

# Projet de loi de finances pour 2005

Secteur public  
de la communication  
audiovisuelle



Ce document est publié en application de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée et complétée notamment par la loi n° 2000-719 du 1<sup>er</sup> août 2000 et par la loi n° 2004-669 du 9 juillet 2004.

■ Son article 53 dispose :

« Un rapport du Gouvernement sur la situation et la gestion des organismes du secteur public est annexé au projet de loi de finances. Ce rapport présente un bilan détaillé de l'exécution de chacun des contrats d'objectifs et de moyens de ces organismes. Il fournit pour les sociétés France 2, France 3, France 5 et Réseau France Outre-Mer des prévisions de recettes et de dépenses en précisant notamment le produit attendu des recettes propres de ces sociétés. »

Le présent rapport présente en conséquence un bilan fondé sur l'analyse de l'exécution du contrat d'objectifs et de moyens des organismes en disposant à ce jour :

- l'INA a conclu avec l'État un contrat d'objectifs et de moyens le 27 avril 2000. Un bilan complet de la quatrième année d'exécution du contrat d'objectifs et de moyens de l'Institut est présenté, comme cela avait été le cas en accompagnement du projet de loi de finances pour 2004 ;
- France Télévisions et ARTE France ont conclu avec l'État un contrat d'objectifs et de moyens respectivement le 20 décembre 2001 et le 27 mars 2002. Il est donc possible d'établir un bilan de la deuxième année d'exécution de ces contrats ;
- en ce qui concerne les autres organismes, une analyse plus classique à partir notamment de l'activité et des comptes sociaux est effectuée.

■ En outre, ce fascicule est présenté à l'appui de l'article du projet de loi de finances pour 2005, par lequel le Parlement approuve la répartition du produit de la redevance audiovisuelle attribuée aux organismes de l'audiovisuel public.

■ Il présente également un bilan de l'action audiovisuelle extérieure de la France, en application de l'article 79 de la loi de finances initiale pour 1997.



## Table des matières

### TITRE I

<b>Rapport du Gouvernement sur la situation et la gestion des organismes du secteur public de la communication audiovisuelle en application de l'article 53 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986, modifiée et complétée, relative à la liberté de communication</b>	<b>7</b>
--	----------

<b>Évolution de l'activité et de la situation financière des organismes du secteur public audiovisuel en 2003</b>	<b>9</b>
---	----------

Résultats financiers de l'exercice 2003	31
Situation au 30 juin 2004	69
Annexes aux résultats financiers de l'exercice 2003	79

<b>États financiers prévisionnels pour 2005</b>	<b>85</b>
---	-----------

Présentation du budget des organismes	85
Tableaux récapitulatifs	93
Répartition en 2005 des crédits ouverts sur le compte d'avance	95

### TITRE II

<b>Rapport du gouvernement sur l'action audiovisuelle extérieure en application de l'article 79 de la loi de finances initiale pour 1997</b>	<b>101</b>
--	------------



## **TITRE I**

**Rapport du Gouvernement sur la situation  
et la gestion des organismes du secteur public  
de la communication audiovisuelle  
en application de l'article 53 de la loi n° 86-1067  
du 30 septembre 1986, modifiée et complétée,  
relative à la liberté de communication**



**Évolution de l'activité  
et de la situation financière  
des organismes du secteur public audiovisuel  
en 2003**

---



## **ÉVOLUTION DE L'ACTIVITE ET DE LA SITUATION FINANCIERE DES ORGANISMES DU SECTEUR PUBLIC AUDIOVISUEL EN 2003**

### ***Institut national de l'audiovisuel (INA)***

#### **Activité**

L'année 2003 marque la dernière étape du contrat d'objectifs et de moyens (COM) qui lie l'Institut national de l'audiovisuel (INA) à l'État depuis 2000. Au terme de la période couverte par le COM, l'INA a globalement rempli les objectifs qui lui étaient assignés, en particulier :

- la conservation, la valorisation et la diffusion du patrimoine audiovisuel par la technologie numérique,
- le retour à un équilibre financier durable et le respect du cadre économique du COM notamment en matière de gestion de l'effectif,
- le recentrage sur la mission patrimoniale de l'Institut (dans le domaine de la recherche notamment).

Le rapport d'audit réalisé par un organisme extérieur (Veritas Consulting) permet de constater que sur 39 indicateurs, 28 atteignent voire dépassent les objectifs fixés à l'INA pour 2003 (soit un taux de réalisation de près de 72 %).

#### ***La mission patrimoniale de l'INA :***

Les progrès constatés sur la sauvegarde des fonds patrimoniaux ont été confirmés. Les objectifs du COM en termes d'heures de télévision et de radio sauvegardées et conservées en numérique ont été dépassés de près de 20 000 heures sur la période du COM.

Cependant, les indicateurs de coûts de restauration de l'heure de télévision et le nombre d'heures de télévision restaurées dans l'année n'atteignent pas les objectifs de l'année du fait de l'importance des travaux de restauration de nombreux programmes unitaires de courte durée (séries de télévision notamment) en 2003. La définition d'indicateurs qualitatifs lors de la négociation du nouveau contrat d'objectifs et de moyens permettrait de mieux apprécier ce travail.

Les indicateurs de chiffre d'affaires réalisés à partir des fonds numérisés dépassent les objectifs fixés.

La mise en ligne des archives de la télévision est aujourd'hui effective avec le développement d'Inamédia. Cet outil de mise en ligne externe est accessible aux clients réguliers de l'Institut qui peuvent consulter la partie thématisée des fonds et passer des commandes en ligne auprès des services commerciaux de l'INA. La mise en ligne des documents radiophoniques devrait être engagée à la fin 2004. En revanche, les possibilités de commerce en ligne se sont heurtées à des difficultés techniques (risque de contrefaçon en cas de transfert mal sécurisé, modalités de gestion des relations clients...). Elles ont été, de fait, surestimées en 1999-2000 lors de la conclusion du COM.

Concernant le dépôt légal, en 2003, le taux de 52 % d'occupation de l'inathèque est inférieur à l'objectif du COM, soit 100 %. Des raisons matérielles et le nombre restreint de chercheurs habilités à accéder aux fonds (seulement 5 000 à ce jour) expliquent la non-réalisation de cet objectif. L'INA a entamé une réflexion en vue d'accroître l'accessibilité au dépôt légal.

### ***Les activités de formation, de recherche et de production :***

La réorganisation des activités de recherche, de production et de formation a porté ses fruits. En effet, les résultats de ces trois activités restent supérieurs ou conformes aux objectifs. La bonne tenue des indicateurs de la formation (taux d'autofinancement et chiffre d'affaires) est notable malgré la baisse des recettes dans ce domaine en 2003.

Le retard de la mise en place d'un système de formation en ligne s'explique par les difficultés techniques qui n'avaient pas été prévues lors de la signature du COM.

## **Analyse de la gestion**

### **Les chiffres clés de l'INA pour 2002-2003**

(en millions d'€)

	2002	2003
Résultat d'exploitation	0	0
Résultat financier	0,9	0,4
Résultat exceptionnel	0,1	0,6
RÉSULTAT net comptable	0,9	1,0
Fonds de roulement	24,3	25,1
BFR	12,7	11,4
Trésorerie au 31/12	11,6	13,7
Effectif moyen permanent annuel (ETP)	963,7	944,9
Part des ressources publiques dans le CA de l'organisme (en %)	67	69

***Les comptes 2003 de l'INA font apparaître des résultats en ligne avec le contrat d'objectifs et de moyens (COM) et se soldent par un résultat net comptable positif de 1 M€.***

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2003 de l'INA s'établit à 98,7 M€, soit une progression de 1,4 % par rapport à l'exercice 2002 (97,4 M€). Il comprend 68,3 M€ de redevance et 30,4 M€ de ressources propres. La progression de la dotation publique (+3,8 %) par rapport à l'exercice 2002 est due à la requalification de la redevance d'investissement en redevance de fonctionnement par décision du conseil d'administration du 17 décembre 2002. La baisse de 3,9 % des recettes commerciales, soit 1,2 M€, s'explique principalement par le recul des recettes d'Ina Formation (0,9 M€) et des activités de production audiovisuelle (-0,6 M€) malgré la bonne tenue des ressources liées à l'exploitation commerciale des fonds patrimoniaux (+0,5 M€).

L'exercice 2003 est marqué par des efforts de gestion mais aussi par le décalage sur 2004 de diverses charges (investissements et frais de personnels). Ces mesures ont permis à l'INA de ne pas recourir au prélèvement sur fonds de roulement de 1,5 M€ prévu dans le budget 2003.

La baisse des charges est conséquente (5,1 %, soit 5,8 M€) sous l'effet :

- d'une baisse sensible des amortissements (2,4 M€ par rapport au budget) liée à des décalages et à la non-réalisation de certains investissements ainsi qu'à une régularisation comptable,
  - de la reprise de 1,1 M€ de « factures à recevoir 2002 » surestimées dans le budget initial 2003.
- En revanche, les investissements liés au plan de sauvegarde et de numérisation (PSN) et au programme « sauvegarde, numérisation, communication » (SNC) ont augmenté de 8 % par rapport à 2002.

La trésorerie comptable au 31 décembre s'établit à 13,7 M€, contre 11,6 M€ en fin d'année 2002, soit une hausse de 18 %. En effet, après avoir ponctionné fortement sa trésorerie en 2002 pour engager certains investissements immobiliers, l'Institut a engagé un processus de reconstitution de celle-ci.

## **France Télévisions**

### **Activité**

#### ***Le recentrage des objectifs de France Télévisions***

Le contrat d'objectifs et de moyens (COM) du groupe France Télévisions, signé en décembre 2001, était centré sur le démarrage de la télévision numérique de terre (TNT). Le décalage entre ces objectifs et le calendrier réel du lancement de la TNT est apparu dès l'été 2002. Depuis, tout en préparant la présence du secteur public sur la TNT, dont le démarrage est prévu en mars 2005, le Gouvernement a souhaité que France Télévisions recentre ses missions sur les antennes existantes, avec l'objectif de renforcer la coloration spécifique des écrans du service public de l'audiovisuel, en offrant au public une programmation diversifiée et de qualité.

Dans cette perspective, en 2003, France Télévisions a renforcé dans les grilles des chaînes hertziennes du groupe la place des programmes de culture, de connaissance et de découverte, celle des programmes d'information, des magazines de reportages et d'investigation et celle des émissions de services. Ainsi, ces programmes ont représenté 58,1 % du volume total d'émissions diffusées par le groupe (contre un objectif de 50 % fixé dans le COM). France 2 et France 3 ont notamment diffusé 40 spectacles vivants en 2003 (contre un objectif de 35 diffusions fixé par le COM), dont « Les Troyens » diffusé en partenariat par les deux antennes. France Télévisions a également maintenu son effort en faveur de la création cinématographique. Enfin, les investissements des chaînes du groupe dans la création d'œuvres audiovisuelles s'établissent en 2003 à 18,89 % du chiffre d'affaires pour France 2, 19,12 % pour France 3 et 25 % pour France 5, soit au-delà des obligations des sociétés du groupe (respectivement 18,5 %, 19 % et 16 % du chiffre d'affaires).

L'exercice 2003 a également été marqué par la diffusion de grands événements sportifs sur France 2 et France 3 : outre les manifestations annuelles, tels que les internationaux de France de tennis et le Tour de France, les chaînes du groupe France Télévisions ont assuré la retransmission des matches de la Coupe du Monde de rugby et la couverture des championnats du Monde d'athlétisme de Paris. Ces événements ont constitué autant de grands succès d'audience.

En outre, en 2003, le groupe s'est engagé dans un plan d'amélioration de l'accès aux programmes des personnes sourdes et malentendantes, avec l'objectif de porter, en 2006, le volume de programmes adaptés à 50 % du temps d'antenne.

Le renforcement de la spécificité des écrans du service public de l'audiovisuel passe également par une meilleure prise en compte des attentes de tous les téléspectateurs. Dans le prolongement des travaux engagés en 2002 qui avaient abouti à l'élaboration d'une charte de l'antenne, France Télévisions a donc conduit en 2003 plusieurs actions pour renforcer et améliorer son lien avec le public. Le groupe a mis en place un baromètre qualitatif qui permet d'évaluer, au-delà de l'audience, le degré de satisfaction des téléspectateurs à l'égard des programmes qui leur sont proposés. Une mission a été instituée pour déterminer les voies et moyens d'une meilleure prise en compte, à l'écran comme au sein du groupe, de la diversité de la société française. Enfin, France Télévisions a consacré une émission spéciale à la redevance audiovisuelle, afin d'expliquer aux téléspectateurs comment est utilisé le produit de cette taxe.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2003, France Télévisions a contribué aux travaux préparatoires à l'intégration de Réseau France Outre-Mer (RFO) dans le périmètre du groupe, devenue effective en 2004, en application de la loi n° 2004-669 du 9 juillet 2004 relative aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle (cf. infra, activité de RFO). Dans cette perspective, un groupe de travail a été constitué pour réfléchir aux modalités de l'intégration. Ce groupe de travail a remis son rapport au ministre de la Culture et de la Communication et au ministre de l'Outre-Mer en décembre 2003.

Enfin, France Télévisions a engagé, aux côtés de TF1, le travail de préfiguration de la chaîne française d'information internationale.

### ***L'audience***

Le groupe a su consolider sa part d'audience à 39,5 % pour l'exercice 2003, enregistrant seulement un léger retrait de 0,1 % par rapport à l'année précédente.

Comme en 2002, le détail des audiences montre une situation contrastée entre les 3 chaînes du groupe : France 2 et France 3, dont les parts d'audience s'établissent respectivement à 20,5 % et 16,1 %, enregistrent toutes deux un léger repli (0,3 %), tandis que France 5, dont la part d'audience s'élève à 6,3 % sur sa tranche de diffusion, poursuit sa progression (+ 1,2 point soit + 25,5 %). Ces évolutions doivent être replacées dans le contexte d'une diminution globale de l'audience des chaînes hertziennes au profit des chaînes thématiques.

### ***La poursuite de la mise en place opérationnelle du groupe***

Au cours de l'exercice 2003, France Télévisions s'est attachée à améliorer le fonctionnement interne du groupe, devenu pleinement opérationnel en 2002. Dans cette perspective, de nouvelles directions transversales ont été constituées : la direction des affaires immobilières, la direction de l'audit interne, ainsi qu'une structure de coordination des achats de fonctionnement. Par ailleurs, le groupe a décidé en juillet 2003 de se doter d'un système d'information de gestion (SIG) commun aux principales filiales pour harmoniser le traitement de l'information financière et des achats. Les travaux préalables à la mise en place opérationnelle de ce système continuent en 2004, dans la perspective d'une exploitation progressive en 2005 et 2006. À la même date (juillet 2003), le groupe a décidé de se doter d'un outil commun similaire pour la gestion des ressources humaines (SIRH). France Télévisions souhaite mettre en place un premier volet de ce système commun en 2006.

### ***Le périmètre de France Télévisions***

Le tableau ci-dessous présente les filiales et participations de France Télévisions au 30 juin 2004. Il convient de rappeler que les sociétés nationales de programme (France 2, France 3 et France 5) sont des filiales à 100 % de France Télévisions qui détient également 45 % du capital d'ARTE France. France Télévisions est actionnaire à 100 % de RFO depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2004. Par rapport à 2002, le périmètre du groupe France Télévisions s'est élargi. En juillet 2003, la SOFIRAD a cédé à France Télévisions et ARTE France le capital de Canal France International (CFI), à hauteur respectivement de 75 % et 25 %. Par ailleurs, les groupes France Télévisions et Multithématiques ont étendu leur partenariat en créant Ma Planète, filiale à 100 % de Planète Thalassa. Le 4 septembre 2003, France 2, France 3 et France 5 ont constitué, aux côtés d'ARTE France, de TF1, de Canal + et de M6, le GIE Fréquences, dont l'objet est de réaliser ou faire réaliser les opérations de réaménagement des fréquences analogiques liées au déploiement de la télévision numérique de terre. Enfin, les participations du groupe dans la chaîne Histoire ont été cédées à TF1 en 2004, tandis que Régions a été rétrocédée à France 3 et absorbée par celle-ci.

### **Diffuseurs-chaînes thématiques**

#### **France Télémusique (Mezzo)**

Lancement en 1998 - Capital : FTV 90 %, Arte France 10 %

France Télémusique détient 20 % du capital de Mezzo. France Télévisions a racheté en juin 2004 les parts de Wanadoo, soit 20 % du capital de Mezzo.

#### **France Télé Films (Festival)**

Depuis 1996 - Capital : FTV 89 % (après le rachat des parts de Carlton), ARTE 11 %

#### **Secemie (détient 100 % d'Euronews)**

Capital : FTV 24 %, depuis l'entrée dans le capital de SECEMIE de la chaîne nationale russe (RTR) en juin 2004

#### **Planète Thalassa**

Lancée en 2002 - Capital : FTV 34 %,

#### **Ma Planète**

Capital : Planète Thalassa 100 %

#### **TV5**

Recomposition en 1999 - Capital : FTV (dont RFO) 51,5 %, ARTE France 12,5 %, l'INA 2,6 % - soit une participation française de 66,6 % au capital

### **Production (filiales à 100%)**

#### **France 2 Cinéma**

#### **France 3 Cinéma**

#### **France Télévisions Images 1 et 2 (SOFICA)**

#### **TVRS 2003**

#### **Multimédia Films Production**

## Publicité (filiales à 100%)

### France Télévisions Publicité

**Autres régies** : Espace 3 ( holding des régies régionales), Média Exchange, Web Sat Pub, France Espace développement

## Développement

### France Télévisions Distribution (FTV 100 %)

Ventes de programmes, droits dérivés...

### France Télévisions Interactive (GIE regroupant les chaînes de FTV)

Activités sites Internet, télétexte, minitel...

**CH** : FTV 75 %, ARTE France 25 %

### GIE Canal Numérique du savoir : France 5

Promotion et distribution sur les réseaux numériques de contenus éducatifs

### GIE Fréquences (France 2, France 3, France 5)

Opérations de réaménagement des fréquences analogiques liées au développement de la télévision numérique de terre.

## Divers

### Médiamétrie

**SCI France Télévisions** : portage du crédit bail pour le siège de France Télévisions

**France Télévisions Gestion Immobilière** : gestion immobilière du groupe France Télévisions

**GIE France Télévisions Services** : exploitation de la Maison de France Télévisions

**GIE Music 3** Perception des droits SACEM

**France Télévisions Numérique** (France 2 : 50 %, France 3 : 50 %)

## Analyse de la gestion

### Les comptes consolidés du groupe

### Les chiffres clés de France Télévisions pour 2002-2003 :

(en millions d'€)

	FTV consolidé	
	2002	2003
	<b>hors cession TPS</b>	
Résultat d'exploitation	35,1	40,3
Résultat financier	- 16,6	- 10,9
Résultat exceptionnel	4	- 5,7
RÉSULTAT net comptable après impôt	11,2	14,2
Fonds de roulement	79,8	102,7
BFR	- 26,9	- 12,2
Trésorerie au 31 décembre	106,7	114,9
Effectif moyen permanent annuel (ETP)	6 727	6 897
<b>Part des ressources publiques dans le CA de l'organisme (en %)*</b>	<b>64,4</b>	<b>63,2</b>

(\*) Hors subvention du ministère des Affaires Étrangères à RFI.

L'exercice 2003 constitue le troisième exercice complet du groupe France Télévisions. Les principaux indicateurs confirment le redressement en 2003 de la situation financière et des résultats du groupe France Télévisions, devenu bénéficiaire en 2000.

### ***Les grands principes de consolidation et la méthode d'évaluation***

Toutes les sociétés dans lesquelles France Télévisions exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable et dont le niveau de participation est inférieur ou égal à 45 % des droits de vote sont consolidées par mise en équivalence.

En raison de pratiques comptables divergentes dans les différentes sociétés du groupe, des reclassements sont réalisés, préalablement à la consolidation, sur les comptes de chacune d'entre elles. Le processus d'harmonisation des méthodes comptables des différentes sociétés se poursuit néanmoins parallèlement.

### **Les ressources publicitaires**

En 2003, le montant des investissements publicitaires en télévision s'est accru de 4,4 % par rapport à 2002. Dans ce contexte, les recettes publicitaires du groupe France Télévisions ont augmenté de 4,9 % pour s'établir à 710,5 M€ pour l'ensemble du groupe.

### **Les résultats**

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe s'établit à 2 372 M€, soit une progression de 3,9 % en 2003 (+ 3,5 % si l'on ne tient pas compte de l'entrée de Canal France International (CFI) dans le périmètre du groupe).

La redevance (1 499 M€) représente 63,2 % du chiffre d'affaires (contre 64,4 % en 2002). La part des ressources publiques, y compris la subvention du ministère des Affaires étrangères à CFI, s'élève à 63,6 % du chiffre d'affaires. La bonne performance des recettes de publicité et de parrainage a permis d'accroître raisonnablement les charges de programmes des chaînes par rapport aux budgets initiaux : au final, le coût de grille du groupe progresse de 3,9 %. Ce renforcement des programmes en cours d'année a été réalisé dans le cadre d'une maîtrise des charges, ce qui permet une amélioration du résultat d'exploitation (40,3 M€ contre 35,1 M€ l'année antérieure, soit + 14,8 %). Outre la bonne tenue de l'activité diffuseur des chaînes publiques, cette amélioration résulte également de la bonne performance des filiales cinéma et des activités de France Télévisions Distribution qui étaient déficitaires en 2002. Le résultat net atteint 14,2 M€, contre 11,2 M€ en 2002 (hors cession TPS). Pour mémoire, le résultat net après impôt y compris le produit de la cession TPS s'élevait en 2002 à 53,2 M€. La trésorerie nette du groupe passe de 106,7 M€ au 31 décembre 2002 à 114,8 M€ au 31 décembre 2003 (y compris 10,5 M€ relatifs à CFI). La capacité d'autofinancement dégagée sur la période est de 117 M€ et couvre les besoins engendrés par les investissements du groupe (102,1 M€).

## **France 2**

### ***Activité***

France 2 a renforcé en 2003 son identité de chaîne généraliste, ambitieuse et populaire. Elle a veillé en particulier à proposer une offre de programmes diversifiée. Parmi ceux-ci, l'information tient une place importante : la présentation et l'analyse de l'actualité nationale

et internationale ont ainsi représenté, en 2003, 14,5 % du temps d'antenne, tous genres et tous formats confondus.

L'identité de la chaîne s'exprime également en matière de fictions : France 2 a ainsi privilégié la diffusion de fictions à la fois de qualité et fédératrices, dont témoignent les œuvres mettant en scène le patrimoine littéraire français (parmi lesquelles « Les Thibault », « Le Lion » ou « Les Parents Terribles »).

La part d'audience de France 2 s'est stabilisée en 2003 à 20,5 %. Par rapport à 2002, la chaîne progresse sur la tranche 6h30-17h30 et sur la tranche 20h-20h45. En revanche, l'audience est en recul sur les premières parties de soirée. Selon le baromètre de satisfaction Ipsos-Stratégies, France 2 demeure en 2003 la chaîne préférée des Français pour les débats. Elle passe également au premier rang pour le sport, tandis qu'elle occupe la deuxième place pour la fiction, les divertissements et les émissions culturelles.

S'agissant des filiales de la chaîne, et plus particulièrement de France 2 Cinéma, l'année 2003 aura été marquée par le succès du film « Chouchou » (4 millions d'entrées), deuxième film français le plus vu dans les salles.

## Analyse de la gestion

### Les chiffres clés de France 2 pour 2002-2003

(en millions d'€)

	France 2	
	2002	2003
	hors cession TPS	
Résultat d'exploitation	28	23,8
Résultat financier	- 0,4	2,4
Résultat exceptionnel	- 9,5	6
RÉSULTAT net comptable après impôt	15,3	28,8
Fonds de roulement	- 246,3	- 238,6
Besoin en fonds de roulement	- 239,1	- 241,3
Trésorerie au 31 décembre	- 7,2	2,7
Effectif moyen permanent annuel (ETP)	1 584,7	1 548,3
<b>Part des ressources publiques dans le CA de l'organisme (en %)</b>	<b>61</b>	<b>61</b>

Pour la quatrième année consécutive, France 2 dégage un résultat d'exploitation positif.

Le chiffre d'affaires de France 2 s'élève en 2003 à 994,7 M€. La part qu'y occupent les ressources de publicité et de parrainage s'est maintenue à 39 %, ces recettes dépassant respectivement les sommes budgétées de 2,8 % et de 23,9 %, soit 9,7 M€ et 7,9 M€.

Les charges d'exploitation sont légèrement supérieures aux montants prévisionnels inscrits au budget. En effet, le coût de grille dépasse de 0,3 % les prévisions.

Par rapport à 2002, le coût de grille progresse de 3,6 %. L'information présente une légère progression (+ 0,15 %), le surcoût lié à la couverture de l'intervention en Irak (5 M€) ayant été financé par redéploiements. La densité de l'actualité sportive en 2003 (Coupe du monde de rugby et Championnats du monde d'athlétisme) explique la hausse sensible du coût de la grille « sports » (+ 8,2 %), même si l'installation de nouveaux moyens de production a permis de rester en-deçà des montants inscrits au compte de résultat prévisionnel pour 2003. Le coût de grille des autres programmes augmente quant à lui de 4,7 %, du fait notamment de

la diffusion de fictions de prestige. Enfin, les droits sportifs sont en baisse très sensible (- 52,3 %).

À périmètre constant, c'est-à-dire en neutralisant le transfert de personnels vers le holding intervenu courant 2002, les charges de personnels progressent de 1,1 % par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat financier est positif à 2,4 M€ grâce, notamment, à des produits financiers réalisés sur la trésorerie moyenne positive en 2003.

Le résultat exceptionnel est également positif à 6 M€. Une partie de l'amélioration ainsi enregistrée par rapport à 2002 est toutefois transitoire et liée à l'application du décret du 9 juillet 2001, relatif aux obligations de production. La diminution des coproductions (au profit des programmes acquis en préachats) se traduit en effet par une diminution des amortissements dérogatoires, de sorte que, sur l'exercice, les reprises sur amortissements dérogatoires excèdent largement les dotations.

Au total, le résultat net s'établit donc à 28,8 M€.

Du point de vue financier, la trésorerie continue à progresser et devient positive. Elle passe de 7,2 M€ au 31 décembre 2002 à 2,7 M€ à la clôture de l'exercice 2003. Cette variation de + 9,9 M€ est liée à une amélioration du fonds de roulement qui compense très largement la progression du besoin en fonds de roulement. L'évolution positive du fonds de roulement (malgré la hausse de 10,8 % des programmes achetés) est liée à la croissance continue depuis 1999 des fonds propres (grâce, notamment, aux bénéfices réalisés depuis lors par France 2).

La capacité d'autofinancement s'élève à 42,3 M€ permettant de financer les 11,6 M€ d'investissements hors programmes réalisés en 2003.

## **France 3**

### **Activité**

En 2003, France 3 a diffusé 20 069 heures de programmes, dont près de 12 000 heures régionales, soit un accroissement de l'offre globale de la chaîne de 2,3 %.

France 3 a poursuivi l'accroissement progressif des programmes régionaux, par l'ouverture de certaines cases à la programmation régionale. Un bilan précis des premiers résultats de cette expérience, et tout particulièrement de sa perception par les téléspectateurs, devra être établi.

Dans le même temps, la chaîne a renforcé son programme national, marqué notamment par la diffusion en première partie de soirée de documentaires ambitieux, en particulier « l'Odyssée de l'espèce », qui a réuni près de 9 millions de téléspectateurs. France 3 a également renforcé la place de la fiction dans sa grille de programmes, en poursuivant l'installation progressive d'une seconde case de fiction en fin de soirée et en proposant, aux côtés des héros récurrents, de grandes fictions telles que « Aurélien » ou « La bête du Gévaudan ».

La part d'audience de la chaîne est restée stable à 16,1 %, soit 0,3 % de moins qu'en 2002. Cette évolution doit être replacée dans le contexte difficile d'érosion globale de la part d'audience des grandes chaînes hertziennes généralistes. France 3 reste d'ailleurs la chaîne préférée des Français selon le baromètre Ipsos-Stratégies.

## Analyse de la gestion

### Les chiffres clés de France 3 pour 2002-2003

(en millions d'€)

	France 3	
	2002 hors cession TPS	2003
Résultat d'exploitation	2,9	5,0
Résultat financier	- 1,8	- 1,6
Résultat exceptionnel	6,1	8,1
RÉSULTAT net comptable après impôt	8,6	8,4
Fonds de roulement	- 286,5	- 276,0
BFR	- 252,1	- 244,9
Trésorerie au 31 décembre	- 34,4	- 31,1
Effectif moyen permanent annuel (ETP)	4 494,6	4 567,3
<b>Part des ressources publiques dans le CA de l'organisme (en %)</b>	<b>69,3</b>	<b>69,4</b>

En 2003, France 3 a poursuivi l'effort de redressement engagé en 2002, après un exercice 2001 déficitaire. Le résultat d'exploitation est positif pour la seconde année consécutive et s'établit à 5 M€, soit une hausse de 2,1 M€ par rapport à 2002.

Le chiffre d'affaires total s'élève à 1089,7 M€. La publicité et le parrainage, qui représentent près de 25 % du chiffre d'affaires du diffuseur, sont en hausse, tant par rapport à l'exercice 2002 que par rapport au montant prévisionnel. Les recettes nettes disponibles ont permis à France 3 de dégager un surplus de 7,1 M€, surplus affecté, pour l'essentiel, à l'amélioration du résultat de l'exercice.

La progression globale des charges par rapport à 2002 est notamment liée à la hausse du coût de grille de 2,5 % par rapport à l'an passé, compensé en partie par des économies et synergies. Le coût de grille se répartit pour 41 % dans les programmes nationaux, pour 7 % dans l'information nationale, pour 9 % dans les programmes sportifs et pour 43 % dans les programmes régionaux.

Les charges de personnel s'élèvent à 385,2 M€ et représentent 27,2 % des charges d'exploitation. Elles sont en hausse de 2,6 % par rapport à 2002, mais restent inférieures au montant prévisionnel inscrit au budget (2,7 M€). France 3 a par ailleurs confirmé son effort d'amélioration de la maîtrise de la masse salariale. Pour mémoire, en 2001, les dérapages constatés sur ce dernier poste avaient expliqué une partie du déficit constaté. L'amélioration enregistrée résulte d'une meilleure planification des congés et d'une plus grande responsabilisation des directions opérationnelles en matière d'emploi.

Le résultat financier s'établit pour l'exercice 2003 à 1,6 M€, en tenant compte de la contribution de France 3 au financement du GIE France Télévisions Interactive (2,6 M€). Hors cession TPS, le résultat exceptionnel est en augmentation par rapport à l'an passé (8,1 M€ contre 6,1 M€). En tenant compte de la cession TPS, ce résultat est toutefois en baisse (il s'élevait en 2002 à 18,9 M€).

Le résultat net, bénéficiaire à 8,4 M€, est largement supérieur au budget et proche du résultat enregistré en 2002 (hors impact de la cession TPS, qui s'élevait, après impôt, à 20,5 M€). Ces résultats permettent de dégager une capacité d'autofinancement de 33,7 M€ couvrant en partie les 48 M€ du plan d'investissement de France 3 pour 2003. Le solde a été financé par un recours au crédit bail (4,6 M€) et à des cessions d'immobilisations (6,7 M€). La trésorerie enfin s'est améliorée de 2,9 M€.

## France 5

### Activité

L'exercice 2003 est caractérisé par l'arrivée à maturité de la grille de France 5, qui avait été redessinée depuis la rentrée 2001. La chaîne a ainsi renforcé ses trois priorités que sont les magazines, les documentaires et l'animation : outre le maintien des grands rendez-vous quotidiens et hebdomadaires (« C dans l'air », « Bonjour les zouzous », « Ripostes »), de nouvelles cases ont été ouvertes pour proposer des inédits. Les cases destinées à la jeunesse ont, en particulier, été élargies. Parallèlement, la chaîne a su proposer des programmes innovants : ainsi, « Les Martin », précurseur des docu-fictions, a permis de retracer l'histoire de France de la Libération aux années 1970 à travers la vie d'une famille, en associant des séquences de fictions et des images d'archives.

L'audience a très fortement progressé pour la seconde année consécutive : en 2003, elle a ainsi augmenté de 25,5 %, après une croissance de 24,3 % en 2002. La part d'audience de la chaîne s'établit à 6,4 % (contre 5,1 % en 2002). L'élargissement du public de France 5 observé en 2002 s'est poursuivi en 2003 : ce public est désormais plus jeune, plus féminin et plus populaire, sans toutefois que ces évolutions ne s'effectuent au détriment du public « historique » de France 5.

France 5 a par ailleurs poursuivi ses études sur le développement de programmes interactifs. En outre, dans le cadre de la convention conclue le 12 mai 2003 entre France 5, le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, la chaîne a lancé « lesite.tv », premier service français éducatif de vidéo à la demande. Cette plate-forme multimédia, proposée en association avec le SCEREN-CNDP, permet aux enseignants et aux élèves d'utiliser des vidéos pédagogiques, en lien avec les programmes scolaires.

### Analyse de la gestion

#### Les chiffres clés de France 5 pour 2002-2003

(en millions d'€)

	France 5	
	2002	2003
Résultat d'exploitation	2,9	5,1
Résultat financier	1,9	- 0,6
Résultat exceptionnel	- 3,6	1,7
Résultat net comptable après impôt	1	4,4
Fonds de roulement	- 1,5	1,2
BFR	- 33,0	- 32,0
Trésorerie au 31 décembre	31,5	33,2
Effectif moyen permanent annuel (ETP)	214,4	216,6
<b>Part des ressources publiques dans le CA de l'organisme (en %)</b>	<b>85</b>	<b>81</b>

En 2003, le résultat d'exploitation s'établit à 5,1 M€, soit une progression de 2,2 M€ par rapport à l'exercice 2002. La hausse des recettes publicitaires, au-delà de l'objectif inscrit au budget, explique cette augmentation.

Sur l'exercice, France 5 a ainsi réalisé un chiffre d'affaires de 163 M€. Les ressources publicitaires ont fortement augmenté par rapport à 2002 (+ 7,5 M€ soit + 38 %), alors que les prévisions du budget initial prévoyaient une stagnation. Il en est de même des recettes de parrainage (+ 0,4 M€, soit + 73 % par rapport au réalisé 2002 et au montant budgété). La part de la publicité et du parrainage dans le chiffre d'affaires est plus importante qu'en 2002 : près de 17 % du chiffre d'affaires contre un peu plus de 14 % l'année précédente. Cette évolution est à mettre en relation avec la progression de l'audience de la chaîne.

Dans la plupart des postes de dépenses, les ressources excédentaires de la publicité ont autorisé des dépassements conséquents par rapport au budget. Les charges d'exploitation, à 253,5 M€, ont ainsi progressé par rapport à 2002 (+ 2,1 %), alors que le budget prévoyait une baisse. Cela est essentiellement lié à la hausse du coût de grille, qui augmente de 5,9 % par rapport à 2002 (soit + 2,8 % sur le budget initial) et s'établit à 90,2 M€. Les plus-values de ressources publicitaires ont donc été affectées à la programmation, en particulier au renforcement des documentaires et des programmes jeunesse.

Les charges de personnels sont en baisse, que ce soit par rapport au montant prévisionnel inscrit au budget (-6,8 %) ou par rapport à l'exercice 2002 (- 4,4 %). Ce recul s'explique par le décalage de recrutements lié au retard dans la réorganisation interne de la chaîne et par le transfert de personnels au holding France Télévisions SA.

Le résultat financier est comme prévu en forte diminution par rapport à 2002 (- 2,4 M€) en raison de l'entrée de France 5 dans le GIE France Télévisions Interactive, qui implique une participation de la chaîne au déficit de celui-ci.

Le résultat exceptionnel redevient positif, à 1,7 M€, suite à la diminution des charges exceptionnelles constituées par les amortissements dérogatoires, liée à la diminution des coproductions au profit des préachats, en application du décret du 9 juillet 2001 relatif aux obligations de production.

Le résultat net est ainsi en bénéfice de 4,4 M€, en nette progression par rapport à 2002 et par rapport au budget initial (qui l'évaluait à 1 M€).

La trésorerie progresse de 1,7 M€ sur l'exercice et le solde au 31 décembre 2003 est ainsi de 33,2 M€, en raison d'une hausse du fonds de roulement plus rapide que celle du besoin en fonds de roulement.

La capacité d'autofinancement s'élève à 7,8 M€, ce qui a permis de couvrir largement les investissements hors-programmes (2,1 M€).

## Réseau France Outre-mer (RFO)

### **Activité**

L'année 2003 a été marquée par la préparation de l'intégration de RFO au groupe France Télévisions. Devant les évolutions importantes que connaît le monde audiovisuel outre-mer, du fait de la diversification de l'offre de programmes, RFO devait se doter des outils pour répondre au mieux aux attentes et aux besoins des téléspectateurs d'outre-mer. C'est pourquoi le ministère de la culture et de la communication et le ministère de l'outre-mer ont préconisé conjointement le rattachement de RFO au groupe France Télévisions, afin de faire bénéficier RFO de la dynamique d'un groupe important tout en conservant son identité.

Dans cette perspective, une très large concertation a été conduite en 2003, auprès des représentants syndicaux, des élus locaux et des directions opérationnelles des deux entités. Ces dernières ont, en particulier, élaboré un rapport sur les modalités de l'intégration, remis en décembre 2003 aux ministres de la culture et de la communication et de l'outre-mer.

L'intégration de RFO à France Télévisions doit permettre de renforcer la position de RFO comme média audiovisuel de référence outre-mer. Elle vise également à améliorer la visibilité de l'outre-mer en métropole par une plus large diffusion d'images ultramarines sur les chaînes publiques métropolitaines

Aux termes de la loi n°2004-669 du 9 juillet 2004 relative aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle, le rattachement de RFO au groupe France Télévisions a pris effet le 1er juillet 2004, lors du transfert des titres détenus par l'État au groupe France Télévisions. Ce transfert a été précédé d'une recapitalisation de la société, pour un montant de 10 millions d'euros, qui a permis la reconstitution des fonds propres et la remise à niveau de la trésorerie.

La nomination du directeur général par le conseil d'administration de France Télévisions, qui est intervenue le 22 juillet 2004, permettra le démarrage, dans les meilleures conditions, du processus d'intégration.

En 2003, RFO a élargi sa diffusion par satellite avec la montée de Télé-Martinique et de Télé-Guadeloupe sur le bouquet satellite Canalsat Antilles-Guyane en 2003. Par ailleurs, un contrat a été conclu avec l'Office Polynésien de Télécommunications en 2004, pour permettre la montée sur le satellite de Télé-Polynésie.

RFO a conservé sa première place en part d'audience télévisée dans toutes les stations, même si son avance sur ses concurrents locaux tend à se réduire à la Martinique et surtout à la Réunion. En radio, RFO a maintenu sa première position en Guyane et son second rang aux Antilles. En revanche, à la Réunion, la société a perdu du terrain et passe à la troisième place. En matière de ressources humaines, la politique de la société concernant le recours à l'emploi non-permanent s'est traduite en 2003 par une baisse de 5,5 % du volume de ce poste et, compte tenu de la stabilité de l'emploi permanent, à une diminution de 1,1% en volume de l'emploi global à RFO.

## Analyse de la gestion

### Les chiffres clés de RFO pour 2002-2003

(en millions d'€)

	RFO	
	2002	2003
Résultat d'exploitation	- 4,26	- 0,57
Résultat financier	- 0,39	- 0,05
Résultat exceptionnel	1,26	0,87
Résultat net comptable après impôt	- 3,47	0,17
Fonds de roulement	- 47,0	- 43,1
BFR	- 62,8	- 59,1
Trésorerie au 31 décembre	- 15,8	- 15,9
Effectif moyen permanent annuel (ETP)	1 476	1 480,9
<b>Part des ressources publiques dans le CA de l'organisme</b>	<b>90,6 %</b>	<b>91,4 %</b>

L'année 2003 a été marquée par le retour à l'équilibre budgétaire et comptable de la société, malgré une conjoncture publicitaire encore défavorable.

Le chiffre d'affaires, à 222,3 M€, est conforme au budget. Il est en hausse de 2,4 M€ (+1,1 %) par rapport à l'exercice précédent. Les ressources publiques représentent 91,4 % du chiffre d'affaires. Les recettes de publicité et de parrainage s'élèvent à 11,76 M€, soit une baisse de 4 % par rapport à 2002. Cet infléchissement va au-delà de la prévision budgétaire (0,6 M€ soit 5 %), en raison de la poursuite de la dégradation du marché publicitaire ultramarin. Les prestations techniques et de services enfin (7,41 M€) représentent 3,3 % du chiffre d'affaires.

Les charges sont stables par rapport à 2002, et en économie par rapport au budget (1,3 M€). Les charges générales (impôts et taxes et frais financiers pour l'essentiel) sont inférieures à l'exécution 2002, et les charges de personnel sont stables (réduction du recours aux personnels non permanents de 5 % liée à la diminution d'activité des stations). Le décalage sur l'exercice 2004 de certains investissements (renouvellement des serveurs), pour 1,2 M€, explique également cette bonne tenue.

Les budgets des stations enregistrent au total un léger dépassement de 0,16 M€ par rapport au budget. Malgré les efforts réalisés par la majorité des stations, certaines restent déficitaires (en particulier la Polynésie et Wallis et Futuna).

Au total, le résultat d'exploitation de RFO (- 0,57 M€) progresse, tant par rapport au montant budgété (+ 1,6 M€) que par rapport à l'exercice 2002 (+ 3,7 M€).

Le résultat financier s'établit à 0,05 M€, supérieur à celui de 2002 en raison de la réduction des frais financiers. Le résultat exceptionnel est en diminution par rapport à l'an passé (+ 0,9 M€ contre + 1,3 M€) du fait des moins-values constatées à la suite de l'inventaire physique des immobilisations.

Le résultat net devient légèrement positif, traduisant l'amélioration significative de la situation financière de la société.

La capacité d'autofinancement (11,6 M€) s'est améliorée de 0,5 M€ par rapport à l'exercice 2002. Le déficit de trésorerie est resté proche de celui de l'exercice précédent (- 15,9 M€). En revanche, la situation moyenne de trésorerie est en amélioration sensible à 4,8 M€, contre - 15,9 M€ en 2002. Le besoin en fonds de roulement de - 43,1 M€ est structurellement négatif.

## ARTE-France

### Activité

L'exercice 2003 marque la deuxième année d'exécution du contrat d'objectif et de moyens (COM) signé en mars 2002 entre ARTE France et l'État. Ce contrat fixe les objectifs stratégiques pour les exercices 2002 à 2005, dont le principal est la préparation de la diffusion de la chaîne sur la télévision numérique de terre. Dans cette perspective, les axes centraux du contrat sont, d'une part, l'enrichissement de la grille de programmes de soirée et, d'autre part, le développement progressif d'une grille de journée.

Parmi les autres orientations du COM, figurent le soutien à la création et à la production audiovisuelle et cinématographique et la valorisation de la marque ARTE sur d'autres supports. Le COM fixe enfin un objectif de modernisation des méthodes de travail.

Dans ce cadre, l'exercice 2003 a été marqué par la mise en place d'une nouvelle grille de programmes de soirée. Afin d'accroître la lisibilité des programmes de la chaîne, et pour tirer le meilleur parti des carrefours d'audience, cette dernière fait correspondre les horaires et les formats des programmes d'ARTE avec ceux des autres chaînes. C'est également dans cette

perspective que la chaîne a mis au point durant 2003 un nouvel habillage et une nouvelle signature (« Vivons curieux »).

Pour mettre en œuvre cette nouvelle grille, ARTE France a procédé à une réorganisation de ses unités de programmes : deux ont été supprimées tandis que trois nouvelles étaient créées : l'unité Europe, géopolitique et société, l'unité actualités culturelles, l'unité découverte et connaissance.

Conformément aux objectifs fixés par le COM, la relation avec ARTE GEIE a été améliorée. Le nouveau projet de groupe, approuvé par l'Assemblée générale du GEIE du 29 octobre 2003, a permis de mieux définir les valeurs de l'organisation. En outre, à la suite du rapport d'audit sur l'organisation remis à l'Assemblée générale du 28 avril 2004, ARTE a engagé un travail d'amélioration de l'organisation des relations entre les pôles et la Centrale et du fonctionnement du GEIE lui-même. D'ores et déjà, une direction de la coordination des programmes a été instituée, afin d'améliorer les conditions de l'apport des programmes de chacun des pôles à la chaîne culturelle européenne. Cette réorganisation des structures a été facilitée par l'opportunité offerte par le déménagement des équipes d'ARTE GEIE vers le nouveau siège de la centrale strasbourgeoise.

Enfin, en 2003, ARTE France a consolidé sa place dans le paysage hertzien national, la part d'audience de la chaîne progressant de 3,2 % à 3,5 %. En Allemagne en revanche, le changement de fréquence sur le satellite ASTRA n'a pas permis à la chaîne d'améliorer sa part d'audience, celle-ci se stabilisant à 0,56 %. Au total, néanmoins, ce sont chaque semaine 12 millions de spectateurs, français et allemands, qui regardent la chaîne européenne.

## Analyse de la gestion

Le résultat d'exploitation d'ARTE s'établit à 3,37M€. Les recettes budgétaires, hors produits financiers, s'élèvent à 192,7 M€, en augmentation de 3,8 % par rapport à l'exercice 2002. Elles sont constituées pour 98 % (189,11M€) de ressources publiques et pour 2 % de ressources propres (3,6 M€).

Les charges d'exploitation divergent de - 2% du montant inscrit au budget, pour atteindre 188,66 M€ (hors dotations d'exploitation). Plusieurs éléments expliquent cet écart de 3,75 M€ avec le montant prévisionnel. En premier lieu, le coût de la grille des programmes s'établit à 90,67 M€, contre 93,13 M€ inscrits au budget, soit une économie de 2,46 M€ (2,6 %). Cet écart résulte de la politique de programmation d'ARTE GEIE, qui a diffusé un peu moins de programmes apportés par ARTE France que ne le prévoyait le budget. Pour mémoire, en 2002, le pôle français avait contribué sensiblement plus que la partie allemande (86 heures de plus), ce qui avait eu pour effet de dégrader fortement le résultat net de la société. L'écart de 32 heures constaté en 2003 constitue une marge de souplesse qui ne

## Les chiffres clés de d'Arte-France pour 2002-2003

(en million d'€)

	2002	2003
Résultat d'exploitation	- 1,3	3,4
Résultat financier	1,1	0,3
Résultat exceptionnel	- 0,3	0,04
RÉSULTAT net comptable après impôt	- 2,1	0,9
Fonds de roulement	6,2	9,9
BFR	- 17,1	- 20,6
Trésorerie au 31 décembre	23,3	30,5
Effectif moyen permanent annuel	205,7	207,2
<b>Part des ressources publiques dans le CA de l'organisme (en %)</b>	<b>99</b>	<b>98</b>

contrarie pas la règle inscrite dans le contrat de formation d'ARTE GEIE selon laquelle les deux partenaires contribuent à la grille à même hauteur en nombre d'heures de programmes. Les procédures de contrôle du respect du principe de parité mises en place en 2002 devraient encore être renforcées en 2004. Les frais de personnels sont inférieurs de 0,34 M€ (2,6 %) au montant prévisionnel. Les engagements du plan de production et d'achats de programmes s'élèvent à 83,58 M€ et sont légèrement supérieurs au montant initialement prévu (+ 0,43 M€), du fait d'un effort particulier de la chaîne en faveur de la fiction. Par rapport à 2002, l'apport moyen horaire d'ARTE France dans les coproductions augmente sensiblement (+ 4,8 %).

Les économies réalisées sur les charges ont permis de limiter le prélèvement sur fonds de roulement inscrit au budget, il s'établit à 0,38 M€, contre 1,3 M€ initialement prévu.

Le résultat net est positif, à 0,86 M€. Comme en 2002, l'écart entre ce résultat et le résultat d'exploitation est imputable à l'impôt sur les sociétés acquitté par ARTE France. Le mode de financement du siège d'ARTE GEIE consiste en effet en une avance en compte courant non déductible fiscalement, qui engendre donc un important bénéfice fiscal. L'achèvement des travaux relatifs au nouveau siège devrait limiter cet impact sur les prochains exercices.

La trésorerie au 31 décembre se situe à 30,5 M€, contre 23,3 M€ en fin d'année 2002. Cette augmentation sensible est due au retard pris dans les engagements des contrats de production et d'achat. Cette situation a certes un impact positif sur la trésorerie, mais elle retarde la livraison des programmes du pôle français au GEIE et engendre en conséquence des tensions sur la grille de programmes. À la demande des administrations de tutelle, des règles plus strictes ont été mises en place, et renforcées depuis le début de l'année 2004 (cf. supra).

Le fonds de roulement s'améliore (+ 3,8 M€), du fait de la hausse des capitaux propres. Le besoin en fonds de roulement diminue (3,5 M€) sous l'effet d'une hausse des dettes fournisseurs.

Les filiales d'ARTE France ont quant à elles des résultats satisfaisants, en particulier ARTE France Développement, qui réalise un bénéfice de 0,38 M€, soit une augmentation d'un tiers par rapport au bénéfice enregistré l'année précédente. La chaîne Histoire enregistre, elle, un déficit de 1,14 M€, avant sa cession en 2004 au groupe TF1.

## Radio France

### **Activité**

En 2003, comme chaque année, les rédactions des antennes de Radio France ont assuré la couverture d'une actualité nationale et internationale particulièrement dense. S'agissant en particulier de l'actualité internationale, elles ont analysé et commenté le conflit irakien, mais aussi le séisme en Algérie et les élections législatives en Russie et en Israël. L'actualité sportive a également été relayée et commentée, et singulièrement les 100 ans du Tour de France, la coupe du monde de rugby et les championnats du monde d'athlétisme au Stade de France. En matière de politique musicale, Radio France a intensifié ses efforts de mise en valeur de jeunes talents sur ses antennes. Ainsi, par exemple, une nouvelle émission de France Inter consacre, chaque jour, cinq minutes à la découverte d'un artiste. Sur le Mouv', plus de 26 % du temps d'antenne ont été consacrés à la promotion de jeunes talents au cours de l'exercice 2003.

Par ailleurs, les formations musicales de Radio France ont articulé leur activité autour de grands événements (« Carmen » au Stade de France) et de tournées (celle de l'Orchestre National de France avec le Chœur de Radio France en Europe de l'Est et en Russie par exemple). Les festivals « Présence » et « Figures » ont permis, avec près de 60 concerts gratuits, d'entendre

des œuvres de création française et internationale, ainsi que des œuvres rares du patrimoine français et européen.

Radio France a enregistré en 2003 une audience cumulée moyenne de 28,5 %, soit une augmentation de 0,5 point par rapport à 2002. Dans un contexte de stagnation des chaînes à vocation généraliste au profit des radios musicales et thématiques, Radio France a su capter les deux tiers de l'augmentation du marché de la radio.

En outre, la société a poursuivi en 2003 son développement autour de ses deux principaux objectifs stratégiques, à savoir le Plan Bleu et la numérisation de la production.

La politique de régionalisation de Radio France a été poursuivie. Dans le cadre du Plan Bleu, la station locale d'Évreux a été ouverte et trois nouvelles structures ont été mises en chantier, à Toulon, à la Roche-sur-Yon, et au Havre. L'année 2003 a également été marquée par la mise en place de « Bleu ressource », un outil d'échange d'éléments sonores entre radios locales. La mise en place des délégations régionales, effective en janvier 2003, a permis de développer de façon importante les syndications de programmes, à l'exemple de la co-animation de « À l'ouest c'est bleu » par les quatre antennes de la délégation Grand Ouest au cours de l'été 2003.

Dans le cadre du plan de numérisation, des outils permettant de partager les contenus des émissions ont été développés. La numérisation de France Inter est en cours d'achèvement à l'occasion du déménagement de la station avenue du Général Mangin. Par ailleurs, 10 stations locales ont été complètement équipées et 14 autres ont reçu des matériels numériques, ce qui porte à 37 le nombre de stations partiellement ou entièrement numérisées (sur les 42 du réseau France Bleu, hors City Radio).

En mars 2003, la Préfecture de Police de Paris a notifié à Radio France sa décision de n'autoriser la poursuite de l'exploitation de la Maison de la Radio qu'à certaines conditions expresses : le Préfet a notamment demandé à la société de procéder, dans un premier temps, à l'évacuation des parties centrales (tour, radiale et petite couronne). Autorisée par les conseils d'administration du 1<sup>er</sup> avril et du 7 juillet à mettre en œuvre ces mesures d'urgence, Radio France a donc engagé, en 2003, l'évacuation des matériels et personnels des parties centrales, relogés au sein de la Maison de la Radio ou déménagés, pour ce qui concerne les archives, dans les entrepôts existants à la périphérie de Paris. Par ailleurs, afin de libérer l'espace nécessaire au sein de la Maison de la Radio, la société a procédé au déménagement de certaines activités dans un bâtiment situé à proximité immédiate de la Maison de la Radio. Le processus de mise en œuvre de ces premières mesures d'urgence demandées par la Préfecture de Police de Paris est aujourd'hui achevé.

## Analyse de la gestion

### Les chiffres clés de Radio-France pour 2002-2003

(en millions d'€)

	Radio France	
	2002	2003
Résultat d'exploitation	- 0,3	0,5
Résultat financier	0,8	1,1
Résultat exceptionnel	- 0,3	- 1,3
Résultat net comptable après impôt	0,2	0,3
Fonds de roulement	- 28,5	- 26,7
BFR	- 47,9	- 50,9
Trésorerie au 31 décembre	19,4	24,1
Effectif moyen permanent annuel (ETP)	3 915,1	4 000,9
<b>Part des ressources publiques dans le CA de l'organisme (en %)</b>	<b>89,6</b>	<b>89,4</b>

Le résultat d'exploitation est positif, pour la première fois depuis plusieurs années, en raison notamment de la progression des produits d'exploitation.

L'exercice 2003 se caractérise par une forte hausse des recettes et dépenses tant par rapport à l'exercice précédent que par rapport au budget.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2003 s'établit à 505,9 M€ (+ 2,2 % par rapport à 2002) et se répartit comme suit : la redevance en représente 89,4 % ; la part des ressources propres est de 10,6 % (contre 10,4 % en 2002).

Contrairement aux recettes de parrainage qui ont été moins bonnes que prévues, les recettes de publicité sont largement supérieures au montant budgété. Ce surcroît de recettes publicitaires (+ 5,7 M€, soit + 27,3 %) s'explique par l'absence de prise en compte, dans le budget 2003, de la forte hausse constatée en 2002 sur les recettes publicitaires ; ainsi, leur croissance par rapport au réalisé 2002 reste modérée (+ 3,3 %). La hausse des produits d'exploitation (+ 23 M€, soit + 4,5 %) sur 2002 s'explique donc principalement par le niveau des reprises sur amortissements et provisions.

S'agissant des charges d'exploitation, elles sont en hausse de 4,4 % (+ 22,2 M€) par rapport à 2002. Par rapport au montant inscrit au budget 2003, l'exercice est marqué par un dépassement significatif des charges (+ 6,8 M€, soit + 1,4 %), en grande partie imputable aux charges de personnel. Les dépenses de personnel permanent sont en effet supérieures au budget à hauteur de 8 M€ (soit + 3,7 %) en raison, d'une part, du versement d'une prime exceptionnelle à l'ensemble des personnels début 2004, comptabilisée en 2003 et, d'autre part, de la hausse de l'effectif (85,5 emplois nouveaux contre 45,5 budgétés) liée en partie à l'intégration de personnels cachetiers et pigistes. Quant aux charges de personnel occasionnel, le débord constaté de 1,5 M€ (+ 13,7 %) est lié à un niveau de coût salarial et à un nombre d'emplois supérieur aux prévisions budgétaires.

Les charges communes sont en progression de 2,4 % par rapport au budget en raison notamment de provisions pour droit acquis à la retraite plus importantes que prévu. Au niveau des services, en revanche, une économie de 5,4 % a été dégagée.

Le résultat exceptionnel est en nette diminution sur 2002 en raison de la constitution d'une provision exceptionnelle pour dépréciation d'immobilisations (du fait des futurs travaux de mise en sécurité). La progression du résultat financier par rapport à l'exercice précédent s'explique par la forte augmentation du solde moyen de trésorerie.

La structure financière de Radio France continue de s'améliorer. Le fonds de roulement a progressé de 1,8 M€ courant 2003 grâce à la bonne tenue de la capacité d'autofinancement et malgré la forte hausse de certaines immobilisations (financières notamment). Le besoin en fonds de roulement connaît une évolution favorable : il diminue de 3 M€, du fait d'une progression des dettes plus rapide que celle des créances qui sont pourtant en forte augmentation. Cela permet une progression sensible de la trésorerie pour la troisième année consécutive (+ 4,7 M€ sur l'année). Elle s'établit ainsi à 24,1 M€ au 31 décembre 2003, pour un solde moyen mensuel de 39,6 M€.

## Radio France Internationale

### Activité

En 2003, l'activité de RFI s'est articulée autour de deux axes : l'évolution de la production des programmes et l'évolution du dispositif de diffusion.

S'agissant des programmes, RFI a poursuivi le processus, engagé depuis 2002, de régionalisation des bulletins d'information. Ainsi, RFI a mis en place une « rédaction Afrique », qui regroupe l'ensemble des moyens dédiés à ce continent, tant au sein de la rédaction en français que des rédactions en langues étrangères. Par ailleurs, la numérisation de la

production, déjà expérimentée au sein du service des sports, a été engagée au sein de la rédaction en français.

Le dispositif de diffusion de RFI a continué d'évoluer en 2003 selon les mêmes orientations que les années récentes. Le développement de l'implantation des relais de diffusion en FM s'est poursuivi en 2003 avec l'ouverture de quatorze nouveaux relais, dont quatre au titre de RMC-MO (à Bagdad et Bassorah en Irak, Aljloun en Jordanie et à Djibouti) et six en Afrique. Concernant le dispositif de diffusion en ondes courtes, la société a souhaité tenir compte de la réduction du nombre d'auditeurs sur ce vecteur dans certaines régions du monde. Ainsi, chaque fois que ses obligations contractuelles le lui permettaient, elle a cherché à adapter le volume et le coût de son dispositif ondes courtes (réduction du nombre d'heures et choix de nouveaux opérateurs pour la diffusion à Moyabi, par exemple, auparavant assurée par Africa n°1). Enfin, RFI a maintenu une veille attentive concernant les nouveaux modes de diffusion et, plus particulièrement, l'onde courte numérique, grâce à la technologie dite du DRM (Digital Radio Mondiale) dont les enjeux ont fait l'objet d'une étude spécifique.

Sur le plan de la gestion interne de la société, l'année 2003 a été marquée par la mise en place d'un nouveau système d'information financière. L'objectif central de ce nouveau système est d'améliorer le contrôle de gestion de la société et de fournir des outils de pilotage adaptés à tous les niveaux de responsabilités, de la présidence aux services opérationnels. Ce nouvel outil de gestion a été mis effectivement en service au 1<sup>er</sup> janvier 2004, comme cela avait été prévu.

## Analyse de la gestion

### Les chiffres clés de RFI pour 2002-2003

(en millions d'€)

	RFI	
	2002	2003
Résultat d'exploitation	- 7,6	- 2,8
Résultat financier	- 1,7	0,8
Résultat exceptionnel	1	0,5
Résultat net comptable après impôt	- 7,7	- 1,4
Fonds de roulement	- 10,7	- 19,6
BFR	24,5	26,2
Trésorerie au 31 décembre	13,8	6,6
Effectif moyen permanent annuel (ETP)	782	787,6
<b>Part des ressources publiques dans le CA de l'organisme (en %)</b>	<b>96,9</b>	<b>96,3</b>

Comme en 2002, la société n'a présenté un budget conforme aux attentes des administrations de tutelle que tardivement, en juin 2003. De ce fait, la dynamique des dépenses sur le premier semestre a dû être prise en compte. Néanmoins, RFI s'est employée à améliorer la tenue de ses charges, et est ainsi parvenue à présenter des résultats plus satisfaisants.

Le résultat d'exploitation s'établit pour l'exercice 2003 à 2,75 M€. Ce résultat, quoique négatif, traduit cependant une nette amélioration (4,2 M€) par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires s'élève à 127,2 M€, soit une augmentation de 1,6 % par rapport à 2002. Les ressources publiques (122,64 M€ dont 52,3 M€ au titre de la redevance et 70,3 M€ de subvention du ministère des Affaires étrangères) représentent 96,3 % du chiffre d'affaires. Les ressources propres (4,6 M€) sont en augmentation par rapport à l'exercice 2002 (+ 17 %) et à la prévision 2003, du fait notamment de la bonne tenue des échanges de marchandises (+ 0,5 M€ sur le budget 2003) et des recettes diverses (+ 0,6 M€). Elles représentent au total 3,6 % du chiffre d'affaires (contre 4 % en 2002). Toutefois, les ressources de publicité et de

parrainage sont restées inférieures au montant inscrit au budget à hauteur de 0,5 M€, soit un écart négatif de 47 %.

Les produits d'exploitation de l'exercice sont de surcroît améliorés par de fortes reprises de provision.

Les charges d'exploitation excèdent de 1,4 M€ (+ 1 %) le montant budgété. Des dépassements sont ainsi constatés sur l'information en français (+ 0,7 M€, soit + 15,7 %) et en langues étrangères (+ 0,5 M€, soit + 12,7 %). La masse salariale est également supérieure de 0,6 M€ (soit + 1 % environ) au montant prévisionnel, les objectifs initiaux s'étant révélés trop ambitieux. Si la société est parvenue à contenir la masse salariale des permanents grâce au non-remplacement de deux départs sur trois, la maîtrise des contrats à durée déterminée a été plus difficile et les efforts de la société ne devraient être visibles qu'en 2004. Les autres dépassements sont constatés sur la formation professionnelle (+ 0,4 M€, soit + 43 %), en raison d'une accélération du plan de formation liée à la numérisation, et les charges communes diverses (+ 1,1 M€, soit + 13,2 %).

Ces dépassements ont, en partie, été compensés par une diminution des subventions aux filiales, qui n'a cependant qu'un caractère conjoncturel (ainsi, pour exemple, la baisse de la subvention à RMC Moyen-Orient de 1,3 M€ sur le montant budgété s'explique par un abandon de créances parallèlement consenti par RFI à sa filiale).

Par ailleurs, les charges de diffusion, pour lesquelles une forte diminution avait été prévue lors de l'élaboration du budget, sont conformes aux prévisions de début d'année.

Le résultat exceptionnel de 0,5 M€ est légèrement inférieur à 2002 (1 M€). Le résultat financier s'élève à 0,8 M€ et progresse ainsi de 2,5 M€, en raison d'importantes reprises de provisions financières concernant notamment la SOMERA RMC Moyen-Orient.

Au total, le résultat net reste en perte, à hauteur de - 1,44 M€, mais s'améliore de 5,3 M€ par rapport à l'exercice précédent.

S'agissant de la structure financière, le fonds de roulement se dégrade, passant de -10,7 M€ en 2002 à -19,6 M€ pour l'exercice 2003. Ce recul est lié au résultat négatif de l'exercice et à la requalification du fonds de dotation demandée par les administrations de tutelle. Le besoin en fonds de roulement s'accroît, et passe de 24,5 M€ à 26,2 M€, du fait de la hausse des créances clients conjuguée à la baisse des dettes fournisseurs. La trésorerie au 31 décembre 2003 s'établit à 6,6 M€, contre 13,8 M€ fin 2002.

L'amélioration du résultat net a permis de retrouver une capacité d'autofinancement positive (2,5 M€ ; contre - 4 M€ en 2002).

Les dépenses d'investissements, enfin, ont représenté 5,9 M€, soit 80,3 % du montant budgété.

## **Résultats financiers de l'exercice 2003**

---



## INSTITUT NATIONAL DE L'AUDIOVISUEL

### Compte de résultat 2003

(en millions d'€ hors taxes)

Charges	Exercice N	Exercice N-1	Produits	Exercice N	Exercice N-1
<b>Charges d'exploitation :</b>			<b>Produits d'exploitation :</b>		
Achats de matières premières :			Ventes et prestations		
Achats de matières premières	1,58	2,11	de services	98,68	97,38
Variation de stock	- 0,02	0,36	<i>dont redevance</i>	<i>68,27</i>	<i>65,72</i>
Consommation de l'exercice			Production immobilisée	0,87	0,88
en provenance de tiers	23,02	27,28	Subventions d'exploitation	1,09	1,48
Impôts, taxes et versements			Reprises sur provisions	6,80	12,95
assimilés	2,94	2,70	Autres produits	1,54	2,03
Salaires et traitements	43,12	42,52			
Charges sociales	18,52	17,51			
Dotations aux amortissements					
et aux provisions :					
Amortissements					
des immobilisations	11,70	12,24			
Provisions pour risques					
et charges	3,61	6,96			
Provisions sur actif circulant	1,72	0,44			
Autres charges	2,79	2,69			
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>108,98</b>	<b>114,81</b>	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>108,98</b>	<b>114,72</b>
<b>Charges financières</b>			<b>Produits financiers :</b>		
	0,00	0,00	Intérêts et produits assimilés	0,44	0,90
	0,00	0,00	Reprises sur provisions	0,00	0,00
	0,01	0,00	Différences positives de change	0,00	0,00
<b>Total des charges financières</b>	<b>0,01</b>	<b>0,00</b>	<b>Total des produits financiers</b>	<b>0,44</b>	<b>0,90</b>
<b>Charges exceptionnelles :</b>			<b>Produits exceptionnels :</b>		
Sur opérations de gestion	0,02	0,02	Sur opérations de gestion	0,14	0,07
Sur opérations en capital	0,08	0,12	Sur opérations en capital	0,03	0,05
Autres charges exceptionnelles	0,09	0,77	Autres produits exceptionnels	0,06	0,12
Dotations aux amortissements et provisions	0,31	0,26	Reprises sur provisions	0,11	0,23
			Subventions d'investissement virées au compte de résultat	0,76	0,85
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>0,50</b>	<b>1,17</b>	<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>1,10</b>	<b>1,32</b>
Impôt sur les sociétés	0,02	0,04			
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice)</b>	<b>1,01</b>	<b>0,92</b>	<b>Résultat de l'exercice (perte)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total général</b>	<b>110,52</b>	<b>116,94</b>	<b>Total général</b>	<b>110,52</b>	<b>116,94</b>

## INSTITUT NATIONAL DE L'AUDIOVISUEL

### Bilan au 31 décembre 2003

(en millions d'€ hors taxes)

Actif	Exercice N		Exercice N-1	
	Montants bruts	Amortissements ou provisions (à déduire)	Montants nets	Montants nets
<b>Immobilisations incorporelles :</b>	<b>115,86</b>	<b>93,77</b>	<b>22,09</b>	<b>20,27</b>
Programmes :				
Programmes enregistrés	28,44	27,44	1,00	1,02
Coproductions	47,40	40,62	6,78	6,14
Droits d'exploitation hors programme	1,69	1,54	0,15	0,15
Héritage ORTF	3,29	3,29	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles	33,59	20,88	12,71	11,25
Immobilisations incorporelles en cours	1,45	0,00	1,45	1,73
<b>Immobilisations corporelles :</b>	<b>118,98</b>	<b>84,38</b>	<b>34,60</b>	<b>37,49</b>
Terrains	1,93	0,00	1,93	1,93
Constructions et agencements	38,60	23,06	15,54	14,46
Installations techniques, matériels et outillages	43,49	38,77	4,72	5,53
Autres immobilisations corporelles	34,12	22,55	11,57	12,28
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	0,84	0,00	0,84	3,29
<b>Immobilisations financières :</b>	<b>6,11</b>	<b>0,00</b>	<b>6,11</b>	<b>6,15</b>
Titres de participation	1,69	0,00	1,69	1,69
Créances rattachées à des participations	3,05	0,00	3,05	3,05
Prêts	1,08	0,00	1,08	1,12
Autres	0,29	0,00	0,29	0,29
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>240,95</b>	<b>178,15</b>	<b>62,80</b>	<b>63,91</b>
<b>Stocks et en-cours :</b>				
Matières premières et fournitures	0,15	0,00	0,15	0,13
<b>Avances et acomptes versés sur commandes :</b>	<b>0,04</b>	<b>0,00</b>	<b>0,04</b>	<b>0,02</b>
Créances d'exploitation :				
Créances clients et comptes rattachés	17,79	4,64	13,15	19,68
Autres créances d'exploitation	7,57	0,00	7,57	6,84
<b>Disponibilités et comptes assimilés :</b>	<b>13,74</b>	<b>0,00</b>	<b>13,74</b>	<b>11,62</b>
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>39,29</b>	<b>4,64</b>	<b>34,65</b>	<b>38,29</b>
Charges constatées d'avance	0,05	0,00	0,05	0,02
<b>Total général</b>	<b>280,29</b>	<b>182,79</b>	<b>97,50</b>	<b>102,22</b>

## INSTITUT NATIONAL DE L'AUDIOVISUEL

### Bilan au 31 décembre 2003

(en millions d'€ hors taxes)

Passif	Exercice N	Exercice N-1
<b>Capitaux propres :</b>		
Dotation	15,10	15,10
Apports de l'état	48,53	48,53
Complément de dotation (organismes autres que l'état)	0,68	0,68
Réserves – Plus-values nettes à long terme	1,89	1,89
Report à nouveau	-10,31	-11,23
Résultat de l'exercice	1,01	0,93
Subvention d'investissement	0,03	0,03
Provisions réglementées	7,29	7,09
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>64,22</b>	<b>63,02</b>
<b>Provisions pour risques et charges :</b>		
Provisions pour risques	6,62	6,01
Provisions pour charges	12,36	15,54
<b>Total des provisions</b>	<b>18,98</b>	<b>21,55</b>
<b>Dettes financières :</b>		
Dettes auprès d'établissements financiers	0,00	0,00
Emprunts et dettes financières diverses	0,06	0,06
Avances et acomptes reçus sur commandes	0,00	0,00
<b>Dettes d'exploitation :</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4,87	5,98
Dettes fiscales et sociales	5,45	5,40
<b>Dettes diverses :</b>		
Dettes sur immobilisations	2,27	3,62
Autres dettes	1,56	2,56
Comptabilité distincte – Fonds de soutien à l'expression	0,09	0,03
<b>Total des dettes</b>	<b>14,30</b>	<b>17,56</b>
Produits constatés d'avance	0,00	0,00
<b>Total général</b>	<b>97,50</b>	<b>102,22</b>



## FRANCE TÉLÉVISIONS

## Compte de résultat 2003

(en millions d'€ hors taxes)

Charges	Exercice N	Exercice N-1	Produits	Exercice N	Exercice N-1
<b>Charges d'exploitation :</b>			<b>Produits d'exploitation :</b>		
Coût des programmes achetés	615,8	561,2	Produits et prestations vendus :		
Autres achats et charges externes	743,4	728,6	Redevance	1 499,5	1 470,6
Impôts, taxes et versements assimilés	167,6	171,8	Publicité et parrainage	710,5	677,5
Charges de personnel	812,6	587,4	Autres ventes et prestations de services	162,0	134,1
Dotations aux amortissements et provisions – programmes			Production immobilisée		7,9
Dotations aux amortissements et provisions	122,2	131,7	Autres produits d'exploitation	35,2	34,7
Autres charges de gestion courante	105,3	109,0			
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>2 336,9</b>	<b>2 289,7</b>	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>2 407,2</b>	<b>2 324,8</b>
Quotes-parts de résultat dans les sociétés MEE		1,9	Quotes-parts de résultat dans les sociétés MEE	0,4	0,6
<b>Charges financières</b>	<b>19,3</b>	<b>22,7</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>8,4</b>	<b>6,1</b>
<b>Charges exceptionnelles :</b>			<b>Produits exceptionnels :</b>		
Autres charges exceptionnelles	14,4	60,1	Autres produits exceptionnelles	8,7	70,9
Dotations aux amortissements et provisions	0,0	0,0	Reprises d'amortissements et provisions	0,0	25,6
Transfert de charges	0,0	0,0	Subventions d'investissement virés au compte de résultat	0,0	0,0
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>14,4</b>	<b>60,1</b>	<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>8,7</b>	<b>96,5</b>
<b>Impôt sur les sociétés</b>	<b>10,0</b>	<b>3,7</b>	<b>Impôt sur les sociétés</b>	-	-
<b>Résultat (bénéfice)/Groupe</b>	<b>14,02</b>	<b>53,2</b>	<b>Résultat (perte)/Groupe</b>	-	-
<b>Résultat (bénéfice)/Minoritaire</b>	<b>- 0,1</b>	<b>- 3,9</b>	<b>Résultat (perte)/Minoritaire</b>	-	-
<b>Total général</b>	<b>2 424,7</b>	<b>2 427,4</b>	<b>Total général</b>	<b>2 424,7</b>	<b>2 427,4</b>

## FRANCE TÉLÉVISIONS

## Bilan au 31 décembre 2003

(en millions d'€ hors taxes)

Actif	Montants bruts	Exercice N	Montants nets	Exercice N-1
		Amortissements ou provisions (à déduire)		Montants nets
<b>Immobilisations incorporelles :</b>	<b>548,0</b>	<b>352,9</b>	<b>195,1</b>	<b>198,6</b>
Productions et coproductions	360,4	301,1	59,3	57,3
Immobilisations incorporelles hors programmes	197,6	51,8	135,8	141,3
<b>Immobilisations corporelles :</b>	<b>769,1</b>	<b>421,7</b>	<b>347,4</b>	<b>348,1</b>
Terrains	98,7	98,7	98,6	98,6
Constructions	243,9	1,1,1?	142,8	147,9
Installations aménagements constructions	15,1	7,2	7,9	8,7
Installations techniques, matériels et outillages	313,8	251,6	62,2	61,8
Autres immobilisations corporelles	84,6	61,8	22,8	24,9
Immobilisations corporelles en cours	13,0	0,0	73,0	6,2
<b>Immobilisations financières :</b>	<b>27,9</b>	<b>2,7</b>	<b>25,2</b>	<b>24,3</b>
Participations	19,2	0,2	19,0	18,5
Créances rattachées à des participations	1,2	0,5	0,7	0,7
Autres titres immobilisés	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêts	5,0	1,8	3,2	2,9
Autres	2,5	0,2	2,3	2,2
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>1 345,0</b>	<b>777,3</b>	<b>567,7</b>	<b>571,0</b>
<b>Stock et en-cours</b>	<b>662,9</b>	<b>46,1</b>	<b>616,8</b>	<b>594,8</b>
dont programmes	659,3	44,4	614,9	592,6
<b>Créances d'exploitation</b>				
Créances clients et comptes rattachés	346,4	19,5	326,9	306,7
Autres créances d'exploitation	161,8	3,1	158,7	127,5
<b>Disponibilités et comptes assimilés</b>	<b>250,5</b>	<b>2,2</b>	<b>248,3</b>	<b>292,2</b>
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>1 421,6</b>	<b>70,9</b>	<b>1 350,7</b>	<b>1 321,2</b>
Comptes de régularisation	40,0		40,0	63,0
<b>Total général</b>	<b>2 806,6</b>	<b>848,2</b>	<b>1 958,4</b>	<b>1 955,2</b>

## FRANCE TÉLÉVISIONS

### Bilan au 31 décembre 2003

(en millions d'€ hors taxes)

Passif	Exercice N	Exercice N-1
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital social	197,5	197,5
Réserve légale	0,0	0,0
Réserves réglementées	0,0	0,0
Réserves part du groupe	134,1	80,7
Résultat part du groupe	14,2	53,2
Résultat minoritaire	1,4	- 2,6
Subventions inscrites en compte de résultat	0,0	0,0
Provisions réglementées	0,0	0,0
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>347,2</b>	<b>328,8</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>98,7</b>	<b>89,5</b>
<b>Dettes financières</b>	<b>360,1</b>	<b>420,1</b>
<b>Dettes d'exploitation :</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	566,8	606,0
Dettes fiscales et sociales	190,7	163,1
Dettes diverses	271,1	235,0
<b>Total des dettes</b>	<b>1 388,7</b>	<b>1 424,2</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>123,8</b>	<b>112,7</b>
<b>Total général</b>	<b>1 958,4</b>	<b>1 955,2</b>



## SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME FRANCE 2

### Compte de résultat 2003

(en millions d'€ hors taxes)

Charges	Exercice N	Exercice N-1	Produits	Exercice N	Exercice N-1
<b>Charges d'exploitation :</b>			<b>Produits d'exploitation :</b>		
Coût des programmes achetés	309,2	279,0	Produits et prestations vendus :		
Autres achats et charges externes	439,9	429,3	Redevance	608,0	596,3
Impôts, taxes et versements assimilés	62,9	66,6	Publicité et parrainage	395,9	378,1
Charges de personnels	159,1	156,3	Autres ventes et prestations de services	45,5	45,3
Dotations aux amortissements et provisions de programmes	508,5	484,6	Production immobilisée	493,8	464,2
Dotations aux amortissements et provisions	19,8	18,7	Autres produits d'exploitation	30,3	39,0
Autres charges de gestion courante	54,0	51,8			
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>1 553,4</b>	<b>1 486,2</b>	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>1 573,5</b>	<b>1 522,9</b>
Quote-part de résultats sur opérations faites en commun	0,0	3,2			
<b>Charges financières</b>	<b>4,3</b>	<b>2,8</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>6,7</b>	<b>2,4</b>
<b>Charges exceptionnelles :</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>Produits exceptionnels :</b>		
Autres charges exceptionnelles	0,6	5,5	Autres produits exceptionnels	0,8	3,3
Dotations aux amortissements et provisions	47,3	62,2	Reprises d'amortissements et provisions	53,0	54,9
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>47,9</b>	<b>67,7</b>	<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>53,8</b>	<b>58,2</b>
<b>Impôt sur les sociétés</b>			<b>Impôt sur les sociétés</b>	<b>0,4</b>	<b>0,3</b>
<b>Résultat (bénéfice)</b>	<b>28,8</b>	<b>27,1</b>	<b>Résultat (Perte)</b>	-	-
<b>Total général</b>	<b>1 634,4</b>	<b>1 583,8</b>	<b>Total général</b>	<b>1 634,0</b>	<b>1 583,5</b>

## SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME FRANCE 2

### Bilan au 31 décembre 2003

(en millions d'€ hors taxes)

Actif	Montants bruts	Exercice N	Montants nets	Exercice N-1
		Amortissements ou provisions (à déduire)		Montants nets
<b>Immobilisations incorporelles :</b>	<b>561,2</b>	<b>179,0</b>	<b>382,2</b>	<b>367,7</b>
Immobilisations incorporelles hors programmes	86,5	20,5	66,0	66,0
Programmes dont :				
Production propre	0,0	0,0	0,0	1,6
Productions et coproductions	136,1	94,6	45,4	45,4
Production déléguée part antenne PAD	93,8	19,9	73,9	73,4
Production déléguée en cours	64,1	2,6	61,5	48,8
Avances et acomptes sur droits de diffusion	22,5	0,0	22,5	21,5
Droits de diffusion	158,2	41,4	116,8	111,0
<b>Immobilisations corporelles :</b>	<b>91,1</b>	<b>68,4</b>	<b>22,7</b>	<b>21,5</b>
Terrains	0,0	0,0	0,0	0,0
Constructions	0,0	0,0	0,0	0,0
Installations, aménagements et constructions	2,2	1,0	1,2	1,4
Installations techniques, matériels et outillages	62,2	49,6	12,6	10,9
Autres immobilisations corporelles	26,6	17,8	8,8	8,4
Immobilisations corporelles en cours	0,1	-	0,1	0,8
<b>Immobilisations financières :</b>	<b>34,5</b>	<b>0,4</b>	<b>34,1</b>	<b>30,8</b>
Participations	16,3	0,0	16,3	16,3
Créances rattachées à des participations	16,2	0,4	15,8	13,5
Autres titres immobilisés	2,0	0,0	2,0	0,0
Prêts	0,0	0,0	0,0	0,3
Autres	0,0	0,0	0,0	0,7
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>686,8</b>	<b>247,8</b>	<b>439,0</b>	<b>420,0</b>
<b>Stocks et en-cours</b>	<b>0,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,3</b>	<b>0,3</b>
<b>Avances et acomptes versés</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,2</b>	<b>0,1</b>
<b>Créances d'exploitation :</b>				
Créances clients et comptes rattachés	125,6	0,9	124,7	127,6
Autres créances d'exploitation	56,0	3,3	52,7	52,8
<b>Disponibilités et comptes assimilés</b>	<b>21,55</b>	<b>0,0</b>	<b>21,5</b>	<b>53,9</b>
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>203,6</b>	<b>4,2</b>	<b>199,4</b>	<b>234,7</b>
Charges constatées d'avance et écarts de conversion actif	13,7	0,0	13,7	26,9
Charges à répartir	0,1	-	0,1	0,1
<b>Total général</b>	<b>909,1</b>	<b>252,0</b>	<b>652,1</b>	<b>681,7</b>

## SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME FRANCE 2

### Bilan au 31 décembre 2003

(en millions d'€ hors taxes)

Passif	Exercice N	Exercice N-1
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital social	40,7	40,7
Réserve légale	4,1	0,5
Réserves réglementées	0,6	0,6
Report à nouveau	0,9	- 22,6
Résultat de l'exercice	28,8	27,1
Subventions d'investissement	0,7	8,4
Subventions inscrites en compte de résultat	0,0	- 7,6
Provisions réglementées	95,6	101,5
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>171,4</b>	<b>148,6</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>29,1</b>	<b>25,0</b>
<b>Dettes financières</b>	<b>18,8</b>	<b>61,1</b>
<b>Dettes d'exploitation :</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	304,4	310,0
Dettes fiscales et sociales	76,6	78,9
Autres dettes d'exploitation et comptes rattachés	10,2	14,9
<b>Total des dettes</b>	<b>410,0</b>	<b>464,9</b>
Produits constatés d'avance et écarts de conversion passif	41,6	43,2
<b>Total général</b>	<b>652,1</b>	<b>681,7</b>



## SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME FRANCE 3

### Compte de résultat 2003

(en millions d'€)

Charges	Exercice N	Exercice N-1	Produits	Exercice N	Exercice N-1
<b>Charges d'exploitation :</b>			<b>Produits d'exploitation :</b>		
Coût des programmes achetés	232,6	214,5	Produits et prestations vendus :		
Autres achats et charges externes	309,1	317,6	Redevance	756,2	741,9
Impôts, taxes et versements assimilés	81,0	85,4	Publicité et parrainage	276,9	268,6
Charges de personnel	386,9	375,6	Autres ventes et prestations de services	63,0	59,9
Dotations aux amortissements et provisions - programmes	304,8	268,0	Production immobilisée	292,3	253,3
Dotations aux amortissements et provisions	52,6	54,2	Autres produits d'exploitation	27,5	39,3
Autres charges de gestion courante	45,7	44,8			
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>1 412,7</b>	<b>1 360,1</b>	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>1 415,9</b>	<b>1 362,9</b>
<b>Charges financières</b>	<b>7,7</b>	<b>6,7</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>6,2</b>	<b>4,9</b>
<b>Charges exceptionnelles :</b>			<b>Produits exceptionnels :</b>		
Autres charges exceptionnelles	14,0	8,2	Autres produits exceptionnels	16,6	7,6
Dotations aux amortissements et provisions	37,8	41,8	Reprises d'amortissements et provisions	41,9	60,4
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>51,8</b>	<b>50,0</b>	<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>58,5</b>	<b>68,0</b>
<b>Impôt sur les sociétés</b>			<b>Impôt sur les sociétés</b>		<b>1,5</b>
<b>Résultat (bénéfice)</b>	<b>8,4</b>	<b>20,5</b>	<b>Résultat (perte)</b>		
<b>Total général</b>	<b>1 480,6</b>	<b>1 437,3</b>	<b>Total général</b>	<b>1 480,6</b>	<b>1 437,3</b>

## SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME FRANCE 3

**Bilan au 31 décembre 2003**

(en millions d'€ hors taxes)

Actif	Exercice N		Exercice N-1	
	Montants bruts	Amortissements ou provisions (à déduire)	Montants nets	Montants nets
<b>Immobilisations incorporelles :</b>	<b>354,5</b>	<b>43,6</b>	<b>310,9</b>	<b>309,2</b>
Programmes dont :				
Production propre	7,0	1,6	5,4	5,7
Productions et coproductions	47,3	13,5	33,8	49,6
Production déléguée part antenne PAD	34,4	6,5	27,9	37,8
Production déléguée part antenne en cours	3,7	0,0	3,7	6,7
Droits de diffusion	181,8	1,9	179,9	145,8
Autres immobilisations incorporelles	80,3	20,1	60,2	63,6
<b>Immobilisations corporelles :</b>	<b>370,1</b>	<b>265,9</b>	<b>104,2</b>	<b>95,0</b>
Terrains et agencements	5,4	0,0	5,4	5,4
Constructions et agencements	99,9	62,4	37,5	34,9
Installations techniques, matériels et outillages	205,4	169,0	36,4	37,6
Autres immobilisations corporelles	45,5	34,5	11,0	11,1
Immobilisations corporelles en cours	12,9	0,0	12,9	6,0
Avances et acomptes	1,0	0,0	1,0	0,0
<b>Immobilisations financières :</b>	<b>37,1</b>	<b>4,8</b>	<b>32,3</b>	<b>42,3</b>
Participations	14,5	0,1	14,4	14,4
Créances rattachées à des participations	15,8	2,6	13,2	24,3
Prêts	0,0	0,0	0,0	2,6
Autres	6,9	2,1	4,8	1,0
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>761,7</b>	<b>314,3</b>	<b>447,4</b>	<b>446,5</b>
<b>Stock et en cours</b>	<b>7,4</b>	<b>0,1</b>	<b>7,3</b>	<b>8,6</b>
Matières et fournitures d'approvisionnement	0,8	0,1	7,3	0,9
En cours de production exécutive	6,6	0,0	6,6	7,7
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>157,4</b>	<b>8,0</b>	<b>149,4</b>	<b>139,2</b>
Créances clients et comptes rattachés	120,7	7,3	113,4	100,4
Autres créances d'exploitation	36,7	0,7	36,0	38,8
<b>Disponibilités et comptes assimilés</b>	<b>6,3</b>	<b>2,2</b>	<b>4,1</b>	<b>8,8</b>
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>171,1</b>	<b>10,3</b>	<b>160,8</b>	<b>156,6</b>
Charges constatées d'avance et écarts de conversion actif	19,3		19,3	19,1
<b>Total général</b>	<b>952,1</b>	<b>324,6</b>	<b>627,5</b>	<b>622,2</b>

## SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME FRANCE 3

### Bilan au 31 décembre 2003

(en millions d'€ hors taxes)

Passif	Exercice N	Exercice N-1
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital social	20,8	20,8
Réserves	16,6	16,6
Report à nouveau	- 14,9	- 35,4
Résultat de l'exercice	8,4	20,5
Subventions d'investissement	2,4	2,3
Provisions réglementées	70,6	74,7
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>103,9</b>	<b>99,5</b>
<b>Provisions pour risques et charges :</b>	<b>60,6</b>	<b>60,1</b>
<b>Dettes financières</b>	<b>41,3</b>	<b>43,2</b>
<b>Avances et acomptes sur commandes en cours</b>	<b>5,8</b>	<b>6,5</b>
<b>Dettes d'exploitation :</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	219,1	240,0
Dettes fiscales et sociales	131,7	124,7
Dettes diverses	27,8	18,3
<b>Total des dettes</b>	<b>425,7</b>	<b>432,7</b>
Produits constatés d'avance et écarts de conversion passif	37,3	29,9
<b>Total général</b>	<b>627,5</b>	<b>622,2</b>



## SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME FRANCE 5

### Compte de résultat 2003

(en millions d'€ hors taxes)

Charges	Exercice N	Exercice N-1	Produits	Exercice N	Exercice N-1
<b>Charges d'exploitation :</b>			<b>Produits d'exploitation :</b>		
Coût des programmes achetés	90,5	90,9	Produits et prestations vendus :		
Autres achats et charges externes	35,2	34,9	Redevance	132,8	126,2
Impôts, taxes et versements assimilés	10,4	9,5	Publicité et parrainage	28,1	20,2
Charges de personnel	15,1	15,7	Autres ventes et prestations de services	2,4	2,2
Dotations aux amortissements et provisions - programmes	90,9	86,1	Production immobilisée	90,2	90,7
			Autres produits d'exploitation	5,0	11,7
Dotations aux amortissements et provisions	2,8	2,8			
Autres charges de gestion courante	8,6	8,2			
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>253,5</b>	<b>248,1</b>	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>258,5</b>	<b>251,0</b>
<b>Charges financières</b>	<b>1,6</b>	<b>0,0</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>1,1</b>	<b>1,9</b>
<b>Charges exceptionnelles :</b>			<b>Produits exceptionnels :</b>		
Autres charges exceptionnelles	0,4	0,2	Autres produits exceptionnels	0,1	0,3
Dotations aux amortissements et provisions	6,0	9,3	Reprises d'amortissements et provisions	8,1	5,6
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>6,4</b>	<b>9,5</b>	<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>8,2</b>	<b>5,9</b>
Impôt sur les sociétés	1,9	0,2	Impôt sur les sociétés		
<b>Résultat (bénéfice)</b>	<b>4,4</b>	<b>1,0</b>	<b>Résultat (perte)</b>		
<b>Total général</b>	<b>267,8</b>	<b>258,8</b>	<b>Total général</b>	<b>267,8</b>	<b>258,8</b>

## SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME FRANCE 5

### Bilan au 31 décembre 2003

(en millions d'€ hors taxes)

Actif	Montants bruts	Exercice N	Montants nets	Exercice N-1
		Amortissements ou provisions (à déduire)		Montants nets
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>42,9</b>	<b>4,4</b>	<b>38,5</b>	<b>37,9</b>
Immobilisations incorporelles hors programmes	2,9	1,8	1,1	0,6
Programmes dont :				
Production propre				
Productions et coproductions	5,5	0,4	5,1	4,9
Production déléguée part antenne PAD	18,4	1,4	17,0	15,4
Production déléguée part antenne en cours	10,2	0,2	10,0	12,9
Droits de diffusion	5,9	0,6	5,3	4,1
<b>Immobilisations corporelles :</b>	<b>24,5</b>	<b>14,3</b>	<b>10,2</b>	<b>11,4</b>
Constructions et agencements	7,6	1,8	5,8	6,1
Installations techniques, matériels et outillages	10,0	8,0	2,0	2,5
Autres immobilisations corporelles	6,8	4,5	2,3	2,7
Immobilisations corporelles en cours	0,1	0,0	0,1	0,1
<b>Immobilisations financières :</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>
Autres immobilisations financières	0,1	0,0	0,1	0,1
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>67,5</b>	<b>18,7</b>	<b>48,8</b>	<b>49,4</b>
<b>Stock et en-cours</b>				
<b>Avances et acomptes versés</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>0,3</b>
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>16,1</b>	<b>2,4</b>	<b>13,7</b>	<b>14,4</b>
Créances clients et comptes rattachés	9,6	0,8	8,8	5,0
Autres créances d'exploitation	6,5	1,6	4,9	9,4
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>8,3</b>	<b>0,0</b>	<b>8,3</b>	<b>16,4</b>
<b>Disponibilités et comptes assimilés</b>	<b>24,8</b>	<b>0,0</b>	<b>24,8</b>	<b>15,1</b>
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>49,3</b>	<b>2,4</b>	<b>46,9</b>	<b>46,2</b>
Charges constatées d'avance	0,1		0,1	0,8
<b>Total général</b>	<b>116,9</b>	<b>21,1</b>	<b>95,8</b>	<b>96,4</b>

## SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME FRANCE 5

### Bilan au 31 décembre 2003

(en millions d'€ hors taxes)

Passif	Exercice N	Exercice N-1
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital social	14,8	14,8
Réserve légale	0,7	0,6
Report à nouveau	10,5	9,6
Résultat de l'exercice	4,4	1,0
Subventions d'investissement	5,5	5,0
Provisions réglementées	12,1	14,1
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>48,0</b>	<b>45,1</b>
<b>Provisions pour risques et charges :</b>	<b>1,9</b>	<b>2,7</b>
<b>Dettes financières</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Dettes d'exploitation :</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37,0	42,6
Dettes fiscales et sociales	4,8	4,7
Dettes diverses	4,1	1,2
<b>Total des dettes</b>	<b>45,9</b>	<b>48,5</b>
Produits constatés d'avance et écarts de conversion passif		0,1
<b>Total général</b>	<b>95,8</b>	<b>96,4</b>



## SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME DE RADIODIFFUSION SONORE ET DE TÉLÉVISION POUR L'OUTRE-MER

### Compte de résultat 2003

(en millions d'€ hors taxes)

Charges	Exercice N	Exercice N-1	Produits	Exercice N	Exercice N-1
<b>Charges d'exploitation :</b>			<b>Produits d'exploitation :</b>		
Coût des programmes achetés	1,38	1,53	Redevance	203,14	199,15
Autres achats et charges externes	65,04	64,82	Publicité, annonces	11,76	12,22
Impôts, taxes et versements assimilés	5,11	5,58	Autres ventes et prestations de services	7,41	8,49
Salaires et traitements	95,09	95,22	Variation de programmes	3,18	2,67
Charges sociales	35,20	35,22	Reprises d'amortissements et provisions	1,05	0,64
Dotation aux amortissements des programmes diffusés	1,03	0,50	Transfert de charges	1,48	1,05
Dotation aux amortissements sur immobilisations	12,43	12,44	Subventions d'exploitation	0,29	0,50
Provisions sur actifs circulants	0,09	0,09	Autres produits de gestion courante	0,10	0,11
Provisions pour risques et charges et autres provisions	3,12	3,49			
Autres charges de gestion courante	10,48	10,20			
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>228,97</b>	<b>229,09</b>	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>228,41</b>	<b>224,83</b>
<b>Charges financières</b>	<b>0,17</b>	<b>0,57</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0,11</b>	<b>0,17</b>
<b>Charges exceptionnelles :</b>			<b>Produits exceptionnels :</b>		
Sur opérations de gestion	0,13	0,09	Produits sur opérations en capital et opérations de gestion	1,61	1,70
Sur opérations en capital	0,89	0,12	Reprises d'amortissements et provisions et transferts de charges	1,81	0,97
Dotations aux amortissements et provisions	1,53	1,20			
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>2,55</b>	<b>1,41</b>	<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>3,42</b>	<b>2,67</b>
Impôt sur les sociétés	0,08	0,07			
<b>Résultat (bénéfice)</b>	<b>0,17</b>		<b>Résultat (perte)</b>		<b>3,47</b>
<b>Total général</b>	<b>231,94</b>	<b>231,14</b>	<b>Total général</b>	<b>231,94</b>	<b>231,14</b>

## SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME DE RADIODIFFUSION SONORE ET DE TÉLÉVISION POUR L'OUTRE-MER

### Bilan au 31 décembre 2003

(en millions d'€ hors taxes)

Actif	Exercice N		Exercice N-1	
	Montants bruts	Amortissements ou provisions (à déduire)	Montants nets	Montants nets
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>8,08</b>	<b>5,50</b>	<b>2,58</b>	<b>3,44</b>
Programmes immobilisés	6,50	5,50	1,00	1,48
Autres immobilisations incorporelles	1,58		1,58	1,96
<b>Immobilisations corporelles :</b>	<b>144,71</b>	<b>75,29</b>	<b>69,42</b>	<b>73,83</b>
Terrains	7,11		7,11	7,11
Constructions	57,18	16,73	40,45	42,65
Installations techniques, matériels et outillages	61,58	46,83	14,75	16,78
Autres immobilisations corporelles	15,73	11,73	4,00	4,28
Immobilisations corporelles en cours	2,53		2,53	2,50
Avances et acomptes	0,58		0,58	0,51
<b>Immobilisations financières :</b>	<b>3,95</b>	<b>0,04</b>	<b>3,91</b>	<b>3,87</b>
Participations	0,66	0,04	0,62	0,62
Créances rattachées à des participations				
Prêts	3,25		3,25	3,19
Autres immobilisations financières	0,04		0,04	0,06
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>156,74</b>	<b>80,83</b>	<b>75,91</b>	<b>81,14</b>
<b>Stocks et en-cours</b>	<b>0,67</b>	<b>0,00</b>	<b>0,67</b>	<b>0,62</b>
Matières et fournitures d'approvisionnement	0,64		0,64	0,62
Avances et acomptes versés sur commandes	0,03		0,03	
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>23,07</b>	<b>0,17</b>	<b>22,90</b>	<b>16,30</b>
Créances clients et comptes rattachés	13,62	0,17	13,45	11,12
Autres créances	9,45		9,45	5,18
<b>Valeurs mobilières de placement</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>0,46</b>		<b>0,46</b>	<b>0,98</b>
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>24,20</b>	<b>0,17</b>	<b>24,03</b>	<b>17,90</b>
Charges constatées d'avance	0,76		0,76	0,58
<b>Total général</b>	<b>181,70</b>	<b>81,00</b>	<b>100,70</b>	<b>99,62</b>

## SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME DE RADIODIFFUSION SONORE ET DE TÉLÉVISION POUR L'OUTRE-MER

### Bilan au 31 décembre 2003

(en millions d'€ hors taxes)

Passif	Exercice N	Exercice N-1
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital social	0,04	0,04
Dotation à incorporer		
Primes d'émission	2,36	2,36
Réserve légale	1,57	1,57
Report à nouveau	- 11,94	- 8,47
Résultat de l'exercice	0,17	- 3,47
Subventions d'investissement	24,09	25,48
Provisions réglementées	0,55	0,81
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>16,84</b>	<b>18,32</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
Provisions pour risques	9,79	8,32
Provisions pour charges	8,09	7,57
<b>Total des provisions</b>	<b>17,88</b>	<b>15,89</b>
<b>Dettes financières :</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	18,68	19,35
<b>Dettes d'exploitation :</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15,34	14,32
Dettes fiscales et sociales	27,68	28,25
Autres dettes d'exploitation et comptes rattachés	4,28	3,48
<b>Dettes diverses :</b>		
<b>Total des dettes</b>	<b>65,98</b>	<b>65,40</b>
Produits constatés d'avance		0,01
<b>Total général</b>	<b>100,70</b>	<b>99,62</b>



## ARIE-FRANCE

### Compte de résultat 2003

(en millions d'€)

Charges	Exercice N	Exercice N-1	Produits	Exercice N	Exercice N-1
<b>Charges d'exploitation :</b>			<b>Produits d'exploitation :</b>		
Coût des programmes achetés immobilisés	70,47	76,36	Produits et prestations vendus :		
Achats matières premières et autres achats	0,00	0,00	Autres ventes et prestations	5,84	5,79
Services extérieurs	33,99	33,54	Production immobilisée	69,04	74,95
Autres charges de gestion courante	52,52	51,51	Redevance	112,08	114,22
Impôts, taxes et versements assimilés	11,36	11,19	Autres subventions État	0,00	0,00
Salaires et traitements	11,07	11,38	Autres subventions	0,10	0,01
Charges sociales	4,76	4,68	Reprises d'amortissements et provisions	0,32	1,58
Dotations aux amortissements et provisions des programmes	62,23	62,18	Autres produits d'exploitation	0,00	0,00
Autres dotations aux amortissements et provisions	6,11	6,91	Subventions d'investissement virées au compte de résultat	68,50	59,89
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>252,50</b>	<b>257,77</b>	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>255,88</b>	<b>256,43</b>
<b>Charges financières</b>	<b>0,71</b>	<b>0,41</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0,99</b>	<b>1,47</b>
<b>Charges exceptionnelles :</b>			<b>Produits exceptionnels :</b>		
Sur opérations de gestion	0,02	0,08	Produits sur opérations de gestion	0,02	0,25
Sur opération en capital	4,07	2,98	Produits sur opérations en capital	8,10	9,75
Autres charges exceptionnelles			Reprises d'amortissements et provision	21,28	18,48
Dotations aux amortissements et provisions	25,26	25,70	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>29,36</b>	<b>28,76</b>	<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>29,40</b>	<b>28,48</b>
Impôt sur les Sociétés	2,84	1,50			
<b>Résultat (bénéfice)</b>	<b>0,86</b>		<b>Résultat (perte)</b>		<b>2,06</b>
<b>Total général</b>	<b>286,27</b>	<b>288,44</b>	<b>Total général</b>	<b>286,27</b>	<b>288,44</b>

## ARTE-FRANCE

### Bilan au 31 décembre 2003

(en millions d'€ hors taxes)

Actif	Montants bruts	Exercice	Montants nets	Exercice
		N Amortissements ou provisions (à déduire)		N-1 Montants nets
<b>Immobilisations incorporelles :</b>	<b>95,29</b>	<b>4,41</b>	<b>90,88</b>	<b>89,12</b>
Concessions et droits similaires	3,91	2,90	1,02	1,08,72
Autres immobilisations incorporelles en cours	0,17	0,00	0,17	0,17
Programmes et productions diffusables :				
Parts Producteur sur copro TV « PAD »	19,85	0,16	19,69	19,98
Parts Antenne sur copro TV diffusables	25,09	0,00	25,09	23,28
Parts Antenne sur copro Cinéma diffusables	1,10	0,00	1,10	0,91
Achats droits commande diffusables	0,00	0,00	0,00	0,00
Achats de droits diffusables	9,33	0,12	9,21	8,04
Productions exécutives diffusables	0,95	0,00	0,95	0,83
Programmes et productions en cours :				
Parts Producteur sur copro TV	13,23	0,35	12,88	12,62
Parts Antenne sur copro TV	6,47	0,00	6,47	7,29
Parts Antenne sur copro Cinéma	5,78	0,41	5,37	6,57
Achats de droits	7,94	0,07	7,87	7,42
Conventions de préparation et d'écriture	0,59	0,05	0,54	0,83
Productions exécutives	0,88	0,35	0,53	0,26
<b>Immobilisations corporelles :</b>	<b>7,98</b>	<b>5,72</b>	<b>2,26</b>	<b>2,62</b>
Installations générales	0,10	0,06	0,04	0,05
Installations et matériels techniques	2,30	2,07	0,23	0,29
Autres immobilisations corporelles	5,53	3,59	1,93	2,24
Autres immobilisations corporelles en cours	0,05	0,00	0,05	0,04
<b>Immobilisations financières :</b>	<b>6,68</b>	<b>1,94</b>	<b>4,74</b>	<b>5,28</b>
Participations	6,53	1,87	4,66	5,13
Dépôts et cautionnements	0,13	0,07	0,06	0,12
Autres immobilisations financières	0,02	0,00	0,02	0,02
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>109,95</b>	<b>12,07</b>	<b>97,87</b>	<b>97,02</b>
<b>Stocks et en-cours :</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Avances et acomptes sur commandes en cours ou avoirs non reçus	1,49	0,34	1,15	1,35
<b>Créances d'exploitation :</b>				
Trésor Redevance	2,44	0,00	2,44	1,67
Clients et créances rattachées	3,25	0,61	2,64	4,00
Groupe et associés	20,95	20,13	0,82	0,88
Personnel et créances rattachées	0,03	0,03	0,00	0,01
État et autres collectivités	4,99	0,00	4,99	3,83
Autres créances et comptes rattachés	0,43	0,04	0,40	0,58
<b>Disponibilités et comptes rattachés :</b>				
Valeurs mobilières de placement	30,34	0,00	30,34	25,11
Banques comptes courants	0,00	0,00	0,00	0,00
Banques comptes de dépôt et comptes assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
Caisses et régies	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>69,93</b>	<b>21,14</b>	<b>42,78</b>	<b>37,52</b>
Charges constatées d'avance	0,75	0,00	0,75	0,73
<b>Total général</b>	<b>174,62</b>	<b>33,22</b>	<b>141,40</b>	<b>135,28</b>

**ARIE-FRANCE****Bilan au 31 décembre 2003**

(en millions d'€ hors taxes)

Passif	Exercice N	Exercice N-1
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital social	9,15	9,15
Réserves	0,66	0,66
Report à nouveau	- 0,72	1,33
Résultat de l'exercice	0,86	- 2,06
Subventions d'investissement	45,75	45,29
Provisions réglementées	45,24	42,20
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>100,94</b>	<b>96,58</b>
<b>Avances d'actionnaires</b>	<b>3,05</b>	<b>3,05</b>
<b>Provisions pour risques et charges :</b>		
Provisions pour risques	3,11	2,62
Provisions pour charges	0,71	0,89
<b>Total des provisions</b>	<b>3,82</b>	<b>3,51</b>
<b>Dettes financières :</b>		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit et concours bancaires courants	1,43	5,62
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	0,00	0,00
<b>Dettes d'exploitation :</b>		
Impôts sur les sociétés	1,26	0,00
Dettes fournisseurs de programmes et comptes rattachés	15,24	13,51
Groupe et associés, dettes de programmes	1,58	2,69
Autres dettes fournisseurs et comptes rattachés	8,62	4,87
Groupe et associés, autres dettes		
Dû au personnel et comptes rattachés	1,32	1,38
Dettes fiscales et sociales	3,41	3,62
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,70	0,37
Autres dettes d'exploitation et comptes rattachés	0,04	0,08
<b>Total des dettes</b>	<b>33,59</b>	<b>32,14</b>
Produits constatés d'avance	0,00	0,00
<b>Total général</b>	<b>141,40</b>	<b>135,28</b>



## SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME RADIO FRANCE

### Compte de résultat 2003

(en millions d'€ hors taxes)

Charges	Exercice N	Exercice N-1	Produits	Exercice N	Exercice N-1
<b>Charges d'exploitation :</b>			<b>Produits d'exploitation :</b>		
Achats matières premières et autres achats	4,34	4,35	Produits et prestations vendus :		
Sous-traitance	6,38	6,42	Redevance (1)	452,29	443,3
Achats non stockés	2,98	3,00	Publicité collective		
Services extérieurs	145,78	141,11	+ Parrainage (2)	35,64	34,52
Impôts, taxes et versements assimilés	16,47	19,86	Ventes et prestations de service	17,99	17,14
Salaires et traitements	205,04	195,09	Production stockée	0,01	- 0,02
Charges sociales	87,31	81,66	Production immobilisée	2,45	2,10
Autres charges de gestion courante	29,57	24,84	Reprises d'amortissements et provisions	12,72	2,93
Dotation aux amortissements et provisions :			Subvention d'exploitation	0,43	0,18
Amortissements des immobilisations (programmes)	1,70	1,86	Autres produits de gestion courante	1,81	1,61
Amortissements des immobilisations corporelles	18,19	17,30	Transferts de charges (3)	8,68	7,27
Provisions sur actifs circulants	0,18	0,16			
Provisions pour risques et charges	13,61	13,41			
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>531,55</b>	<b>509,33</b>	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>532,02</b>	<b>509,03</b>
<b>Charges financières</b>	<b>0,04</b>	<b>0,03</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>1,14</b>	<b>0,88</b>
<b>Charges exceptionnelles :</b>			<b>Produits exceptionnels :</b>		
Sur opérations de gestion	0,02	0,02	Produits sur opérations de gestion		0,21
Sur opérations en capital	0,82	0,58	Produits sur opérations en capital (3)	0,26	0,21
Dotations aux amortissements et provisions :			Reprises d'amortissements et provisions	0,72	0,72
Amortissements dérogatoires sur programmes	0,43	0,61			
Provision exceptionnelle	1,19	0,00			
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>2,46</b>	<b>1,21</b>	<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>1,17</b>	<b>0,93</b>
Intéressement	0,00	0,00			
Impôts sur les sociétés	0,03	0,03			
<b>Résultat (bénéfice)</b>	<b>0,25</b>	<b>0,24</b>	<b>Résultat (perte)</b>		
<b>Total général</b>	<b>534,33</b>	<b>510,84</b>	<b>Total général</b>	<b>534,33</b>	<b>510,84</b>

(1) Cf. tableau sur la redevance 2001 en annexe.

(2) Chiffre d'affaires de publicité et de parrainage, frais de régie non déduits.

(3) Afin de retracer au plus près la réalité de l'activité de l'entreprise, les subventions d'investissement virées au compte de résultat ont été reclassées des produits exceptionnels vers les transferts de charges d'exploitation.

## SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME RADIO FRANCE

### Bilan au 31 décembre 2003

(en millions d'€ hors taxes)

Actif	Montants bruts	Exercice N	Montants nets	Exercice N-1
		Amortissements ou provisions (à déduire)		Montants nets
<b>Immobilisations incorporelles :</b>	<b>15,24</b>	<b>7,69</b>	<b>7,85</b>	<b>7,25</b>
Droit au bail	0,96	0,27	0,69	0,69
Logiciels	12,42	5,03	3,8	3,8
Productions internes	2,16	0,00	2,77	2,77
<b>Immobilisations corporelles :</b>	<b>269,69</b>	<b>197,07</b>	<b>72,62</b>	<b>74,71</b>
Terrains	21,38	0,00	21,38	21,38
Constructions	80,59	68,08	12,51	14,11
Installations techniques, matériels et outillages	100,72	85,62	15,10	16,45
Autres immobilisations corporelles	62,16	43,21	18,95	17,55
Immobilisations corporelles en cours	4,46	0,16	4,30	4,81
Avances et acomptes	0,38	0,00	0,41	0,41
<b>Immobilisations financières :</b>	<b>5,18</b>	<b>0,43</b>	<b>4,75</b>	<b>3,94</b>
Participations	2,42	0,27	2,15	2,15
Autres titres immobilisés	0,18	0,16	0,02	0,02
Prêts	1,54		1,54	1,66
Autres immobilisations financières	1,04		1,04	0,11
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>290,41</b>	<b>205,19</b>	<b>85,22</b>	<b>85,90</b>
<b>Stocks et en-cours :</b>	<b>2,30</b>	<b>0,04</b>	<b>2,26</b>	<b>2,3</b>
Matières premières et autres approvisionnements	1,66		1,66	1,7
Produits finis	0,64	0,04	0,60	0,59
<b>Créances d'exploitation :</b>	<b>45,03</b>	<b>1,95</b>	<b>43,08</b>	<b>39,2</b>
Créances clients et comptes rattachés	34,66	1,95	32,71	29,2
Autres créances d'exploitation	9,23		9,23	9,63
Créances diverses	1,14		1,14	11,18
<b>Disponibilités et comptes assimilés :</b>	<b>0,12</b>		<b>0,12</b>	<b>0,13</b>
Valeurs mobilières de placement :	36,63		36,63	30,83
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>84,08</b>	<b>1,99</b>	<b>82,09</b>	<b>72,46</b>
Charges constatées d'avance	2,53		2,53	1,45
<b>Total général</b>	<b>377,02</b>	<b>207,18</b>	<b>169,84</b>	<b>159,81</b>

## SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME RADIO FRANCE

### Bilan au 31 décembre 2003

(en millions d'€ hors taxes)

Passif	Exercice N	Exercice N-1
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital	1,56	1,56
Réserves	4,22	3,98
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	0,25	0,23
Subventions d'investissement	18,39	18,13
Provisions et amortissements réglementés sur programmes	0,83	1,32
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>25,25</b>	<b>25,22</b>
<b>Provisions pour risques et charges :</b>		
Provisions pour risques	6,48	11,34
Provisions pour charges	26,74	20,83
<b>Total des provisions</b>	<b>33,22</b>	<b>32,17</b>
<b>Dettes :</b>		
Emprunts et avances de l'état		0,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12,62	11,56
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30,02	27,10
Dettes aux immobilisations et comptes rattachés	5,16	5,59
Dettes personnel et comptes rattachés	23,43	21,77
Dettes fiscales et sociales	31,70	28,57
Autres dettes et comptes rattachés	6,04	5,69
<b>Total des dettes</b>	<b>108,97</b>	<b>100,31</b>
Produits constatés d'avance	2,40	2,11
<b>Total général</b>	<b>169,84</b>	<b>159,81</b>



## SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME RADIO FRANCE INTERNATIONALE

### Compte de résultat 2003

(en millions d'€ hors taxes)

Charges	Exercice N	Exercice N-1	Produits	Exercice N	Exercice N-1
<b>Charges d'exploitation :</b>			<b>Produits d'exploitation :</b>		
Achats et variation de stocks	3,09	2,81	Produits et prestations vendus :		
Services extérieurs	52,61	55,93	Redevance	52,32	51,25
Impôts, taxes et versements assimilés	4,28	4,03	Publicité	2,70	2,28
Salaires et traitements	45,32	44,88	Ventes de prestations de services*	72,16	71,72
Charges sociales	17,70	17,38	Reprises de provisions, transferts	1,78	0,28
Dotation aux amortissements et provisions					
Amortissements des immobilisations	4,65	4,00			
Provisions pour risques et charges	0,87	0,41			
Autres charges de gestion courante	3,21	3,06			
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>131,72</b>	<b>132,50</b>	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>128,96</b>	<b>125,53</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Charges financières</b>	<b>1,57</b>	<b>2,31</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>2,42</b>	<b>0,58</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0,49</b>	<b>1,22</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>0,99</b>	<b>2,27</b>
<b>Impôt sur les sociétés</b>	<b>0,03</b>	<b>0,03</b>			
<b>Résultat (bénéfice)</b>			<b>Résultat (perte)</b>	<b>1,44</b>	<b>7,68</b>
<b>Total général</b>	<b>133,81</b>	<b>136,06</b>		<b>133,81</b>	<b>136,06</b>

\*Dont subvention du ministère des Affaires étrangères

## SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME RADIO FRANCE INTERNATIONALE

### Bilan au 31 décembre 2003

(en millions d'€ hors taxes)

Actif	Montants bruts	Exercice N	Montants nets	Exercice N-1
		Amortissements ou provisions (à déduire)		Montants nets
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>5,91</b>	<b>4,29</b>	<b>1,62</b>	<b>1,95</b>
Dépôts de marques				
Logiciels, dépôts de marques	5,89	4,29	1,59	1,93
Coproduction	0,02		0,02	0,02
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>35,51</b>	<b>24,58</b>	<b>10,93</b>	<b>9,47</b>
Installations techniques, matériel et outillage	19,76	14,75	5,02	5,17
Autres immobilisations corporelles	13,29	9,84	3,45	3,58
Immobilisations corporelles en cours	2,34		2,34	0,53
Avances et acomptes	0,12		0,12	0,19
<b>Immobilisations financières :</b>	<b>20,05</b>	<b>0,38</b>	<b>19,67</b>	<b>19,91</b>
Titres de participations (filiales)	0,76	0,36	0,40	0,04
Divers titres immobilisés	0,02	0,05	0,05	0,01
Créances rattachées à des participations	0,41		0,41	0,00
Prêts	18,64	0,02	18,63	19,74
Autres	0,21		0,21	0,12
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>61,47</b>	<b>29,26</b>	<b>32,21</b>	<b>31,33</b>
<b>Stocks et en-cours</b>	<b>0,17</b>		<b>0,17</b>	<b>0,13</b>
Avances et acomptes versés sur commandes	0,17		0,17	0,13
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>10,88</b>	<b>0,37</b>	<b>10,51</b>	<b>9,41</b>
Créances clients et comptes rattachés	3,68	0,34	3,34	2,01
Autres créances	7,20	0,03	7,17	7,40
<b>Disponibilités et comptes assimilés</b>	<b>9,22</b>		<b>9,22</b>	<b>16,12</b>
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>20,27</b>	<b>0,37</b>	<b>19,90</b>	<b>25,66</b>
Charges constatées d'avance	1,35		1,35	1,35
Écart de conversion actif	0,00		0,00	0,01
<b>Total général</b>	<b>83,09</b>	<b>29,63</b>	<b>53,47</b>	<b>58,35</b>

## SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME RADIO FRANCE INTERNATIONALE

### Bilan au 31 décembre 2003

(en millions d'€ hors taxes)

Passif	Exercice N	Exercice N-1
<b>Capitaux propres</b>		
Capital	1,56	1,56
Apports de l'État	0,00	16,50
Réserves	12,04	1,00
Report à nouveau	-3,76	3,92
Résultat de l'exercice	-1,44	-7,68
Subvention d'équipement	0,65	1,14
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>9,05</b>	<b>16,44</b>
<b>Provisions pour risques et charges :</b>		
Provisions pour risques	3,59	4,15
<b>Total des provisions</b>	<b>3,59</b>	<b>4,15</b>
<b>Dettes</b>		
Autres dettes financières	8,07	2,34
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13,46	16,34
Dettes fiscales et sociales	17,20	17,36
Dettes sur immobilisations	2,01	1,60
Autres dettes	0,08	0,05
<b>Total des dettes</b>	<b>40,81</b>	<b>37,70</b>
Produits constatés d'avance	0,00	0,03
Écart de conversion passif	0,01	0,03
<b>Total général</b>	<b>53,47</b>	<b>58,35</b>



## **Situation au 30 juin 2004**

---

## INSTITUT NATIONAL DE L'AUDIOVISUEL

### Situation budgétaire au 30 juin 2004

(en millions d'€ hors taxes)

Charges			Produits		
Première section : exploitation	Prévisions annuelles	Réalizations au 30 juin 2004	Première section : exploitation	Prévisions annuelles	Réalizations au 30 juin 2004
Achats	4,66	1,79	Redevance	68,80	36,39
Services extérieurs	15,13	5,19			
Autres services extérieurs	5,51	1,65	Recettes commerciales	33,57	13,56
Impôts, taxes et versements assimilés	2,39	1,26			
Charges de personnel	60,53	29,12	Services rendus aux administrations	0,10	0,00
Autres charges de gestion courante	2,06	0,67	Produits financiers	0,30	0,09
Charges financières	0,00	0,01	Recettes diverses	0,17	0,23
Charges exceptionnelles	0,02	0,18			
Dotations aux amortissements et provisions	15,92	5,43	Productions immobilisées	2,29	
<i>Dont productions immobilisées</i>	<i>2,29</i>		Prélèvement sur le fonds de roulement	0,99	
<i>Dont amortissements</i>	<i>13,63</i>	<i>5,43</i>			
<b>Total</b>	<b>106,22</b>	<b>45,30</b>	<b>Total</b>	<b>106,22</b>	<b>50,27</b>
Deuxième section : opérations en capital	Prévisions annuelles	Réalizations au 30 juin 2003	Deuxième section : opérations en capital	Prévisions annuelles	Réalizations au 30 juin 2003
Investissements	12,38	3,43	Amortissements	13,63	5,43
Productions immobilisées	2,29		Redevance		
			Production immobilisée	2,29	
Prélèvement sur le fonds de roulement	0,99				
Accroissement du fonds de roulement	0,26				
<b>Total</b>	<b>15,92</b>	<b>3,43</b>	<b>Total</b>	<b>15,92</b>	<b>5,43</b>

## GROUPE FRANCE TÉLÉVISIONS

### Compte de résultat au 30 juin 2004

(en millions d'€ hors taxes)

Charges	30 juin 2004	30 juin 2003	Produits	30 juin 2004	30 juin 2003
<b>Charges d'exploitation :</b>			<b>Produits d'exploitation :</b>		
Achats et variations de stocks (yc programmes)	517,2	474,3	Produits et prestations vendus :		
Services et consommations externes	199,2	185,4	Redevance	812,1	812,3
Impôts, taxes et versements assimilés	90,3	88,3	Subvention MAE	12,0	0,0
Charges de personnel	315,9	302,7	Publicité et parrainage	393,7	375,0
Dotations aux amortissements et provisions - programmes	13,6	12,7	Autres ventes et prestations de services	59,6	60,9
Dotations aux amortissements et provisions	57,9	38,4	Production immobilisée	2,3	2,7
Autres charges de gestion courante	54,3	55,0	Autres produits d'exploitation	45,0	- 0,6
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>1 248,4</b>	<b>1 156,9</b>	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>1 324,8</b>	<b>1 250,4</b>
			Quotes-parts de résultat dans les sociétés MEE	2,1	0,1
<b>Charges financières</b>	<b>7,6</b>	<b>7,8</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>1,8</b>	<b>0,0</b>
<b>Charges exceptionnelles :</b>			<b>Produits exceptionnels :</b>		
Autres charges exceptionnelles	1,1		Autres produits exceptionnels	2,4	5,7
Dotations aux amortissements et provisions	0,1		Reprises d'amortissements et provisions		
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>1,2</b>	<b>0,0</b>	<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>2,4</b>	<b>5,7</b>
<b>Impôt sur les sociétés</b>	<b>18,3</b>	<b>26,1</b>	<b>Impôt sur les sociétés</b>		
<b>Résultat (bénéfice) / Groupe</b>	<b>55,3</b>	<b>65,4</b>	<b>Résultat (perte) / Groupe</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Résultat (bénéfice) / Minoritaire</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>	<b>Résultat (perte) / Minoritaire</b>		
<b>Total général</b>	<b>1 331,1</b>	<b>1 256,2</b>	<b>Total général</b>	<b>1 331,1</b>	<b>1 256,2</b>

## SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME FRANCE 2

### Compte de résultat au 30 juin 2004

(en millions d'€)

Charges	30 juin 2004	30 juin 2003	Produits	30 juin 2004	30 juin 2003
<b>Charges d'exploitation :</b>			<b>Produits d'exploitation :</b>		
Coût des programmes achetés	307,7	275,6	Produits et prestations vendus :		
Autres achats et charges externes	87,0	85,8	Redevance	325,9	329,2
Impôts, taxes et versements assimilés	34,6	34,1	Publicité et parrainage	218,8	212,3
Charges de personnel	81,4	80,3	Autres ventes et prestations de services	17,6	19,5
Dotations aux amortissements et provisions - programmes	246,6	246,0	Production immobilisée	250,4	242,7
Dotations aux amortissements et provisions	6,8	8,8	Autres produits d'exploitation	22,8	0,9
Autres charges de gestion courante	25,8	25,6			
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>789,9</b>	<b>756,2</b>	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>835,5</b>	<b>804,5</b>
<b>Charges financières</b>	<b>4,1</b>	<b>5,5</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>3,3</b>	<b>5,5</b>
<b>Charges exceptionnelles :</b>			<b>Produits exceptionnels :</b>		
Autres charges exceptionnelles	0,1	0,1	Autres produits exceptionnels	0,3	0,2
Dotations aux amortissements et provisions	32,3	32,8	Reprises d'amortissements et provisions	28,2	29,1
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>32,4</b>	<b>32,9</b>	<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>28,5</b>	<b>29,4</b>
<b>Impôt sur les sociétés</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>Impôt sur les sociétés</b>		
<b>Résultat (bénéfice)</b>	<b>40,9</b>	<b>44,9</b>	<b>Résultat (perte)</b>		
<b>Total général</b>	<b>867,3</b>	<b>839,5</b>	<b>Total général</b>	<b>867,3</b>	<b>839,5</b>

## SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME FRANCE 3

### Compte de résultat au 30 juin 2004

(en millions d'€)

Charges	30 juin 2004	30 juin 2003	Produits	30 juin 2004	30 juin 2003
<b>Charges d'exploitation :</b>			<b>Produits d'exploitation :</b>		
Coût des programmes achetés	151,7	154,7	Produits et prestations vendus		
Autres achats et charges externes	117,8	109,6	Redevance	412,8	409,5
Impôts, taxes et versements assimilés	44,5	42,8	Publicité et parrainage	152,7	145,3
Charges de personnel	201,5	192,3	Autres ventes et prestations de services	28,7	27,4
Dotations aux amortissements et provisions - programmes	157,5	151,0	Production immobilisée	136,2	139,1
Dotations aux amortissements et provisions	38,9	19,3	Autres produits d'exploitation	23,5	3,8
Autres charges de gestion courante	24,0	23,6			
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>735,9</b>	<b>693,3</b>	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>753,9</b>	<b>725,0</b>
<b>Charges financières</b>	<b>4,0</b>	<b>5,9</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>2,9</b>	<b>5,1</b>
<b>Charges exceptionnelles :</b>			<b>Produits exceptionnels :</b>		
Autres charges exceptionnelles	21,7	0,9	Autres produits exceptionnels	21,5	21,8
Dotations aux amortissements et provisions		19,1	Reprises d'amortissements et provisions	- 0,7	3,7
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>21,7</b>	<b>20,0</b>	<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>20,8</b>	<b>25,4</b>
<b>Impôt sur les sociétés</b>		<b>7,2</b>	<b>Impôt sur les sociétés</b>		
<b>Résultat (bénéfice)</b>	<b>16,0</b>	<b>29,1</b>	<b>Résultat (perte)</b>		
<b>Total général</b>	<b>777,6</b>	<b>757,7</b>	<b>Total général</b>	<b>777,6</b>	<b>757,7</b>

## SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME FRANCE 5

### Compte de résultat au 30 juin 2004

(en millions d'€)

Charges	30 juin 2004	30 juin 2003	Produits	30 juin 2004	30 juin 2003
<b>Charges d'exploitation :</b>			<b>Produits d'exploitation :</b>		
Coût des programmes achetés	48,5	50,5	Produits et prestations vendus :		
Autres achats et charges externes	17,9	16,6	Redevance	73,4	71,9
Impôts, taxes et versements assimilés	5,0	5,3	Publicité et parrainage	15,7	13,4
Charges de personnel	7,7	7,6	Autres ventes et prestations de services	1,1	1,2
Dotations aux amortissements et provisions - programmes	49,8	47,4	Production immobilisée	48,1	50,0
Dotations aux amortissements et provisions	1,6	1,4	Autres produits d'exploitation	2,4	4,5
Autres charges de gestion courante	4,5	4,6			
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>134,8</b>	<b>133,4</b>	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>140,7</b>	<b>141,1</b>
<b>Charges financières</b>	<b>2,3</b>	<b>0,9</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>2,2</b>	<b>0,2</b>
<b>Charges exceptionnelles :</b>			<b>Produits exceptionnels :</b>		
Autres charges exceptionnelles	3,5	5,4	Autres produits exceptionnels	4,1	4,7
Dotations aux amortissements et provisions			Reprises d'amortissements et provisions		
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>3,5</b>	<b>5,4</b>	<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>4,1</b>	<b>4,7</b>
<b>Impôt sur les sociétés</b>	<b>2,2</b>	<b>2,3</b>	<b>Impôt sur les sociétés</b>		
<b>Résultat (bénéfice)</b>	<b>4,1</b>	<b>3,9</b>	<b>Résultat (perte)</b>		
<b>Total général</b>	<b>146,9</b>	<b>145,9</b>	<b>Total général</b>	<b>146,9</b>	<b>145,9</b>

## SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME DE RADIODIFFUSION SONORE ET DE TÉLÉVISION POUR L'OUTRE-MER

### Compte de résultat au 30 juin 2004

(en millions d'€)

Charges	Prévisions annuelles	30 juin 2004	Produits	Prévisions annuelles	30 juin 2004
<b>Charges d'exploitation :</b>			<b>Produits d'exploitation :</b>		
Coût des programmes achetés	1,50	0,51	Produits et prestations vendus :		
Autres achats et charges externes	62,72	33,00	Redevance	206,79	109,44
Impôts, taxes et versements assimilés	6,47	2,62	Publicité et parrainage	15,42	7,00
Charges de personnel	136,33	66,82	Autres ventes et prestations de services	4,30	2,82
Dotations aux amortissements et provisions - programmes		0,48	Production immobilisée		1,55
Dotations aux amortissements et provisions	10,00	7,95	Autres produits d'exploitation		0,76
Autres charges de gestion courante	10,68	5,62			
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>227,70</b>	<b>117,00</b>	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>226,51</b>	<b>121,56</b>
<b>Charges financières</b>	<b>0,50</b>	<b>0,07</b>	<b>Produits financiers</b>		<b>0,06</b>
<b>Charges exceptionnelles :</b>			<b>Produits exceptionnels :</b>		
Autres charges exceptionnelles		0,05	Autres produits exceptionnels	1,47	0,72
Dotations aux amortissements et provisions	0,20	0,77	Reprises d'amortissements et provisions		0,73
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>0,20</b>	<b>0,82</b>	<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>1,47</b>	<b>1,45</b>
<b>Impôt sur les sociétés</b>	<b>0,08</b>	<b>0,05</b>	<b>Impôt sur les sociétés</b>		
<b>Résultat (bénéfice)</b>		<b>5,14</b>	<b>Résultat (perte)</b>	<b>0,50</b>	
<b>Total général</b>	<b>228,48</b>	<b>123,08</b>	<b>Total général</b>	<b>228,48</b>	<b>123,08</b>

## ARTE FRANCE

## Situation budgétaire au 30 juin 2004

(en millions d'€ hors taxes)

Charges			Produits		
Première section : exploitation	Prévisions annuelles	Réalisations au 30 juin 2004	Première section : exploitation	Prévisions annuelles	Réalisations au 30 juin 2004
Achats et variation de stocks	0,96	0,51	Redevance	114,45	60,57
Achats et variation de stocks de programmes	3,18	2,68	Produits financiers	0,95	0,31
Services extérieurs (y compris TDF)	24,25	11,97	Recettes commerciales	1,33	0,53
Autres services extérieurs	5,67	3,17			
Impôts, taxes et assimilés	11,73	6,15			
Charges de personnel	16,63	7,96			
Autres charges de gestion courante	54,52	28,66			
<i>dont versement au GEIE ARTE</i>	<i>48,27</i>	<i>24,11</i>			
Dotations aux Amortissements	1,10	0,55			
<b>Sous - Total :</b>	<b>118,03</b>	<b>61,64</b>	<b>Sous - Total :</b>	<b>116,73</b>	<b>61,41</b>
Deuxième section : opérations en capital	Prévisions annuelles	Réalisations au 30 juin 2004	Deuxième section : opérations en capital	Prévisions annuelles	Réalisations au 30 juin 2004
Acquisitions d'immobilisations	80,10	43,01	Capacité d'autofinancement	2,40	1,20
dont :			- <i>amortissements</i>	<i>1,10</i>	<i>0,55</i>
- <i>incorporelles (programmes)</i>	<i>79,00</i>	<i>42,70</i>	- <i>Prélèvement sur fonds de roulement</i>	<i>1,30</i>	<i>0,65</i>
- <i>corporelles</i>	<i>1,10</i>	<i>0,31</i>	- <i>Report budgétaire</i>	<i>1,90</i>	<i>1,90</i>
			Redevance d'investissement	79,00	41,81
<b>Sous - Total :</b>	<b>80,10</b>	<b>43,01</b>	<b>Sous - Total :</b>	<b>81,40</b>	<b>43,01</b>
<b>Budget Total : (1)</b>	<b>197,03</b>	<b>104,34</b>	<b>Budget Total : (1)</b>	<b>197,03</b>	<b>103,87</b>

## SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME RADIO FRANCE

### Situation budgétaire au 30 juin 2004

(en millions d'€)

Charges	Prévisions annuelles	Réalizations au 30 juin 2004	Produits	Prévisions annuelles	Réalizations au 30 juin 2004
Achats et variation de stocks	4,37	1,82	Redevance	469,10	248,28
Services extérieurs	162,07	79,41	Publicité et parrainage	34,54	20,37
Impôts, taxes et versements assimilés	18,25	9,10	Recettes commerciales et diverses	23,76	9,40
Charges de personnel	17,67	8,73	Recettes immobilières	7,74	3,77
Autres charges de gestion courante	295,61	147,23	Produits financiers	0,77	0,50
Charges financières	27,08	14,22			
Charges exceptionnelles	0,03	0,01			
Dotations aux amortissements et provisions	1,39	0,08			
Participation Impôt Bénéfice	27,09	9,57			
	0,03	0,03			
<b>Total</b>	<b>535,91</b>	<b>261,46</b>	<b>Total</b>	<b>535,91</b>	<b>282,31</b>
<b>Deuxième section : opérations en capital</b>	<b>Prévisions annuelles</b>	<b>Réalizations au 30 juin 2004</b>	<b>Deuxième section : opérations en capital</b>	<b>Prévisions annuelles</b>	<b>Réalizations au 30 juin 2004</b>
Acquisitions d'immobilisations	29,38	14,90	Capacité d'autofinancement	29,12	14,56
<i>dont corporelles</i>	<i>29,38</i>	<i>14,90</i>	<i>dont amortissements</i>	<i>16,49</i>	<i>8,20</i>
			Redevance d'investissement 2003		
			Subventions	0,26	0,00
<b>Sous-total</b>	<b>29,38</b>	<b>14,90</b>	<b>Sous-total</b>	<b>28,20</b>	<b>14,01</b>

## SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME RADIO FRANCE INTERNATIONALE

### Situation budgétaire au 30 juin 2004

(en millions d'€ hors taxes)

Charges	Prévisions annuelles	Réalizations au 30 juin 2004	Produits	Prévisions annuelles	Réalizations au 30 juin 2004
Achats et variation de stocks	3,0	2,2	Redevance	53,0	27,9
Services extérieurs	35,7	24,8	Subventions	71,4	35,7
Autres services extérieurs	14,4	7,3			
Impôts, taxes et versements assimilés	4,5	2,4	Publicité et parrainage	1,0	0,4
Charges de personnel	61,7	30,0	Produits financiers	0,2	0,1
Autres charges de gestion courante	3,2	2,8			
Charges financières	0,1	0,1	Recettes diverses	3,0	1,0
Charges exceptionnelles			Remboursements prêt TDF		
Dotations aux amortissements et provisions	4,4	2,0	Report de l'exercice antérieur		
<b>Total</b>	<b>126,9</b>	<b>71,5</b>	<b>Total</b>	<b>128,6</b>	<b>65,1</b>

NB: les remboursements « prêt TDF » sont passés sur le budget investissements.

**Annexes aux résultats financiers  
de l'exercice 2003**

---

## PASSAGE DU PRODUIT DU COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE APPROUVÉ ET RÉPARTI EN LOI DE FINANCES POUR 2003 AU MONTANT COMPTABILISÉ PAR LES ORGANISMES AFFECTATAIRES EN FIN D'EXERCICE 2003

Organismes	Répartition initiale (redevance d'exploitation et investissement)  (en M€ HT)	Montant total TTC  (M€)	Montant HT (après taux de réfaction) (en M€)
<b>INA</b>	<b>Montant prévu initialement :</b>	<b>68,2</b>	<b>69,7</b>
	<i>dont exploitation</i>	65,4	66,8
	<i>équipement</i>	2,8	2,8
<b>FIV</b>	<b>Montant prévu initialement :</b>	<b>1 499,5</b>	<b>1 531,0</b>
	<i>dont exploitation</i>	1 496,4	1 527,9
	<i>équipement</i>	3,1	3,2
<b>RFO</b>	<b>Montant prévu initialement :</b>	<b>203,1</b>	<b>207,3</b>
	<i>dont exploitation</i>	203,1	207,3
	<i>équipement</i>	0,0	0,0
<b>ARTE-France</b>	<b>Montant prévu initialement :</b>	<b>189,0</b>	<b>193,0</b>
	<i>dont exploitation</i>	112,0	114,4
	<i>équipement</i>	77,0	78,6
<b>Radio France</b>	<b>Montant prévu initialement :</b>	<b>455,9</b>	<b>465,5</b>
	<i>dont exploitation</i>	452,1	461,6
	<i>équipement</i>	3,8	3,9
<b>RH</b>	<b>Montant prévu initialement :</b>	<b>52,3</b>	<b>53,4</b>
	<i>dont exploitation</i>	52,3	53,4
	<i>équipement</i>	0,0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>Montant prévu initialement :</b>	<b>2468,0</b>	<b>2519,9</b>
	<i>dont exploitation</i>	2381,3	2431,3
	<i>équipement</i>	86,7	88,5

### Observations générales :

La redevance est versée TTC par le service de la redevance aux organismes affectataires. Le taux de la TVA applicable est de 2,1 %.

La redevance est normalement destinée à couvrir des dépenses d'exploitation mais peut financer des dépenses d'investissement.

Chaque année, en fin d'exercice, un taux de réfaction est établi par le service de la redevance, après calcul de la partie des encaissements de redevance non soumis à la T.V.A. (redevance perçue en Guyane et total des majorations pour défaut de paiement à l'échéance). Pour l'exercice 2003, ce taux de réfaction est de 2,422 %. Ce taux est appliqué à la seule redevance et non pas aux crédits budgétaires versés au titre des remboursements d'exonérations.

Redevance versée en exploitation : les chiffres inscrits dans la dernière colonne sont ceux figurant en produit du compte de résultat de l'exercice 2003.

Redevance versée en équipement : la redevance versée en équipement à France 5, ARTE-France et Radio France vient abonder le compte « subvention d'investissement » au passif du bilan de ces organismes. Elle est destinée à financer des immobilisations techniques et des dépenses de programmes.

\*Par décision du conseil d'administration du 17 décembre 2002, la redevance d'investissement de l'INA a été requalifiée en redevance de fonctionnement.

**Résultats des organismes**

(en millions d'€)

	INA		Arte-France		France 3		France 2	
	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003
Résultat courant	0,8	0,4	-0,6	3,7	1,1	3,4	36,4	23,6
Résultat exceptionnel	0,1	0,6	-0,3	0,0	18,9	8,1	-9,5	6
Résultat net comptable <b>après impôt</b>	0,9	1,0	-2,1	0,9	20,5	8,4	27,1	28,8

	France 5		RFO		Radio France		RFI	
	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003
Résultat courant	4,8	4,5	-4,7	-0,6	0,6	1,6	-8,7	-1,9
Résultat exceptionnel	-3,6	1,7	1,2	0,9	-0,3	-1,3	1,1	0,5
Résultat net comptable <b>après impôt</b>	1,0	4,4	-3,4	0,2	0,2	0,3	-7,7	-1,4

	France Télévisions	
	Consolidé (1)	
	2002	2003
Résultat courant	18,5	29,4
Résultat exceptionnel	36,4	-5,7
Résultat net comptable <b>après impôt</b>	53,2	14,2

(1) Pour France Télévisions, les comptes consolidés ne correspondent pas à la simple agrégation des résultats de France 2, France 3 et de France 5. En effet, le périmètre du groupe est plus large que les trois diffuseurs, et regroupe notamment FTP, FTVI, FTD. De plus, des retraitements entre les résultats sociaux et les comptes consolidés sont effectués (retraitement des frais de régie...).

**Chiffres d'affaires et subventions du budget de l'État**

(en millions d'€)

	INA		France Télévisions consolidée (5)		France 2		France 3	
	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003
<b>Chiffre d'affaires (1)</b>	<b>97,4</b>	<b>98,7</b>	<b>2217,7</b>	<b>2309,3</b>	<b>996,6</b>	<b>1024,9</b>	<b>1055,4</b>	<b>1073,2</b>
Dont Redevance (2)	65,7	68,3	1470,5	1499,5	596,3	608,0	741,9	756,2
Publicité et parrainage (3)	0,0	0,0	613,0	647,8	348,9	362,2	243,5	250,5
Autres recettes (4)	31,7	30,4	134,2	162,0	51,4	54,7	70,0	66,5
Subvention du budget de l'Etat	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des ressources publiques dans le chiffre d'affaires augmenté des subventions de l'État	67,5%	69,2%	66,3%	64,9%	59,8%	59,3%	70,3%	70,5%

  

	France 5		RFO		ARTE France		Radio France	
	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003
<b>Chiffre d'affaires (1)</b>	<b>145,5</b>	<b>158,9</b>	<b>219,9</b>	<b>222,3</b>	<b>185,6</b>	<b>192,7</b>	<b>495,0</b>	<b>505,9</b>
Dont Redevance (2)	126,2	132,8	199,1	203,1	184,0	189,1	443,3	452,3
Publicité et parrainage (3)	16,5	23,2	12,3	11,8	0,0	0,0	34,6	35,7
Autres recettes (4)	2,8	2,9	8,5	7,4	1,6	3,6	17,1	17,9
Subvention du budget de l'Etat	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des ressources publiques dans le chiffre d'affaires augmenté des subventions de l'État	86,7%	83,6%	90,5%	91,4%	99,1%	98,1%	89,6%	89,4%

  

	RFI	
	2002	2003
<b>Chiffre d'affaires (1)</b>	<b>125,3</b>	<b>127,2</b>
Dont Redevance (2)	51,3	52,3
Publicité et parrainage (3)	2,3	2,6
Autres recettes (4)	1,6	2,0
Subvention du budget de l'Etat	70,1	70,3
Part des ressources publiques dans le chiffre d'affaires augmenté des subventions de l'État	96,9%	96,4%

(1) Il s'agit du chiffre d'affaires hors commission de régie publicitaire et hors chiffre d'affaires constaté d'avance.

(2) Il s'agit de la redevance versée en exploitation. La redevance d'investissement est intégrée au chiffre d'affaires seulement quand elle est destinée au financement de dépenses de programmes (Arte France et France 5).

(3) Recettes publicitaires « diffuseur » nettes des frais de régies, COSIP sur publicité non déduit (sauf pour France Télévisions, France 3 et France 5).

(4) Les autres recettes comprennent les recettes affectées, les recettes issues des activités hors diffusion et les recettes diverses (la rémunération des services rendus aux administrations, les prélèvements sur fonds de roulement et les éventuels reports des exercices précédents).

(5) Pour France Télévisions, les comptes consolidés ne correspondent pas à la simple agrégation des résultats de France 2, France 3 et de France 5. En effet, le périmètre du groupe est plus large que les trois diffuseurs et regroupe notamment FTP, FTVI, FID.... De plus, des retraitements entre les résultats sociaux et les comptes consolidés sont effectués (retraitement des frais de régies...).

### État des stocks de programmes de première diffusion de France 2, France 3, France 5 et d'Arte France, en volume horaire (1)

(en heures)

	France 2				France 3			
	31-12-2002		31-12-2003		31-12-2002		31-12-2003	
	Stock total	dont PAD	Stock total	dont PAD	Stock total	dont PAD	Stock total	dont PAD
Cinéma	589	272	625	277	388	313	394	313
Documentaires-magazines	918	114	1 155	175	277	139	227	110
Fiction	2 269	972	2 264	990	557	458	463	387
Spectacles	118	60	139	57	92	72	73	61
Divertissements	737	75	686	66	87	33	80	25
Jeunesse	547	287	577	248	493	216	564	319
Autres programmes	1656 (*)	1	601	19	69	40	42	16
<b>TOTAL</b>	<b>6 834</b>	<b>1 781</b>	<b>6 047</b>	<b>1 832</b>	<b>1 963</b>	<b>1 271</b>	<b>1 841</b>	<b>1 229</b>

	France 5				ARTE France (2)			
	31-12-2002		31-12-2003		31-12-2002		31-12-2003	
	Stock total	dont PAD	Stock total	dont PAD	Stock total	dont PAD	Stock total	dont PAD
Cinéma	0	0	0	0	205	147	213	164
Documentaires-magazines	1 848	774	969	516	262	86	337	108
Fiction	24	7	9	0	89	56	93	61
Spectacles	2	1	76	15	58	29	49	26
Divertissements	1	0	206	64	-	-	-	-
Jeunesse	223	97	0	0	-	-	-	-
Autres programmes	7	4	47	33	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 107</b>	<b>884</b>	<b>1 342</b>	<b>634</b>	<b>614</b>	<b>318</b>	<b>692</b>	<b>359</b>

(\*) y compris l'info et les sports  
 en 2001 partiellement 384  
 en 2002 totalement 1215

(1) Ce tableau retrace les stocks de programme de première diffusion (en volume horaire) au sein desquels sont mis en évidence les volumes prêts à diffuser (PAD).

(2) Il s'agit uniquement du stock de programmes pour lesquels ARTE FRANCE détient à la fois les droits hertziens, câble et satellite. Par PAD, il convient d'entendre les programmes disponibles dans la version française, le GEIE ARTE devant ensuite réaliser une version en langue allemande.



## **États financiers prévisionnels pour 2005**

---

### **Présentation du budget des organismes du secteur public de la communication audiovisuelle pour l'exercice 2005**

## ***Une augmentation des moyens du service public de l'audiovisuel, grâce à la réforme de la redevance audiovisuelle***

**Les ressources publiques allouées aux entreprises du secteur de l'audiovisuel connaîtront en 2005 une progression de + 2,4 % sans hausse du barème de la redevance. Cette croissance est rendue possible par la réforme du recouvrement de la redevance qui sera désormais adossé à celui de la taxe d'habitation pour les particuliers ou de la taxe sur la valeur ajoutée pour les professionnels.**

**Par ailleurs, les ressources propres du secteur de l'audiovisuel augmenteront de 3,4 % par rapport aux budgets adoptés par les organismes en 2004.**

Lors du débat parlementaire du projet de loi de finances (LFI) pour 2004, le Parlement a approuvé la transformation de la redevance en taxe affectée pour la seule année 2004, rendue nécessaire par l'application de la loi organique relative aux lois de finances du 1<sup>er</sup> août 2001 (LOLF), mais a marqué son souhait de voir réformer la redevance. Avec le projet de loi de finances pour 2005, le Gouvernement met en œuvre la réforme de la redevance audiovisuelle qui, en rationalisant son mode de recouvrement, permet de redéployer les moyens de l'État et de dégager le financement nécessaire à l'activité des organismes de l'audiovisuel public. Le Gouvernement poursuit donc son effort visant à asseoir un service public de l'audiovisuel fort, conforté dans ses missions comme dans son financement.

Le PLF 2005 institue au profit des organismes publics de l'audiovisuel public une taxe dénommée redevance audiovisuelle. **Le fait générateur de la redevance audiovisuelle demeure la détention d'un « appareil récepteur de télévision ou un dispositif assimilé permettant la réception de télévision ».** Toutefois, une seule redevance est due par foyer quel que soit le lieu de réception (résidence principale ou secondaire). Les allègements de redevance audiovisuelle pour motifs sociaux sont alignés sur ceux accordés en matière de taxe d'habitation, et effectués par voie de dégrèvements pris en charge par l'État. Cet alignement permet d'étendre les allègements au bénéfice notamment des allocataires du revenu minimum d'insertion, des titulaires de l'allocation supplémentaire mentionnée à l'article L. 815-2 ou à l'article L. 815-3 du code de la sécurité sociale (ex ENS), des indigents ainsi que, sous condition de ressources, des personnes âgées de 60 à 65 ans, des veuves et veufs, des titulaires de l'allocation aux adultes handicapés. Cet élargissement du périmètre des dégrèvements pour motifs sociaux concerne au total environ un million de foyers modestes.

**Pour les foyers exonérés du paiement de la redevance audiovisuelle au 31 décembre 2004, mais qui, du fait de l'alignement des conditions d'exonération, devraient acquitter une redevance en 2005, un dispositif transitoire de maintien des droits acquis est prévu : l'exonération de redevance audiovisuelle sera maintenue en 2005 et, sous certaines conditions, en 2006 et 2007.**

Les foyers qui ne détiennent d'appareil récepteur devront le signaler à l'administration fiscale. La date limite de paiement de la redevance audiovisuelle sera alignée sur celle de la taxe d'habitation (15 novembre ou 15 décembre) et le principe du paiement d'avance maintenu. L'avis de redevance audiovisuelle sera envoyé en même temps que l'avis de taxe d'habitation, un seul titre de paiement étant émis.

Pour les professionnels, la redevance audiovisuelle sera adossée à la déclaration de TVA. Les exonérations et modalités actuelles spécifiques d'imposition seront maintenues.

La redevance audiovisuelle conserve son caractère de taxe spécifique, affectée au financement des organismes du service public de l'audiovisuel. La base juridique de l'affectation du produit de la redevance aux organismes de l'audiovisuel public est néanmoins clarifiée. En effet, dans le dispositif institué par l'article 37 de la LFI 2004, la redevance était une imposition de l'État affectée au compte spécial du Trésor finançant l'audiovisuel public conformément à l'article 18

de l'ordonnance organique relative aux lois de finances du 2 janvier 1959. Le nouveau dispositif fait désormais de la redevance une taxe fiscale directement affectée aux organismes investis des missions du service public de l'audiovisuel.

Par ailleurs, la redevance audiovisuelle sera désormais recouvrée pour l'essentiel en novembre en même temps que la taxe d'habitation. Pour ne pas affecter la trésorerie des organismes, la création du compte d'avances aux organismes de l'audiovisuel public (n° 903-60) leur assurera des versements réguliers. Ces avances mensuelles correspondront à un douzième des recettes prévisionnelles inscrites en loi de finances initiale, déduction faite des frais d'assiette et de recouvrement (46 M€) et du montant des intérêts liés au versement des avances (19 M€). Le montant des avances sera ajusté dès que les mises en recouvrement seront effectuées.

Le compte d'avances sera débité des avances faites par l'État aux organismes et crédité, du remboursement des avances, par le produit de la redevance audiovisuelle en novembre ainsi que des crédits compensant les dégrèvements pour motifs sociaux.

Le Gouvernement a donc décidé de présenter, dans le cadre du projet de loi de finances, une réforme du mode de collecte de la redevance audiovisuelle, en simplifiant les modalités tant pour l'usager que pour l'administration. Correspondant aux objectifs de la réforme de l'État, ce projet n'en respecte pas moins les grands principes qui encadrent le financement actuel de l'audiovisuel public :

- le service public de l'audiovisuel continuera de bénéficier d'une ressource affectée et garantie ;

- la redevance audiovisuelle sera payée uniquement par ceux qui détiennent un téléviseur. Ce nouveau mode de collecte permet d'anticiper une hausse du taux de recouvrement, le paiement spontané de la taxe d'habitation étant plus élevé que celui de l'actuelle redevance. En outre, la fraude devrait sensiblement diminuer. En effet, les moyens de contrôle actuels sont maintenus et des mesures sont prises pour améliorer le recouvrement de la redevance en luttant plus efficacement contre la fraude. En particulier, une disposition spécifique ouvre un droit de communication aux agents en charge du contrôle auprès des opérateurs de télévision payante qui leur permet d'obtenir des éléments nécessaires à l'établissement de l'assiette, pour les contribuables déclarant ne pas détenir de récepteur de télévision.

La mise en œuvre de ces moyens nouveaux contribuera, en 2005, au rendement accru du produit de la redevance. Au-delà des services de contrôle, les moyens de l'actuel service de la redevance audiovisuelle pourront être redéployés : environ 1 000 agents vont ainsi être progressivement affectés à de nouvelles missions, le recouvrement et la gestion des dégrèvements de redevance étant désormais assurés par les agents de la direction générale des impôts. Mis en œuvre progressivement, ces redéploiements permettront de réduire les frais d'assiette et de recouvrement de la redevance audiovisuelle à 46 M€ en 2005 puis à 23 M€ en 2006 (contre 73,50 M€ en loi de finances initiale pour 2004).

Dans le cadre de cette organisation plus performante du recouvrement, et dans un souci de simplification pour les usagers, le Gouvernement propose que le taux de la redevance audiovisuelle soit arrondi à 116 € pour la France métropolitaine et à 74 € pour les départements d'outre-mer.

En modernisant son mode de financement, le Gouvernement marque son ambition d'un service public fort, affirmant la spécificité de ses missions, et disposant des moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qui lui sont fixés.

### ***Les ressources publiques***

Les ressources publiques du service public de l'audiovisuel sont issues du produit de la redevance et des crédits du budget général de l'État compensant les dégrèvements de redevance pour motifs sociaux. Ce financement est complété, s'agissant de Radio France Internationale (RFI), par une subvention versée par le ministère des Affaires étrangères.

**La ressource publique disponible en 2005 sur le compte d'avances aux organismes de l'audiovisuel public n° 903-60 : 2 641,8 M€ TTC (+2,4 %)**

Le produit de la redevance audiovisuelle en 2005 se compose des encaissements attendus dans l'année – desquels se déduisent les frais d'assiette et de recouvrement et le montant des intérêts liés au versement des avances.

**Le produit des encaissements de redevance audiovisuelle nets des frais d'assiette et de recouvrement et des intérêts perçus au titre des avances s'élèvera à 2 201,8 M€ TTC et progressera de 83,6 M€ TTC par rapport à la LFI pour 2004 (soit +3,9 %).**

La réduction du coût de gestion de la collecte de la redevance se traduira par une diminution du prélèvement effectué sur les encaissements de redevance à ce titre. Le prélèvement pour frais de gestion sera ramené à 46 M€ dans le PLF pour 2005, exercice de transition, contre 73,54 M€ dans la LFI pour 2004. Par ailleurs, la mise en place d'un système d'avances versées par l'État pour permettre des versements mensuels aux organismes du secteur de l'audiovisuel public engendre des frais financiers qui sont déduits de la ressource publique affectée service public de l'audiovisuel. Ces frais de trésorerie sont fixés à 19 M€ dans le PLF pour 2005.

**Les crédits budgétaires versés au compte d'avances au titre de la compensation des dégrèvements pour motifs sociaux : 440 M€ TTC.**

L'adossement du recouvrement de la redevance audiovisuelle à celui de la taxe d'habitation permet une uniformisation des conditions de dégrèvement pour motifs sociaux entre ces deux taxes. Le maintien de deux systèmes distincts aurait présenté l'inconvénient d'un manque de lisibilité pour les contribuables et donc d'une incompréhension des conditions d'exonération. L'uniformisation permet de prendre en compte des situations sociales objectives (cf. *supra*).

Pour compenser la baisse des recettes du service public de l'audiovisuel liée à la réduction de la durée de la publicité sur les chaînes publiques en 2000 et 2001, la loi du 1<sup>er</sup> août 2000 a posé le principe du remboursement intégral par le budget général de l'État des exonérations de redevance accordées pour motifs sociaux. Toutefois, pour 2005, le rendement attendu de la réforme de la redevance audiovisuelle rend possible une compensation partielle des dégrèvements. Le gouvernement accroît cependant son effort en faveur du secteur de l'audiovisuel public, les crédits budgétaires étant portés à 440 M€ dans le PLF pour 2005 contre 428,12 M€ dans la LFI pour 2004. Ce montant correspond au remboursement des dégrèvements de redevance pour motifs sociaux désormais alignés sur ceux de la taxe d'habitation, hors droits acquis des bénéficiaires des anciennes exonérations de redevance. Ces crédits budgétaires seront désormais imputés sur le chapitre 15-01 « dégrèvements, remises et annulations, remboursements et restitutions sur contributions directes » du budget des charges communes géré par le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (alors qu'ils l'étaient auparavant sur le chapitre 46-01 « remboursements des exonérations de redevance audiovisuelle » des services généraux du Premier ministre). Ils abonderont le compte d'avances aux organismes de l'audiovisuel public n° 903-60 pour être versés aux organismes du secteur audiovisuel public.

**La subvention du ministère des affaires étrangères à RFI : 72,13 M€**

La contribution du ministère des Affaires étrangères au financement de RFI progresse de 1 % pour atteindre 72,13 M€. Les ressources publiques de RFI sont donc constituées à 43 % par la dotation de redevance audiovisuelle issue du compte d'avances aux organismes de l'audiovisuel public n° 903-60.

**Au total, en 2005, les ressources publiques allouées au service public de l'audiovisuel s'élèvent à 2 659,61 M€ (HT), et sont en hausse de 2,4 % par rapport à la loi de finances pour 2004. Elles représentent 77 % du financement du secteur public de l'audiovisuel, soit une proportion stable par rapport à 2004.**

**Tableau récapitulatif des ressources publiques**

(en M€)

	Loi de finances initiale pour 2004	Projet de loi de finances pour 2005
Encaissements de redevance TTC	2 191,75	2 266,82
Frais de gestion	- 73,54	- 46,00
Frais de trésorerie	0	- 19,00
Encaissements nets du coût du service TTC	2 118,21	2 201,82
Affectation d'excédents de collecte des années antérieures	32,44	0,00
<b>Total des recettes de redevance disponibles TTC</b>	<b>2 150,65</b>	<b>2 201,82</b>
Crédits budgétaires affectés au titre du remboursement des exonérations/ dégrèvements TTC	428,12	440,00
<b>Total TTC disponible</b>	<b>2 578,77</b>	<b>2 641,82</b>
<b>Total HT disponible sur le compte d'avance aux organismes de l'audiovisuel public</b>	<b>2 525,73</b>	<b>2 587,48</b>
Subvention du ministère des Affaires étrangères versée à RFI	71,42	72,13
<b>TOTAL HT DES RESSOURCES PUBLIQUES</b>	<b>2 597,15</b>	<b>2 659,61</b>

### **Les ressources propres (+ 3,4 %)**

En 2005, les ressources propres des organismes représenteront moins d'un quart du budget du secteur audiovisuel public (23 % pour 2005). Les objectifs de ressources propres des organismes sont fixés à 803,53 M€ dans le projet de loi de finances pour 2005 soit une croissance de 3,4 % par rapport aux budgets des organismes adoptés en 2004. Ces prévisions ont été fixées à un niveau réaliste : elles sont fondées sur l'anticipation d'une croissance mesurée du marché de la publicité télévisée et tiennent compte des spécificités des chaînes publiques. Les recettes de publicité des chaînes de France Télévisions s'élèveront en 2005 à 683,29 M€ soit une hausse 3,6 % par rapport au budget adopté en 2004.

Enfin, conformément au contrat d'objectifs et de moyens d'Arte France, la société a été autorisée à prélever 1,3 M€ sur ses fonds propres.

**Dès lors, l'ensemble des ressources du service public de l'audiovisuel pour 2005 s'élève à 3 464,44 M€ hors taxes, en progression de 2,6 % par rapport à la loi de finances initiale pour 2004. Les ressources publiques représentent 77 % des ressources totales des organismes de l'audiovisuel public, soit une proportion stable.**

## ***Les dépenses en 2005 : l'élargissement et l'enrichissement de l'offre de programmes de service public***

La somme des charges inscrites aux budgets prévisionnels des organismes du secteur en projet de loi de finances pour 2005 s'élève à 3 464,4 M€, en augmentation de 2,6 % par rapport à la loi de finances initiale (LFI) pour 2004.

Les moyens nouveaux, 87,1 M€ par rapport à la LFI 2004, seront principalement affectés aux budgets de programmes des entreprises du secteur ainsi qu'à des dépenses de modernisation inélectables.

### **Une offre enrichie de la télévision publique grâce à la progression de 2,3 % des dotations publiques de France Télévisions et ARTE France.**

#### ***Le démarrage de la télévision numérique de terre et l'élargissement de l'offre de programmes***

Le service public audiovisuel a vocation à constituer une offre de référence sur la télévision numérique terrestre (TNT). Le Conseil supérieur de l'audiovisuel a fixé la date de lancement de la télévision numérique terrestre courant mars 2005 pour les chaînes en clair. Les opérateurs de la télévision publique se préparent à cette échéance.

Conformément aux objectifs du contrat signé avec l'État le 27 mars 2002, ARTE France a mis au point en 2004 une nouvelle grille de programmes plus lisible et plus accessible au plus grand nombre et préfigurant un élargissement de la diffusion d'ARTE sur la télévision numérique terrestre en 2005. L'augmentation de 2,3 % de la dotation publique d'ARTE France sera consacrée en 2005 au financement de la diffusion d'ARTE toute la journée sur la TNT, en mettant à l'antenne de nouveaux programmes avant 19 heures à destination des téléspectateurs de la TNT.

De même, le lancement d'une offre de programme enrichie constitue une priorité pour France Télévisions en 2005. Environ les deux tiers des ressources publiques supplémentaires du groupe (35 M€) y seront affectés. Ces moyens permettront notamment d'élargir la diffusion de France 5 qui émettra 24h / 24 sur la TNT : forte du succès de ses programmes en journée, la chaîne proposera désormais de nouveaux programmes en soirée. France Télévisions a également la mission en 2005 de lancer la diffusion sur la TNT d'une nouvelle chaîne de service public, construite à partir de la chaîne thématique Festival, mais dont le contenu sera notablement enrichi dans le domaine de la création (fiction, manifestations culturelles...) tout en permettant à France Télévisions d'élargir son public.

#### ***L'enrichissement de l'offre de programmes de service public***

Les nouveaux moyens de France Télévisions, également accrus du fait des économies réalisées par le groupe et d'une progression de 3,5 % de ses ressources propres, seront par ailleurs affectés à l'amélioration des programmes des chaînes existantes France 2 et France 3. Elles disposeront ainsi des moyens nécessaires à l'approfondissement de la qualité, de l'ambition et de la spécificité de leurs programmes en jetant des ponts entre tous les publics et les disciplines culturelles et de la connaissance.

### ***L'amélioration de l'accès aux programmes télévisés des personnes sourdes et malentendantes***

L'adaptation des programmes de télévision aux personnes sourdes et malentendantes constitue un objectif prioritaire du Gouvernement, dans la ligne définie par le président de la République qui a fait de l'action en faveur des personnes handicapées l'une des priorités de son mandat.

France Télévisions et ARTE France ont engagé un plan d'action afin d'améliorer l'accès aux programmes des personnes sourdes et malentendantes, conformément à leur mission de service public. Dans ce cadre, et dans l'attente de l'adoption du projet de loi relatif à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, qui sera discuté en seconde lecture par le Parlement à l'automne, France Télévisions bénéficiera d'une dotation de 3 M€, qui lui permettra de porter à plus de 30 % la part de ses programmes adaptés aux personnes sourdes et malentendantes. ARTE France sera quant à elle dotée d'une dotation spécifique de 0,2 M€, ce qui lui permettra de multiplier par trois le budget que la société consacre au sous-titrage à l'intention des personnes sourdes et malentendantes, et de porter à plus de 20 % la part des programmes adaptés qu'elle fournit à ARTE GEIE, le pôle franco-allemand qui diffuse la chaîne.

### ***RFO : des moyens au service d'une ambition nouvelle***

L'année 2005 verra le premier exercice complet de l'intégration de RFO au groupe France Télévisions. En 2005, et dans l'attente de la conclusion d'un volet spécifique du prochain contrat d'objectifs et de moyens de France Télévisions, le Gouvernement veillera à ce que les moyens qui seront accordés par le groupe à RFO permettent à la société de mettre en œuvre dans les meilleures conditions le processus opérationnel d'intégration. Les synergies qui pourront être dégagées permettront de renforcer la production locale outre-mer, et d'améliorer la visibilité de l'outre-mer sur les écrans métropolitains. Avec une dotation de redevance en augmentation de 2,28 %, RFO, qui a déjà bénéficié d'une dotation en capital de 10 M€ lors de son intégration à France Télévisions, disposera des moyens d'engager le renforcement de son offre de programmes de proximité, pour mieux s'adapter aux mutations du paysage audiovisuel ultra-marin, de plus en plus concurrentiel. En outre, les premières études relatives à la rénovation et à la mise en sécurité des stations de la Réunion et de la Martinique pourront être conduites.

### ***La sauvegarde de notre patrimoine audiovisuel : un grand chantier que l'INA engagera en 2005.***

L'accélération du plan de sauvegarde et de numérisation (PSN) qui doit permettre de numériser à l'horizon 2015 l'intégralité des fonds audiovisuels en fonction de leur état de dégradation, est une des priorités du budget de l'audiovisuel public pour 2005.

La négociation du deuxième contrat d'objectifs et de moyens (COM), actuellement en cours, devra déterminer le phasage précis des moyens mis à la disposition de l'INA pour assurer la sauvegarde la plus complète des fonds audiovisuels et radiophoniques actuellement menacés par la dégradation des supports et l'obsolescence des matériels de lecture.

D'ores et déjà, dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) pour 2005, l'INA verra sa dotation augmenter de 5,73 % par rapport à la loi de finances initiale pour 2004, soit la plus forte progression des dotations des organismes du secteur audiovisuel public. Cette hausse de 3,94 M€ de la ressource publique allouée à l'Institut sera affectée à l'accélération du PSN et permettra d'engager les travaux en vue de la sauvegarde à grande échelle de son fonds patrimonial.

### **Radio France : répondre aux impératifs de sécurité de la Maison de la Radio sans freiner la poursuite des projets de développement de la société.**

Conformément aux exigences de la Préfecture de police et après la mise en œuvre courant 2004 des premières mesures d'urgence demandées par celle-ci, Radio France doit impérativement engager dès 2005 un important chantier répondant aux problèmes de sécurité de l'ensemble de la Maison de la Radio. L'État entend assumer ses responsabilités en apportant son soutien financier à la société pour la mise en œuvre de ce projet.

Ainsi, la dotation de 7 M€ allouée à Radio France dès 2004 est renouvelée, afin que la société puisse assumer les charges de fonctionnement liées à l'évacuation des parties centrales et au déménagement de France Inter. De surcroît, 2,27 M€ supplémentaires lui sont accordés au titre de la redevance d'équipement et permettront le financement des études en cours pour la mise en œuvre d'une solution aux problèmes de sécurité.

Par ailleurs, l'État souhaite que Radio France maintienne ses projets de développement, qui doivent lui permettre de mieux répondre à ses missions de service public. Ainsi, la société reçoit les moyens, d'une part, de renforcer la diversité et la qualité de ses programmes et, d'autre part, de poursuivre le déploiement de ses stations locales dans le cadre du « Plan Bleu ». Radio France voit ses ressources publiques pour 2005 progresser de 12,87 M€, soit de 2,74 % par rapport à 2004.

### **Radio France Internationale : la poursuite de la modernisation de la société**

Après que l'année 2004 a permis à RFI d'engager le redressement de sa situation financière, qui doit être poursuivi sur l'exercice 2005, la numérisation de la production et la constitution de pôles rédactionnels régionaux constituent les principaux objectifs de RFI en 2005. Cette modernisation de la société permettra de dégager, par les redéploiements et les synergies qui devront être mis en place, les marges de manœuvre nécessaires à la rénovation et l'amélioration de l'offre de programmes de la société, afin que celle-ci conforte sa place parmi les opérateurs internationaux de référence, dans un contexte d'évolutions technologiques et de mutation des attentes du public dans les zones de diffusion de RFI.

Ces chantiers auront vocation à converger dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens, dont l'élaboration et la conclusion demeurent un objectif pour l'entreprise. Dans cette perspective, la redevance affectée à RFI progresse en 2005 de 1,34 % par rapport à la loi de finances initiale 2004, soit 0,71 M€, pour s'établir à 53,71 M€. Elle complète la subvention accordée par le ministère des Affaires étrangères (72,13 M€).

## **États financiers prévisionnels pour 2005**

---

### **Tableaux récapitulatifs**



## RÉPARTITION EN 2005 DES CRÉDITS OUVERTS SUR LE COMPTE D'AVANCES

De la taxe affectée au financement des organismes du secteur public de la radiodiffusion sonore et de la télévision (le compte d'avances aux organismes de l'audiovisuel public n° 903-60) <sup>(1)</sup>

(en millions d'€ hors taxes)

Organismes	Fonctionnement (Hors Taxes)	Équipement (Hors Taxes)	Total (Hors Taxes)	Total (TTC)
Institut national de l'audiovisuel (INA)	72,74		72,74	74,27
Arte France	116,98	81,00	197,98	202,14
Radio France internationale (RFI)	53,71		53,71	54,84
Radio France	479,70	2,27	481,97	492,09
France Télévisions y compris RFO	1 781,08		1 781,08	1 818,48
<b>Total</b>	<b>2 504,21</b>	<b>83,27</b>	<b>2 587,48</b>	<b>2 641,82</b>

(1) Outre le produit de la redevance audiovisuelle, 440 M€ HT de dégrèvements pour motifs sociaux pris en charge par le budget général de l'État (chapitre 15-01 des charges communes) sont affectés en recettes du compte d'avances.

## RÉPARTITION PRÉVISIONNELLE ENTRE ORGANISMES

### Ressources

(en millions d'€ hors taxes)

Nature des recettes	I.N.A		ARTE France		R.F.I	
	2004	2005	2004	2005	2004	2005
CAS 902-15 puis compte d'avances 903-60 en 2005 – Redevance et subventions	68,80	72,74	193,45	197,98	53,00	53,71
Subventions du MAE	0,00	0,00	0,00	0,00	71,42	72,13
Publicité et parrainage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,95	0,60
Autres	33,76	33,57	3,58*	3,88*	3,19	3,32
<b>TOTAL</b>	<b>102,56</b>	<b>106,31</b>	<b>197,03</b>	<b>201,86</b>	<b>128,56</b>	<b>129,76</b>

\* y compris le prélèvement sur le fonds de roulement d'Arte France pour 1,3 M€.

### Charges

Nature des recettes	I.N.A		ARTE France		R.F.I	
	2004	2005	2004	2005	2004	2005
Rémunérations	60,52	61,90	16,69	17,42	58,72	59,56
<i>dont CDD et CDI</i>	<i>57,97</i>	<i>59,35</i>	<i>14,82</i>	<i>15,55</i>	<i>52,39</i>	<i>53,57</i>
<i>dont cachets et piges</i>	<i>2,55</i>	<i>2,55</i>	<i>1,87</i>	<i>1,87</i>	<i>6,33</i>	<i>5,98</i>
Diffusion			18,84	19,94	28,66	29,65
Impôts et taxes	2,39	2,40	11,29	11,54	4,50	4,40
Dotation aux amortissements	13,63	13,15	1,10	1,40	4,00	4,50
Programmes			86,13	87,47	14,22	12,78
Autres charges de gestion	26,02	28,86	62,98	64,10	18,45	18,88
<b>TOTAL</b>	<b>102,56</b>	<b>106,31</b>	<b>197,03*</b>	<b>201,86*</b>	<b>128,56</b>	<b>129,76</b>

\* dont 47,30 M€ de contribution au GEIE en 2004 et 48,14 M€ en 2005.

## PRÉVISIONS DE RECETTES ET DE DÉPENSES POUR RADIO FRANCE

(en millions d'€)

	2004(1) Budget	2005 PLF
<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>519,36</b>	<b>531,3</b>
- Redevance	469,1	479,7
- Publicité / parrainage	34,54	35,89
- Ventes et prestations de services	15,72	15,71
<b>Autres produits d'exploitation *</b>	<b>15,38</b>	<b>16,30</b>
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>534,74</b>	<b>547,6</b>
Achats et variation de stocks	4,36	4,41
Autres achats et charges externes	162,07	163,58
Impôts, taxes et versements assimilés	18,25	18,81
Charges de personnels	295,61	309,06
Autres charges de gestion courante	27,08	28,74
Dotations aux amortissements & provisions	27,09	23,20
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>534,46</b>	<b>547,80</b>
<b>Résultat d'exploitation prévisionnel</b>	<b>0,28</b>	<b>-0,20</b>
<b>Résultat net prévisionnel</b>	<b>0,00</b>	<b>0,17</b>

\* Détail des autres produits d'exploitation :

- Production immobilisée
- Autres produits de gestion courante
- Transferts de charges
- Autres reprises sur amortissements. & provisions
- Subventions virées au compte de résultat
- Divers

	2004(1) Budget	2005 PLF
<b>Affectation de la redevance</b>		
<b>Budget de fonctionnement</b>	<b>469,10</b>	<b>479,70</b>
Travaux de mise en sécurité		2,27
<b>TOTAL RESSOURCES PUBLIQUES</b>	<b>469,10</b>	<b>481,97</b>

## **FRANCE TÉLÉVISIONS : PRÉVISIONS DE RECETTES ET DE DÉPENSES POUR FRANCE 2, FRANCE 3, FRANCE 5, RFO ET FESTIVAL**

La loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée prévoit que le rapport du Gouvernement « fournit pour les sociétés France 2, France 3, France 5 et Réseau France Outre-mer des prévisions de recettes et de dépenses en précisant notamment le produit attendu des recettes propres de ces sociétés ».

Depuis la constitution de France Télévisions par la loi n° 2000-719 du 1<sup>er</sup> août 2000, les ressources publiques sont en effet allouées au groupe France Télévisions, auquel a été intégré RFO par la loi n° 2004-669 du 9 juillet 2004. Ainsi, aux termes du IV de l'article 53 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée, « le montant des ressources publiques allouées à la société France Télévisions est versé à cette société qui l'affecte intégralement, dans les conditions définies par le contrat d'objectifs et de moyens, aux sociétés France 2, France 3 et France 5 et Réseau France Outre-mer ainsi qu'aux filiales mentionnées au dernier alinéa du I de l'article 44 [de la loi du 30 septembre 1986] », c'est-à-dire aux sociétés « ayant pour objet d'éditer des services de télévision diffusés en mode numérique ne donnant pas lieu au paiement d'une rémunération de la part des usagers et répondant à des missions de service public définies à l'article 43-11 [de la loi du 30 septembre 1986] et par leurs cahiers des charges ».

La chaîne Festival dont la programmation va être modifiée, conformément aux orientations définies dans son cahier des charges en vue de sa diffusion sur la télévision numérique terrestre à partir de mars 2005, entrera dans cette dernière catégorie. C'est dans ce cadre que la nouvelle chaîne publique construite à partir de la chaîne Festival sera financée par la redevance dès 2005.

Pour mémoire, France Télévisions dispose depuis 2004 de 89 % du capital de Festival (ARTE France ayant conservé une participation de 11 %). Cette chaîne, désormais filiale de France Télévisions et dotée à compter de 2005 de missions de service public, entre donc dans le périmètre du secteur public de l'audiovisuel.

C'est le conseil d'administration de la société France Télévisions qui approuve un état prévisionnel des recettes et des dépenses de cette société et de ses filiales pour chaque exercice. Il approuve également, après consultation des conseils d'administration des sociétés concernées, les modifications apportées, le cas échéant, en cours d'exercice, à la répartition du montant des ressources publiques allouées par la loi de finances à la société France Télévisions.

Dès lors, les données relatives aux prévisions de recettes et de dépenses pour les sociétés France 2, France 3, France 5 et RFO sont communiquées à titre indicatif dans l'attente d'une adoption en conseil d'administration du budget pour 2005.

## RÉPARTITION PRÉVISIONNELLE DES BUDGETS DE FRANCE 2, FRANCE 3, FRANCE 5 ET RFO

(en millions d'€)

	France 2		France 3		France 5		RFO	
	Budget	pré cadrage	Budget	pré cadrage	Budget	pré cadrage	Budget	pré cadrage
	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005
Chiffre d'affaires	1 020,7	1 073,9	1 110,2	1 129,8	173,9	177,4	226,5	231,6
<i>dont Publicité et parrainage</i>	401,4	410,0	280,1	286,7	31,4	32,7	11,9	15,8
<i>dont Autre chiffre d'affaires</i>	3,4	40,2	50,1	43,5	4,6	4,1	7,9	4,3
Autres produits d'exploitation	600,4	538,0	338,2	341,9	94,1	98,3	0,0	0,0
<i>dont Production immobilisée</i>	508,6	521,0	281,7	308,6	92,0	97,5	0,0	0,0
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>1 621,1</b>	<b>1 611,9</b>	<b>1 448,5</b>	<b>1 471,7</b>	<b>268,0</b>	<b>275,7</b>	<b>226,5</b>	<b>231,6</b>
Achats et variation de stocks (y compris programmes)	621,0	602,5	321,8	331,5	92,6	98,0	1,5	1,6
Services et consommations externes	178,0	171,4	229,2	232,0	36,1	37,4	62,7	63,2
Impôts et taxes	65,6	66,8	87,0	85,7	10,5	10,6	6,5	6,6
Charges de personnel	162,4	167,0	403,6	417,2	16,7	17,2	136,3	140,3
Amortissements et provisions (y compris programmes)	540,7	554,7	356,4	352,8	96,5	100,0	10,0	10,0
Autres charges de gestion courante	45,7	45,4	47,9	48,7	8,9	9,0	10,7	10,9
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>1 613,5</b>	<b>1 607,8</b>	<b>1 446,0</b>	<b>1 467,8</b>	<b>261,1</b>	<b>272,2</b>	<b>227,7</b>	<b>232,6</b>
<b>Résultat d'exploitation prévisionnel</b>	<b>7,6</b>	<b>4,1</b>	<b>2,5</b>	<b>3,9</b>	<b>6,9</b>	<b>3,5</b>	<b>- 1,2</b>	<b>- 1,0</b>
<b>Résultat net prévisionnel</b>	<b>2,4</b>	<b>1,2</b>	<b>1,0</b>	<b>1,0</b>	<b>2,9</b>	<b>0,8</b>	<b>- 0,5</b>	<b>0,0</b>
<b>Évolution prévisionnelle du coût de grille</b>	<b>735,9</b>	<b>750,7</b>	<b>727,8</b>	<b>742,5</b>	<b>94,4</b>	<b>98,2</b>	<b>143,5</b>	<b>147,0</b>
en % par rapport à l'année précédente	4,7 %	2,0 %	3,1 %	2,0 %	8,5 %	4,1 %	2,7 %	2,4 %



## **TITRE II**

---

### **Rapport du Gouvernement sur l'action audiovisuelle extérieure en application de l'article 79 de la loi de finances initiale pour 1997**

## ***L'action audiovisuelle extérieure de la France Rapport du Gouvernement***

L'action audiovisuelle extérieure de la France est fortement marquée depuis 2002 par l'ambition exprimée par le président de la République de lancer une chaîne télévisée internationale d'information. À la suite des différentes réflexions entreprises au cours de l'année 2003 à l'initiative du Gouvernement et du Parlement, et notamment du rapport remis par le député Bernard Brochand au Premier ministre, les deux principaux opérateurs public et privé de télévision France Télévisions et TFI ont présenté en décembre 2003 un projet commun de chaîne d'information qu'ils se proposent de mettre en œuvre de façon paritaire.

Ce projet fait actuellement l'objet d'une évaluation menée par le ministère des Affaires étrangères et celui de la Culture et de la Communication, à la lumière, notamment, des moyens financiers qu'il exigerait et de sa complémentarité avec les autres opérateurs de notre audiovisuel extérieur. Cette évaluation sera conduite rapidement, de façon à faire savoir dès que possible aux auteurs du projet les suites que le Gouvernement entend lui donner.

Dans la situation internationale que nous connaissons, le Gouvernement est en effet plus que jamais conscient de la nécessité pour la France de disposer d'une chaîne de télévision performante capable d'apporter quotidiennement des réponses à tous ceux qui, à travers le monde, attendent de mieux connaître les positions de notre pays.

Dans l'attente des décisions qui seront prises en la matière, et dont le Gouvernement a souhaité qu'elles prennent en compte le dispositif existant, à la fois au niveau national et extérieur, l'organisation du secteur et les missions qui lui sont confiées n'ont pas été fondamentalement modifiées par rapport aux années antérieures.

L'action audiovisuelle extérieure du Gouvernement se décline en trois piliers : une action diplomatique en faveur de la diversité culturelle (I), une politique de soutien à la présence audiovisuelle française dans le monde (II), des efforts de solidarité en faveur du secteur audiovisuel des pays du Sud (III).

### **Promouvoir un espace mondial culturellement diversifié**

La préservation de nos capacités de création, dans un monde menacé par la standardisation des biens culturels, demeure pour la France une priorité absolue. La politique volontariste conduite en faveur de la diversité culturelle par les autorités françaises, dans les enceintes internationales mais également au sein de l'Union européenne, vise à préserver et promouvoir la capacité des États à mener des politiques culturelles, notamment dans le domaine audiovisuel où les pressions économiques sont les plus lourdes.

L'initiative prise en septembre 2002 à Johannesburg par le président de la République, lors du Sommet sur le développement durable, a constitué à cet égard un tournant. La diplomatie française est pleinement mobilisée pour traduire dans les faits l'appel du Président de la République en faveur d'un instrument juridique contraignant à l'UNESCO. Il s'agit de bâtir, en dehors de l'OMC, des règles de droit positif favorables aux politiques culturelles.

À l'automne 2003, la conférence générale de l'UNESCO a adopté, par consensus, une résolution conforme aux attentes françaises aux termes de laquelle :

- « *la question de la diversité culturelle (...) doit faire l'objet d'une convention internationale* » ;
- le directeur général de l'UNESCO est invité « *à soumettre à la 33<sup>e</sup> session de la Conférence générale (...) un avant-projet de convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques* ».

Le directeur général de l'UNESCO a, dans un premier temps, confié à des experts non gouvernementaux le soin de rédiger un canevas de convention. Trois réunions d'experts se sont tenues entre décembre 2003 et mai 2004. Elles ont permis la rédaction d'un premier texte adressé aux États en juillet. Les commentaires écrits des États sont attendus pour la mi-novembre. Sur la base des travaux des experts indépendants, s'ouvre en septembre la phase des négociations intergouvernementales, avec trois réunions d'experts gouvernementaux d'ici juin 2005 pour finaliser un avant-projet de convention à soumettre à la conférence générale de 2005.

Si les débats de la conférence générale de 2003 avaient fait apparaître une large mobilisation de la communauté internationale (à l'exception notable des États-Unis) en faveur de l'élaboration d'une convention sur la diversité culturelle, cette dynamique doit être entretenue par des actions ciblées (coordination européenne, consultations avec nos alliés, démarches bilatérales en direction des pays hésitants, attention particulière aux demandes des pays du sud en matière de solidarité internationale...).

Sur le fond, le principal point d'achoppement des négociations devrait être l'articulation entre la future convention et les accords commerciaux existants. La France est favorable à une solution dans laquelle le droit créé par la convention prévaudrait en cas de menace de la diversité culturelle. Les États-Unis, mais c'est aussi la préoccupation d'un certain nombre de pays, entendent préserver la prééminence de la norme commerciale.

## **Assurer la présence de la France sur la scène médiatique et culturelle mondiale**

La politique menée par le Gouvernement en faveur de la diversité culturelle est une réponse diplomatique et juridique aux évolutions techniques et économiques qui ont fait de la quasi-totalité du monde un « village global » dans lequel la circulation transfrontières des images et des sons, de l'information et des idées est devenue une banalité.

En théorie du moins, car s'il est relativement facile d'émettre, il est de plus en plus difficile d'être audible ou visible, tant l'offre médiatique et culturelle est devenue riche, et tant la concurrence pour accéder effectivement aux publics s'est exacerbée. Dans ces conditions, bien que les coûts techniques connaissent avec la généralisation du numérique une baisse tendancielle spectaculaire, les coûts d'accès au marché, qu'il s'agisse de produire des contenus suffisamment attractifs pour faire la différence, de les faire connaître aux publics visés, ou d'assurer leur distribution et leur marketing sont aujourd'hui très élevés. À tel point que la rentabilité pour les opérateurs privés est rarement au rendez-vous, ce qui a conduit la totalité des entreprises françaises du secteur, après l'échec de Canal+ qui avait tenté pendant une dizaine d'années une démarche très ambitieuse à l'international, à une prudence extrême sur les marchés internationaux.

De ce fait, force est de constater que la présence audiovisuelle française à l'international repose aujourd'hui pour l'essentiel sur les initiatives et les moyens de la puissance publique. À cet égard, le Gouvernement est donc décidé à poursuivre une politique, la plus ambitieuse possible, pour favoriser dans le monde un large rayonnement de la culture, de la langue et des idées françaises à travers le cinéma, le disque, et les trois médias de masse complémentaires que sont la radio, la télévision, et de plus en plus l'internet.

**En soutenant les opérateurs audiovisuels extérieurs publics TV5 et RFI**

La présence audiovisuelle française au quotidien dans le monde est aujourd'hui avant tout assurée par TV5 (56 millions de téléspectateurs en audience cumulée hebdomadaire) et par RFI (45 millions d'auditeurs avec RMC Moyen-Orient), dont le rôle est de proposer aux publics du monde entier un regard français sur l'évolution du monde, une ouverture sur la culture de notre pays, et par ailleurs un lien permanent avec la France pour nos compatriotes expatriés. Il reste que si l'offre de programmes en français de TV5 et de RFI est aujourd'hui plutôt satisfaisante, tant en volume qu'en qualité, les deux chaînes sont insuffisamment armées pour toucher efficacement les publics qui s'intéressent à notre culture et à nos idées mais ne maîtrisent pas notre langue. Il s'agit là de la principale faiblesse de notre dispositif et le Gouvernement souhaite y consacrer ses efforts de façon prioritaire.

Après l'arrêt définitif des activités de diffusion de CFI en 2003, comme le Gouvernement s'y était engagé avec le souci de mener à son terme l'effort de rationalisation des opérateurs de télévision extérieure entrepris depuis plusieurs années, et en attendant la future chaîne d'information internationale, TV5 reste l'unique chaîne de télévision financée et contrôlée majoritairement par la France présente à l'international.

Depuis la réforme qui a conduit en 2001 au regroupement de l'ensemble des signaux (hors Canada) sous la responsabilité du pôle parisien de la chaîne, la chaîne francophone a franchi un seuil en termes d'image et de crédibilité, mais aussi d'audience dans de nombreux pays. Sans jamais prétendre devenir la chaîne d'information qu'elle n'est pas, TV5 a su, quand l'actualité l'imposait, offrir à son public une programmation renforcée en la matière grâce à la mobilisation des moyens de l'ensemble de ses chaînes nationales partenaires, qui a été particulièrement appréciée. Distribuée dans 144 millions de foyers, TV5 est devenue en 2004 le second réseau mondial de télévision après MTV, mais devant CNN International et largement devant la BBC. En axant sa programmation sur la diversité des cultures du monde, et non plus sur les seules communautés francophones, TV5 cherche à conquérir de nouveaux publics mais se heurte, pour atteindre cet objectif, à la modicité des moyens qu'elle peut consacrer au sous-titrage de ses programmes. Pour des raisons strictement budgétaires, le volume de programmes sous-titrés proposés par TV5 reste en effet limité à 10 % environ de la programmation et ne concerne pas encore certaines langues importantes. Les ministres francophones en charge de TV5, réunis fin 2003 à Québec, ont d'ailleurs estimé que cette question devait être la priorité absolue de la chaîne pour les prochaines années.

Pour sa part, RFI reste de loin l'opérateur de l'audiovisuel extérieur le mieux pourvu avec une dotation de 129 M€ (y compris RMC-Moyen-Orient) en 2004, mais ne dispose pas pour autant de moyens équivalents à ceux de ses principaux concurrents. De ce fait, son impact dans le monde est très contrasté : RFI est le média de référence absolue en Afrique francophone, dispose d'une chaîne en arabe reconnue avec RMC-Moyen-Orient (dont l'antenne devrait toutefois être redynamisée), mais son impact est marginal dans nombre de régions du monde faute de moyens de diffusion efficaces et de programmes adaptés. Cette faiblesse structurelle fait aujourd'hui l'objet d'une réflexion prioritaire de la nouvelle équipe de direction.

Pour être plus efficace, RFI devra en effet adapter son organisation, notamment son outil de diffusion et sa production en langues étrangères, aux évolutions géopolitiques du monde, et probablement mieux affirmer encore ses priorités. RFI produit des émissions dans une vingtaine de langues, mais il faut constater, comme l'a souligné un récent rapport de l'Inspection générale des Finances, que pour nombre d'entre elles, cette production n'atteint pas des volumes suffisants pour permettre une programmation efficace et n'est parfois plus adaptée aux attentes des publics étrangers, faute d'un renouvellement suffisant des équipes rédactionnelles. À l'inverse, plusieurs grandes langues véhiculaires font défaut sur le continent

africain où RFI entend toucher des publics bien au-delà des élites urbaines francophones ou anglophones.

Cet indispensable effort d'adaptation et de redéploiement devra être réalisé à moyens globalement constants et pourra s'appuyer sur les analyses de l'Inspection générale des Finances, qui proposent, à partir d'une analyse très détaillée de l'organisation et des pratiques de l'entreprise, des pistes intéressantes de redéploiement budgétaire.

### **En soutenant les efforts des exportateurs de biens et services audiovisuels français**

Le ministère des Affaires étrangères a mis fin en 2003 à la politique de soutien financier qu'il poursuivait depuis 1999 afin d'encourager les autres chaînes françaises à prendre position sur les marchés étrangers. Des raisons budgétaires ont précipité cette décision née du constat que l'implication marginale des pouvoirs publics n'avait pas eu l'effet de levier attendu, les opérateurs concernés remettant en cause rapidement leur développement international dès l'interruption de ce soutien.

Mais le Gouvernement n'a pas renoncé à appuyer les opérateurs audiovisuels ayant une dimension internationale ou souhaitant développer une action à l'étranger. Cette orientation, qui peut se traduire par une aide financière ponctuelle comme ce sera le cas pour Euronews en 2004, prend le plus souvent la forme d'un soutien politique ou logistique de notre réseau diplomatique. Une relation étroite s'est ainsi instaurée avec des opérateurs tels que Lagardère Networks International qui distribue des chaînes thématiques telles que MCM et Mezzo à l'étranger et qui va mettre en œuvre une chaîne panarabe pour la jeunesse en partenariat avec le Qatar, ou Media Overseas qui décline les bouquets Canal Satellite en Afrique subsaharienne, dans les Caraïbes, l'océan Indien, le Pacifique et peut-être demain au Vietnam.

D'une façon générale, il faut constater que toutes les industries culturelles sont aujourd'hui confrontées à une mutation sans précédent liée à l'apparition des techniques numériques et à la banalisation des modes de distribution électronique qui en découle. Cette mutation, accompagnée de phénomènes de piratage massifs, se traduit à court terme par une crise, notamment pour le disque et dans une moindre mesure pour le cinéma, qui fragilise les positions françaises à l'international.

Le cinéma français occupe aujourd'hui une situation à la fois modeste mais significative dans le monde : 4 % environ de la fréquentation mondiale avec 46,7 millions d'entrées hors de France en 2003 mais dont seulement 22,7 millions pour les films de langue française. Les programmes audiovisuels français retirent environ 200 M€ du marché international (ventes et coproductions) mais la crise des télévisions publiques et payantes en Europe pèse sur le marché des ventes qui stagne en 2003 (104,3 M€) après la forte dégradation enregistrée en 2002 (106,1 M€ contre 126,7 M€ en 2001), des résultats encourageants étant cependant enregistrés aux États-Unis et en Russie. Après plusieurs années très favorables, les exportations de disques français régressent fortement (33,2 millions de disques vendus dans le monde en 2002 contre 40 millions en 2001) mais ce recul de 16,9 % est honorable alors que le marché mondial s'est partout effondré en raison des phénomènes massifs de piratage sur l'internet. Il reste que par-delà cette conjoncture défavorable, les professionnels français de ces différents secteurs se sont organisés et professionnalisés et permettent à la France d'être, loin derrière les États-Unis, l'un des quelques acteurs qui comptent en matière de diffusion internationale des biens culturels. Plus que jamais, le Gouvernement continue donc d'accompagner leurs efforts en soutenant financièrement les outils spécialisés que sont le Bureau export de la musique, Unifrance et TVFI et en mobilisant systématiquement les postes diplomatiques aux côtés des professionnels exportateurs.

**En préparant l'audiovisuel extérieur de demain avec l'internet**

Paradoxalement, à moyen terme, les nouveaux modes de distribution électronique qui permettront un ciblage beaucoup plus sophistiqué de l'offre et de la demande devraient se révéler un atout pour le marché de niches que constitue la culture française dans la plupart des pays, et devraient donc faciliter de façon générale une pénétration plus efficace de l'audiovisuel extérieur français, quel qu'en soit le support. L'enjeu sera alors avant tout de créer et d'entretenir une demande chez les publics étrangers.

Dans cet esprit, le Gouvernement a d'ailleurs engagé une réflexion sur le rôle que pourrait jouer à l'avenir l'internet pour atteindre efficacement les cibles que nous visons prioritairement. En effet, en matière de circulation des idées et de débats intellectuels, il est clair que l'internet est devenu le vecteur le plus efficace pour toucher les élites francophones et francophiles, publics qui, à court terme, seront professionnellement autant exposés au web qu'à la télévision. L'exemple de la BBC montre dès à présent qu'un contenu d'information et de débats riche permet d'atteindre un public dont la taille commence à se rapprocher de celui des autres médias transnationaux : 37 millions d'utilisateurs en 2001, en croissance annuelle de 40%. À cet égard, il faut déplorer qu'une trop grande dispersion des efforts ait engendré un retard en France dans l'utilisation de l'internet comme média et qu'il n'existe pas encore d'offre bien structurée pour faciliter l'accès des internautes étrangers aux contenus en ligne riches et variés que les opérateurs français exploitent d'ores et déjà et qui sont techniquement accessibles dans le monde entier.

**Soutenir l'industrie audiovisuelle, les créateurs et les médias des pays émergents et en développement**

La priorité accordée par le Gouvernement à la promotion de la diversité culturelle n'est en rien une position défensive visant à protéger uniquement la culture française mais se traduit par l'ambition de favoriser la diversité culturelle partout dans le monde, à commencer par les pays les plus pauvres où la création et la diffusion de biens culturels locaux sont directement menacées par l'absence de moyens financiers et les déficiences des circuits économiques.

Pour concrétiser la priorité accordée au continent africain, le ministère des Affaires étrangères a mis en place un Plan image pour l'Afrique, qui va mobiliser environ 10 M€ sur trois ans à travers plusieurs outils destinés à valoriser la créativité des professionnels et à construire un tissu industriel de production dans cette zone : le fonds Image Afrique (appui à la production cinéma et télévision), Africa Cinémas (appui à la distribution du film africain en Afrique) et un programme de modernisation des télévisions d'une dizaine de pays d'Afrique francophone (confié à CFI) sont les principaux volets de ce plan mis en œuvre depuis l'automne 2003 avec l'objectif « Plus d'images d'Afrique sur les écrans d'Afrique ».

Le repositionnement de CFI décidé par le Gouvernement illustre cette volonté de doter notre pays d'un outil efficace au service d'une politique de coopération renouvée avec les télévisions des pays émergents ou de la zone de solidarité prioritaire. Sur la base du plan stratégique adopté par son conseil d'administration au printemps 2004, CFI sera désormais appelé à jouer un rôle plus actif aux côtés du ministère des Affaires étrangères qui souhaite amplifier sa politique de coopération avec les télévisions des pays émergents et en développement, et avec le soutien de France Télévisions qui a décidé de faire de sa filiale CFI l'unique pôle de coopération du groupe.

Sans renoncer à sa mission primitive de fourniture de programmes audiovisuels français aux télévisions étrangères, CFI va donc progressivement développer une expertise au service des télévisions et des producteurs audiovisuels du Sud et des pays émergents, qu'il s'agisse de conseil, d'évaluation de projets, de formation, de recherche de financements internationaux, ou d'appui à la circulation des images du Sud.

De la même manière, le Gouvernement est attaché à la diversité cinématographique dans le monde. À cet égard, le fonds Sud Cinéma, financé à parité par le ministère de la Culture (via le CNC) et le ministère des Affaires étrangères, est un outil d'intervention sans équivalent dans le monde. Depuis 20 ans, cette aide sélective a soutenu la production de plus de 320 longs métrages originaires d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine, du monde arabe et de certains pays d'Europe de l'Est, et a permis que des artistes et des producteurs, aujourd'hui reconnus par les plus grands festivals internationaux, puissent travailler à des projets à forte identité culturelle dans leur pays d'origine.

La mise en place dans ces pays de médias écrits et audiovisuels plus professionnels et mieux gérés, et celle de systèmes de régulation reconnus par les acteurs politiques et économiques du secteur, sont également un objectif du Gouvernement qui concourt directement à l'amélioration de l'État de droit et de la démocratie dans les pays où ils ne sont pas suffisamment établis. Dans ce domaine, le ministère des Affaires étrangères s'efforce, avec des moyens budgétaires plus limités, de concentrer ses interventions dans les zones en reconstruction, avec notamment l'objectif de participer à la mise en place de médias démocratiques, de promouvoir la filière française de formation des journalistes et de faciliter l'implantation des opérateurs audiovisuels français (Bosnie, Serbie-Monténégro, Croatie, Afghanistan, Asie centrale).

Plus généralement, le Gouvernement est particulièrement attentif au rôle positif que peuvent jouer les médias locaux dans l'évolution démocratique des pays du Sud. C'est avec ce souci qu'il a répondu favorablement à la proposition du Maroc d'associer la France au projet de télévision par satellite Médi 1 Sat destiné aux populations du Maghreb, qui se propose de décliner l'expérience très réussie du partenariat franco-marocain de la radio Médi 1. Il a été décidé en juin 2004 que la France serait impliquée dans ce projet à hauteur de 36 % et lui apporterait un financement de 7,5 M€ sur trois ans, par l'intermédiaire de la Caisse des Dépôts et Consignations, de l'Agence française de Développement et du budget du ministère des Affaires étrangères.

## **Analyse par opérateurs**

### **TV5 MONDE**

TV5 est aujourd'hui reçue 24h/24 par quelque 144 millions de foyers dans le monde, soit une augmentation de 29 % en deux ans. Ses 8 signaux (France-Belgique-Suisse, Europe, Afrique, Asie, Orient, États-Unis, Amérique latine et Québec-Canada, ce dernier géré à Montréal), sont diffusés à travers 59 transpondeurs satellitaires, dont 39 bouquets numériques et plus de 6 000 réseaux câblés et MMDS. En termes d'audience, les études menées sur 80 % de son parc de réception créditent la chaîne d'une audience cumulée hebdomadaire de 56 millions de téléspectateurs se situant majoritairement en Europe, en Afrique et au Maghreb.

Après l'aboutissement à l'été 2001 de la réforme des structures gestionnaires de la chaîne qui a simplifié et rationalisé le fonctionnement de TV5 au quotidien, le plan stratégique 2002-2004 adopté par les ministres en charge de TV5 à l'automne 2001 a donné l'objectif à la chaîne francophone de renforcer son impact et son audience selon trois orientations : être accessible au plus grand nombre, traduire dans ses programmes la diversité du monde, être à l'écoute de l'actualité mondiale.

■ L'optimisation du réseau mondial de distribution de TV5 est la résultante du réaménagement de son dispositif satellitaire rendu possible par le développement de la

réception numérique et de la conclusion de nouveaux accords avec les opérateurs câble ou satellite. En termes de réception, la chaîne a continué sa progression ces derniers mois tout particulièrement aux États-Unis (particulièrement à Washington et Boston) en Asie (Japon, Chine, Taiwan) et en Afrique du Sud. S'agissant du sous-titrage des programmes, moyen d'attirer l'audience non francophone et de faciliter la reprise de la chaîne par les distributeurs locaux, TV5 maintient le nombre de langues traitées et un volume, qui représente environ 10% de sa programmation, faute de moyens budgétaires qui lui permettrait d'améliorer de manière significative cette politique de sous-titrage.

De ce fait, TV5 reste malheureusement perçue par de nombreux opérateurs étrangers comme une chaîne « ethnique » et se heurte à la concurrence d'autres chaînes internationales, anglo-saxonnes notamment, et plus encore à celle des chaînes locales, qui par définition ne nécessitent pas d'adaptation linguistique. Sa distribution pose encore des problèmes dans certaines zones comme l'Australie, le Canada anglophone ou le Mexique, pour des raisons commerciales, ou la Chine pour des raisons politiques.

- En traduisant dans sa programmation la diversité culturelle défendue par la Francophonie, en faisant appel à de grandes signatures et en mettant à l'antenne de nouvelles grilles en février 2004, TV5 a poursuivi le renforcement de son identité. Cette politique s'est traduite par le développement des synergies avec les chaînes partenaires, le renforcement de productions propres, culturelles ou d'actualité, complémentaires de celles des télévisions partenaires. Des efforts particuliers ont porté sur l'amélioration de la programmation cinéma, documentaires, jeunesse, événements sportifs. Enfin la chaîne a donné une plus grande visibilité au Sud sur ses antennes et la programmation de TV5 Afrique s'est enrichie, notamment, des émissions les plus porteuses en termes d'audience que CFI TV diffusait sur le continent africain jusqu'à son arrêt à la fin de l'année 2003.

Mais concevoir une programmation qui plaise à tous dans un bassin d'audience à l'échelle mondiale n'est pas chose aisée, même si la régionalisation des signaux de la chaîne a permis de mieux l'adapter aux habitudes d'écoute des différentes zones, et si la chaîne s'efforce de répondre aux attentes des différentes catégories de son public : francophones, expatriés, francophiles... La programmation de TV5 n'est donc pas exempte de critiques, souvent contradictoires.

- Les avancées de TV5 dans le domaine de l'information se sont poursuivies. La mobilisation, lors d'événements majeurs, de la rédaction de TV5 capable de se délocaliser et de faire preuve de la plus grande réactivité et une meilleure rythmique de programmation font de l'information la colonne vertébrale des grilles de TV5. Liens plus étroits avec les rédactions partenaires, présentation d'un journal dédié à l'Afrique désormais présent sur l'ensemble des signaux, émissions consacrées aux questions internationales produites en propre, TV5 cultive toujours son approche « regards croisés » de l'information et l'adapte à son audience internationale.

Le moment venu, TV5 pourra ainsi contribuer utilement à la future chaîne d'information internationale en lui apportant l'expérience accumulée par la chaîne francophone depuis près de 20 ans en matière de programmation sur 24 fuseaux horaires et de distribution sur les réseaux et les bouquets du monde entier.

Toutes ces améliorations ont été financées en 2004 grâce à des redéploiements budgétaires opérés par la chaîne, les dotations publiques n'ayant progressé que de 1,2 M€ par rapport à 2003. On rappellera que la France finance plus des trois quarts du budget de TV5 puisque sa contribution au budget 2004 (de 86,9 M€ au total) est de 68,3 M€, pour un financement des gouvernements suisse, belge et canadien-québécois de 12,6 M€ et des ressources propres s'élevant à 6 M€.

En 2004, à la demande du ministère de la Culture et de la Communication, TV5 a démarré la mise en œuvre du plan de réduction des emplois intermittents qui doit conduire la chaîne à une réduction de 27 % de cet emploi sur une durée d'un an, grâce à la création de 21 postes en équivalent temps plein, sans incidence sur les coûts de personnel de la chaîne.

Pour 2005, en l'absence de toute progression du chapitre 42-14, il est prévu une augmentation de 1% de la dotation attribuée par le ministère des Affaires étrangères à TV5, qui sera portée à 62,72 M€. L'apport de France Télévisions sur la redevance sera reconduit à 3,99 M€.

## RADIO FRANCE INTERNATIONALE

Plus que jamais en 2004, il est essentiel pour la France de disposer d'une radio internationale reconnue, bien diffusée et réactive. Le Gouvernement reste donc particulièrement attentif aux efforts de RFI pour adapter son outil de diffusion et sa production éditoriale aux évolutions géopolitiques qu'imposent la situation internationale et l'ambition de la France d'y jouer un rôle de premier plan.

Cet effort permanent d'adaptation aux attentes de publics beaucoup plus exigeants qu'auparavant s'effectue partout dans le contexte d'une offre médiatique sans cesse croissante, avec non seulement les autres grandes radios internationales, mais aussi des radios locales souvent très professionnelles et surtout les médias plus récents que sont la télévision et l'internet, qui traversent désormais les frontières et dont la consommation progresse chaque année de façon soutenue.

D'une façon générale, RFI a choisi de concentrer ses efforts sur ses points forts, l'Afrique et le monde arabo-musulman, et dans une moindre mesure sur l'Europe orientale et la Chine.

En Afrique, RFI continue de renforcer ses positions, particulièrement en FM (6 nouvelles stations en 2003), sans pour autant délaisser dans l'immédiat la diffusion en ondes courtes qui reste utile pour toucher les zones rurales. Le professionnalisme de la rédaction et la qualité inégalée de l'information qu'elle produit sur l'Afrique font de RFI le média de référence sur ce continent, notamment dans les pays francophones. Cette place de premier plan confère à RFI une responsabilité particulière, pleinement assumée à travers une ligne éditoriale équilibrée qui contribue à consolider l'influence de la France et à favoriser un renforcement de l'état de droit partout où c'est nécessaire.

Au Proche et Moyen Orient, zone naturellement prioritaire pour le Gouvernement, RFI et sa filiale RMC MO ont encore accru leur présence en 2003-2004, dans des conditions pourtant difficiles, avec l'ouverture depuis un an de stations FM à Bagdad, Bassorah, Mossoul, Djibouti et Koweït City. Dans cette zone, la concurrence est très forte, notamment avec les radios et télévisions panarabes et américaines, ce qui explique qu'une priorité ait été accordée à la modernisation et au renforcement des programmes de RMC MO, qui s'avèrent un peu vieillissants.

Enfin, en Europe centrale et orientale, RFI poursuit son développement en direction des provinces, avec des résultats intéressants mais qui restent fragiles. Dans ces pays à la francophonie déclinante mais tournés vers la France et l'Europe, l'existence de rédactions locales, comme en Roumanie et en Bulgarie, favorise une capacité d'adaptation supérieure à celle des rédactions parisiennes.

En revanche, dans la plupart des autres régions du monde, RFI n'a pas les moyens, notamment du fait d'un volume insuffisant de programmes en langues étrangères, d'atteindre des niveaux d'audience réellement significatifs. La réussite reconnue du programme « tout actu » en français, sans doute obtenue au prix d'un investissement insuffisant en faveur des autres langues, ne suffit pas à imposer RFI dans les zones non francophones. À cet égard, le Gouvernement a depuis plusieurs années invité RFI à repenser sa politique en matière de production en langues étrangères. Un effort en ce sens va être entrepris dès l'automne 2004 par la nouvelle direction de l'entreprise.

Avec une dotation de 129 M€ (y compris RMC-MO) en 2004, RFI reste de loin l'opérateur de l'audiovisuel extérieur le mieux pourvu, mais ne dispose pas pour autant de moyens équivalents à ceux de ses principaux concurrents. C'est donc dans un contexte budgétaire très contraint que l'entreprise doit affronter cette concurrence. L'indispensable effort d'adaptation et de redéploiement, notamment en termes de programmes en langues étrangères, devra donc être réalisé à moyens constants, en utilisant les marges de productivité qui existent dans l'entreprise, comme l'a démontré un récent rapport de l'Inspection générale des Finances commandité par le Gouvernement.

D'ores et déjà, le déclin de l'onde courte dans la plupart des régions du monde, qui s'accompagne d'une baisse rapide des prix du marché, a permis à RFI en 2003 de réaliser des économies importantes sur ce mode de diffusion. Malheureusement, la renégociation des contrats avec l'opérateur français TDF, qui représentent près de 70 % des coûts de diffusion de RFI (22,3 M€), est très difficile dans la mesure où TDF s'appuie sur des contrats de très longue durée signés à une période de monopole où l'onde courte apparaissait comme le seul mode de rayonnement d'une radio internationale. Il s'agit là d'un facteur qui va handicaper très lourdement les capacités d'évolution de RFI dans les années prochaines.

De façon générale, le Gouvernement reste très vigilant quant à l'évolution des modes de diffusion et considère que RFI a raison de poursuivre une politique de veille dans ce domaine essentiel pour une radio internationale. RFI s'est ainsi développée en 2003 sur le satellite de diffusion numérique directe Worldspace en Asie et sur l'internet, ce dernier mode de diffusion devenant à l'évidence prépondérant dans certaines zones comme l'Amérique du Nord, l'Europe occidentale et l'Extrême-Orient (Singapour, Hong Kong, Japon et Corée). Le Gouvernement estime qu'un effort encore plus marqué en faveur d'internet aurait certainement un impact significatif dans les zones où RFI a du mal à pénétrer par la voie des ondes.

En terme d'organisation, la priorité de RFI reste de mener à son terme le chantier de la numérisation de la production, bien avancé au plan technique mais qui reste inabouti faute de certains accords sociaux. En revanche, 2003 a vu la mise en place d'un nouveau système

d'information budgétaire qui doit contribuer à conforter l'amélioration des résultats financiers de l'entreprise grâce à un meilleur suivi des dépenses, notamment en matière de personnels non permanents.

La nouvelle équipe de direction, en place à la mi-2004, devrait pouvoir reprendre l'élaboration du contrat d'objectifs et de moyens, plus que jamais indispensable au pilotage de la société et de ses filiales, et déterminer avec les tutelles les stratégies à court et moyen termes. Cet exercice pourra s'appuyer sur les analyses du rapport d'audit de l'IGF, qui, à partir d'une analyse très détaillée de l'organisation et des pratiques de l'entreprise, propose des pistes intéressantes de redéploiement budgétaire.

Pour 2005, en l'absence de toute progression du chapitre 42-14, il est prévu une augmentation de 1 % de la dotation attribuée par le ministère des Affaires étrangères à RFI, qui sera portée à 72,13 M€. La dotation en redevance sera pour sa part de 53,71 M€, en augmentation de 1,3 %.

## CANAL FRANCE INTERNATIONAL

Depuis une quinzaine d'années, Canal France International, opérateur financé à 100 % par le ministère des Affaires étrangères (22,5 M€ par an depuis plusieurs années), occupe une place originale dans le dispositif mis en place pour soutenir l'influence française et promouvoir l'audiovisuel français dans les pays les plus défavorisés, grâce notamment à la fourniture de programmes français gratuits aux télévisions des pays du Sud (banque de programmes CFI-Pro).

CFI traverse depuis deux ans une période difficile d'adaptation. Après l'abandon en 2003 de toute activité de diffusion, désormais assurée en totalité par TV5, le Gouvernement a décidé de recentrer CFI autour de deux métiers : la fourniture de programmes aux télévisions du Sud (principalement en Afrique), et la coopération (expertise, ingénierie, formation) avec les télévisions des pays émergents et en développement. Au-delà et en complément des financements engagés par le ministère des Affaires étrangères dans le cadre des Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP), et de ses fonds propres, CFI devra, pour mener à bien ces nouveaux projets, rechercher des cofinancements multilatéraux et des partenariats.

La banque de programmes CFI-Pro n'en reste pas moins le cœur de la mission de coopération télévisuelle de CFI. Essentiellement alimentée à l'origine par des programmes fournis gratuitement par les chaînes publiques, ce service présente aujourd'hui un visage très différent avec CFI-Pro. En effet, CFI achète désormais la majorité des programmes (6,7 M€ aux producteurs français et 0,63 M€ aux producteurs africains en 2002) proposés aux partenaires étrangers.

L'objectif assigné en la matière à CFI est d'améliorer l'efficacité de CFI Pro en recherchant une meilleure adéquation de l'offre de programmes et de la demande des télévisions partenaires, ce qui passe par une connaissance plus précise - en amont des achats - des besoins réels de ces télévisions, et en aval par une mesure régulière des taux de reprise et de l'impact des programmes diffusés. La mise en place progressive du procédé de *watermarking* (sorte de « mouchard » donnant à CFI un relevé exhaustif et automatique de l'utilisation des programmes fournis) va constituer un atout décisif dans cette perspective.

L'Afrique francophone est de loin le premier débouché de CFI-Pro. Plus de cinquante télévisions reprennent régulièrement les quelque 108 heures proposées chaque mois avec un taux de reprise moyen en nette progression à 50,4 %. L'effort fait par CFI pour pouvoir continuer à proposer des programmes de sport malgré l'augmentation du coût des droits est particulièrement apprécié par les télévisions africaines qui ont notamment pu bénéficier en 2004 d'un service de grande qualité à l'occasion de la Coupe d'Afrique des nations de football et des Jeux olympiques d'Athènes.

En Asie, l'action de Canal France International est essentiellement centrée sur la péninsule indochinoise où la demande d'émissions francophones reste vivace (Vietnam, Laos, Cambodge). En Europe centrale et orientale, CFI-Pro dessert 21 pays pour 45 télévisions. Un partenariat avec Arte France permet l'envoi hebdomadaire d'une heure d'une programmation exigeante qui remporte un vif succès. En 2003, la diffusion des programmes fournis par CFI a progressé en moyenne de 34 % dans la zone.

L'année 2003 a été marquée pour CFI par plusieurs avancées concrètes avec :

- l'arrivée dans le capital de la société de France Télévisions (75 %) et d'Arte France (25 %) ;
- la cession de la filiale Portinvest (bouquet satellitaire panafricain Le Sat) au groupe Canal+ qui s'est engagé à reprendre les objectifs d'intérêt général du bouquet ;
- l'arrêt définitif de CFI-TV le 31 décembre 2003 ;
- le démarrage des nouvelles actions de coopération à destination de l'Afrique notamment dans le cadre d'un Fonds de Solidarité Prioritaire lié au Plan Images Afrique mis en place par le ministère des Affaires étrangères, avec notamment des missions d'audit auprès des télévisions du Niger, du Burkina Faso, du Mali, de Djibouti et du Sénégal.

Cette réorganisation s'accompagne d'une remise à plat des moyens techniques et des effectifs de l'entreprise. Dans l'incertitude quant aux conséquences financières de cette remise à plat, le ministère des Affaires étrangères a reconduit en 2004 une subvention inchangée à CFI, sachant qu'en tout état de cause, les décisions intervenues en 2003 sur Le Sat et CFI-TV n'auraient pas d'effet en termes d'économies avant 2005.

Le conseil d'administration de CFI a franchi une étape décisive en mars 2004 en adoptant le plan stratégique élaboré par la direction, accompagné d'un plan d'affaires sur trois ans, avec le soutien de France Télévisions qui souhaite faire de CFI le pôle de coopération du groupe. Cette adoption a permis la mise en chantier du contrat d'objectifs et de moyens, pour lequel un groupe de travail associant les tutelles, les actionnaires et le management de CFI a été mis en place en juillet, avec l'objectif d'être en mesure de présenter un projet de contrat d'objectifs et de moyens avant la fin de l'année.

Pour 2005, compte tenu des économies programmées en matière de frais techniques et des retards pris dans le déploiement des nouvelles activités de coopération, il a été décidé de réduire la subvention attribuée par le ministère des Affaires étrangères à CFI de 2 M€. Elle passera donc de 22,5 M€ à 20,5 M€. Moyennant un effort de rationalisation et une meilleure hiérarchisation des priorités, cette diminution devrait pouvoir être absorbée sans remettre en cause les deux missions fondamentales de CFI.

**Dotations publiques aux opérateurs de l'audiovisuel extérieur**

(en millions d'€)

Bénéficiaires	2000	2001	2002	2003	2004	2004	2005
					LFI	exécution	PLF
RFI	113,26	116,35 <sup>1</sup>	122,41	122,90	124,76	124,76	125,84
RMC-Moyen-Orient	4,27	5,41	4,27	4,27	4,27	4,27	4,27
Medi 1	1,07	2,59 <sup>2</sup>	-	0,61	1,07	1,07	2,07 <sup>3</sup>
TV5 <sup>4</sup>	58,03	60,40	64,15	65,10	65,74	66,09 <sup>5</sup>	66,71
CFI	23,07	22,52	22,03	21,85	22,50	22,15 <sup>5</sup>	20,50
France Télévisions	2,03	1,11	0,91	0,75	1,82	1,72	1,14
Bouquets satellitaires	8,65	6,78	5,70	4,34	3,68	3,64 <sup>6</sup>	3,64 <sup>6</sup>
Portinvest (Le Sat)	1,95	1,65	0,70	-	-	-	-
Euronews <sup>7</sup>	3,26	3,26	3,81	2,59	2,59	2,69	2,59
Soutiens à l'exportation	3,35	3,71	3,94	3,93	3,98	4,07	4,07
<b>Total</b>	<b>218,94</b>	<b>223,78</b>	<b>227,92</b>	<b>226,34</b>	<b>230,41</b>	<b>230,46</b>	<b>230,83</b>

(1) dont dotation exceptionnelle du MAE de 1,83 M€ pour renouveler la licence de RMC-MO à Chypre.

(2) dont 1,52 M€ pour un projet de télévision non abouti, récupérés par ajustement de la subvention 2002 et 2003.

(3) dont 1 M€ au titre du projet Médi 1 Sat.

(4) dont 3,99 M€ versés par France 2 et France 3.

(5) transfert en base de 0,35 M€ de CFI à TV5 (reprise d'émissions africaines de CFI-TV par TV5).

(6) transport satellitaire analogique d'Arte et de France 5 pour la couverture de l'Europe.

(7) dont 2,59 M€ versés par les actionnaires France 2 et France 3.









*IMPRIMERIE NATIONALE*

4 003079 1